

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDGs) : un outil de création de valeur partagée pour les entreprises belges ?

Mémoire réalisé par
Jérémy Mariolu

Promoteur(s)
Vincent Truyens

Lecteur

Année académique 2017-2018
Master en Sciences de gestion

Résumé

Objectif

La finalité de ce mémoire-recherche a pour objectif d'apporter une analyse critique sur la pertinence des Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals, SDGs) comme outil de référence pour une organisation dans la mise en place d'une stratégie de développement durable. En d'autres termes, cela permettra d'identifier la plus-value apportée par le programme à l'horizon 2030 pour une organisation dans l'optique de tendre vers une croissance économique durable et créatrice de valeur partagée.

Méthodologie

L'objectif de ce mémoire-recherche était d'orienter l'analyse sur des variables d'ordre qualitatives. À travers la recherche exploratoire, il nous a permis d'y relever différents éléments favorables ou non favorables à la mise en œuvre du programme des Nations Unies au niveau belge. Sur base de ces constats, une série d'hypothèses sont rédigées desquelles un questionnaire à destination d'organisations (ONG, pouvoirs publics, entreprises, etc.) a pu être mis en place afin de vérifier celles-ci. Deux méthodes d'analyse ont été utilisées dans cette étude expérimentale : des entretiens individuels (face-à-face et par téléphone) et l'administration de questionnaires en ligne à l'aide du logiciel LimeSurvey.

Conclusion générale

Après toutes ces recherches, il nous apparaît que nous pouvons conclure que le Programme à l'horizon 2030 peut être considéré comme étant créateur de valeur partagée. La théorisation du concept de valeur partagée établie par Porter & Kramer met en évidence le fait qu'une entreprise qui crée de la valeur économique et durable, cette création de valeur est bénéfique tant pour l'entreprise, que pour la société.

Cependant, en ce qui concerne l'analyse de l'implémentation de ce programme en Belgique, il apparaît trois dimensions importantes :

1) Il y a un manque cruel de sensibilisation et de prise de conscience, du moins à grande échelle. Cela empêchant la mise en œuvre du programme des Objectifs de Développement Durable dû à la méconnaissance de celui-ci.

2) Le système économique tel que nous le connaissons actuellement doit être repensé si nous souhaitons favoriser la mise en œuvre de ce programme.

3) Une des grandes difficultés qui nous est apparue, est la complexité de la structure de l'Etat belge. Le délitement des niveaux de pouvoirs associé au fait que de nombreux acteurs politiques font part aux processus décisionnels, rendent l'implémentation des Objectifs de Développement Durable ardue.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier mon promoteur V. Truyens pour son accompagnement et ses remarques constructives tout au long de l'encadrement de ce mémoire ;

Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants à l'analyse expérimentale qui ont pris de leur temps afin de pouvoir répondre favorablement aux questionnaires ;

Je tiens également à remercier ma famille et mon entourage qui m'ont permis de garder le rythme tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Historiques et notions	2
1.1 L'Organisation des Nations Unies	2
1.2 Définition & historique du Programme à l'horizon 2030	4
1.3 Définition du concept de développement durable.....	8
1.4 Définition d'une partie prenante	8
1.5 Définition du concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises.....	8
1.6 Définition du concept de valeur partagée.....	9
1.7 Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	9
1.7.1 Les constats.....	10
1.7.2 Les données, élément clé pour le suivi des objectifs.....	13
1.8 Conclusion.....	16
 Chapitre 2 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition et contextualisation.....	 17
2.1 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition.....	17
2.1.1 Les ODD : Une opportunité qui se chiffre en milliards.....	21
2.2 L'OCDE et les Objectifs de Développement Durable	23
2.3 L'Europe et les Objectifs de Développement Durable.....	25
2.4 Conclusion.....	26
 Chapitre 3 : La contextualisation au niveau belge	 27
3.1 L'Agenda 2030 : Contextualisation	27
3.2 De la vision à l'action	29
3.2.1 Etude sur l'implémentation des SDGs : le cas de la Wallonie.....	32
3.2.2 Etude de la KU Leuven– « Les SDGs comme un levier pour les changements des pratiques politiques ».....	35
3.3 Objectifs de Développement Durable : Quid pour les entreprises	40
3.3.1 Identification d'opportunités futures.....	42
3.3.2 Création de valeur durable.....	42
3.3.3 Les parties prenantes	43

3.3.4 Stabilisation des marchés et des sociétés.....	43
3.3.5 Les ODD comme langage commun.....	44
3.3.6 Le rôle de la FEB.....	45
3.3.7 Exemples de mise en pratique des ODD par des entreprises belges	46
3.4 Le cas des organisations membres de « The Shift ».....	47
3.4.1 L’initiative des « SDG Voices »	47
3.5 Conclusion.....	49
 Chapitre 4 : De la Responsabilité sociétale au concept de valeur partagée	50
4.1 La place de la responsabilité sociétale dans le système économique.....	50
4.1.1 La refonte des théories économiques.....	50
4.1.2 L’environnement, l’éthique et l’économie	51
4.2 Du concept de la responsabilité sociétale des entreprises au concept de création de valeur partagée	54
4.2.1 L’émergence de la RSE	56
4.2.2 Quatre principes dominants pour la RSE	57
4.2.3 Lien entre business et société	59
4.2.4 Identification des enjeux sociétaux.....	60
4.2.5 Création d’un programme social	62
4.2.6 La RSE stratégique	63
4.2.7 Le principe moral de l’entreprise.....	63
4.3 L’écosystème de valeur partagée ou l’impact collectif.....	65
4.3.1 L’impact collectif	65
4.3.2 Les éléments de l’impact collectif.....	66
4.3.3 Les raisons justifiant les investissements	67
4.4 Parallèle avec l’outil « SDG Compass ou la Boussole des Objectifs de Développement Durable »	68
4.4.1 Responsabilité de base des entreprises	69
4.4.2 Modélisation du SDG Compass	69
4.5 Conclusion.....	74

Chapitre 5 : Analyse expérimentale	75
5.1 Méthodologie	75
5.1.1 Formulation des hypothèses	78
5.2 Analyse des outils d'expérimentation	79
5.2.1 Analyse des entretiens individuels et du questionnaire en ligne à destination des organisations.....	79
5.2.1.1 Groupe d'hypothèse(s) 1 – 1 ^{ère} partie du questionnaire	79
5.2.1.2 Groupe d'hypothèse(s) 2 – 2 ^{ème} partie du questionnaire.....	81
5.2.1.3 Groupe d'hypothèse(s) 3 – 3 ^{ème} partie du questionnaire	83
5.2.1.4 Groupe d'hypothèse(s) 4 – 4 ^{ème} partie du questionnaire	84
5.2.1.5 Groupe d'hypothèse(s) 5 – 5 ^{ème} partie du questionnaire.....	86
5.3 Récapitulatif des vérifications des hypothèses & limites	88
 Chapitre 6 : Conclusions et recommandations	 89
6.1 Conclusions générales	89
6.2 Recommandations & limites	93
6.2.1 Recommandations	93
6.2.2 Limites	95
Bibliographie	96

Liste des figures

Figure 1 : « Interrelations entre les risques majeurs », Source Global Risk Report 2017 publié par le World Forum Economic, consulté en Mai 2018	7
Figure 2 : « Objectifs du Millénaire pour le développement », source http://www.un.org/fr/millenniumgoals/	9
Figure 3 : « Progrès réalisés grâce aux OMD », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	10
Figure 4 : « Progrès réalisés grâce aux OMD », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	10
Figure 5 : « Progrès réalisés grâce aux OMD », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	10
Figure 6 : « Proportion des femmes salariées hors secteur agricole », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	11
Figure 7 : « Dommages économiques annuels & la tendance temporelle des catastrophes pour la période 1980-2015 » Source : CRED, 2015, « Disasters in numbers »	12
Figure 8 : « Impacts humains par types de catastrophes », Source : CRED, 2015, « Disasters in numbers »	12
Figure 9 : « Nombre de personnes déplacées de force pour la période allant de 2000 à 2014 », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	13
Figure 10 : « Proportion de pays ayant des données sur les causes de la mortalité maternelle pour la période 2003-2009 », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement	14
Figure 11 : « Les 17 Objectifs de Développement Durable », Source : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/	17
Figure 12 : « Les 5P des Objectifs de Développement Durable », Source : https://theshift.be/fr/publications/labc-des-sdgs	19
Figure 13 : « Classification des ODD », source : https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf	19
Figure 14 : « Classification des ODD », source : https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf	20
Figure 15 : « Classification des ODD », source : https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf	20

Figure 16 : « Classification des ODD »,	
source : https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf	20
Figure 17 : « Classification des ODD »,	
source : https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf	20
Figure 18 : « Le développement durable : une opportunité qui se chiffre en milliards », source :	
https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunite-se-chiffre-milliards/ , publié le 9/11/2017.....	21
Figure 19 : « Le développement durable : une opportunité qui se chiffre en milliards », source :	
https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunite-se-chiffre-milliards/ , publié le 9/11/2017.....	22
Figure 20 : « Etude sur la mesure de la distance par rapport aux Objectifs des SDGs » Source :	
Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, publié en Juin 2017	24
Figure 21 : « Recensement des données de la Belgique en rapport aux pays de l'OCDE », Source :	
Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, June 2017.....	25
Figure 22 : « Recensement des données de la Belgique en rapport aux pays de l'OCDE », Source :	
Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, June 2017.....	25
Figure 23 : « Liens entre l'objectif 12 et les autres ODD », Source :	
http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf	31
Figure 24 : « Intégration des SDGs », source :	
http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf	41
Figure 25 : « Matrice des ODD mesurant d'une part leurs impacts et l'opportunité offerte source :	
Etude de PWC « Make it your business » : Engaging with the Sustainable Development Goals, PwC, 2015.....	44
Figure 26 : « Liste des SDG Voices 2017 & 2018 ».....	48
Figure 27 : « Mapping the social impact of the value chain », Harvard Business Review, December 2006, Michael E. Porter & Mark R. Kramer, strategy and society, « the link between competitive advantage and corporate social responsibility », page 8	59
Figure 28 : « La modélisation du SDG Compass », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source :	
https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf	68

Figure 29 : « Cartographie des ODD », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf , p12.....	70
Figure 30 : « Le modèle logique », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf , p14.....	71
Figure 31 : « Structure du guide d'interview », cours « Etudes de marché », Professeur Emerence Leheut, Master en sciences de Gestion HD, Louvain School Of Management, 2016	76
Figure 32 : « Formulation des hypothèses ».....	78
Figure 33 : « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »	82
Figure 34 : « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »	82
Figure 35 : « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »	83
Figure 36 : « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »	87
Figure 37 : « Résultats du test d'hypothèses »	88
Figure 38 : « Hypothèses retenues »	90
Figure 39 : « Hypothèses rejetées ».....	91
Figure 40 : « Intégration des SDGs », source : http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf	93

Liste des annexes

Annexe 1 : Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015	100
Annexe 2 : Questionnaire en ligne à destination des organisations	145
Annexe 3 : Questionnaire « Entretiens individuels »	156

Introduction

Ce mémoire s'articule autour de six chapitres. Le premier chapitre permet de définir les notions de bases tout en contextualisant les enjeux sociétaux et environnementaux. Dans les deux chapitres suivants, nous définirons le programme et en expliquerons l'intérêt pour les parties prenantes en Belgique. Celles-ci font part également de nombreux exemples et d'études permettant de relever des éléments pertinents quant à l'implémentation du programme. Le quatrième chapitre permettra de situer le concept de la responsabilité sociétale dans le système économique actuel et voir quelles sont les liens avec le concept de valeur partagée. Les deux derniers chapitres permettront d'évaluer via une étude qualitative les différentes hypothèses qui ont pu être établies sur base de la recherche exploratoire construite dans les quatre premiers chapitres.

De manière générale, et comme le souligne la 70^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, nous pensons que nous ne sommes pas sans savoir que nous vivons dans un monde où il existe des disparités en termes de perspectives, de richesses et de pouvoir pour l'humanité dans son ensemble. Les inégalités se creusant toujours d'un pays à un autre.

Autres constats qui peuvent être posés sont que nous sommes également dans un monde où les ressources que nous avons à notre disposition ne sont pas disponibles de manière illimitée. Nous faisons de plus en plus face à de catastrophes naturelles, de conflits géopolitiques en tout genre, Même si certains pourraient penser que tendre à l'ensemble des finalités définies par les Objectifs de Développement Durable pourraient sembler utopique, cela nous paraît opportun et toujours utile d'avoir à disposition un cadre de référence comme celui mis en place par l'Organisation des Nations Unies et ratifié par l'ensemble des états membres.

Concernant ce Programme des Nations Unies, nous tenions également à souligner qu'il s'agit d'un sujet récent compte tenu du fait que ce programme est mis en application que depuis le 1^{er} janvier 2016. De plus, c'est un sujet holistique car cela prend en compte des facteurs et critères ayant attrait à une pluralité de dimensions, bien au-delà de celles définissant le concept de développement durable. A travers ces constats, ces solutions et ces mesures qui fixent ce nouveau cadre commun de référence, nous allons essayer de répondre à la question qui est de savoir si s'accompagner des ODD comme outil de référence dans la mise en place d'une stratégie de développement durable est pertinent en termes de création de valeur partagée.

Chapitre 1 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Historiques et notions

Dans ce premier, et afin de bien mettre en évidence certains concepts liés à la question d'étude et exposés dans ce mémoire, il fera objet d'une définition des éléments suivants :

- L'Organisation des Nations Unies ;
- Le Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies ainsi qu'un historique de celui-ci ;
- Le concept de Développement Durable ;
- Le terme « Parties prenantes » ;
- Le terme « RSE » pour Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- Le concept de « Valeur partagée ».

De plus, nous aborderons un historique sur le programme des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui était le programme précédant celui des ODD, et fut donc mis en application durant la période allant des années 2000 à 2015.

1.1 L'Organisation des Nations Unies

L'organisation des Nations Unies fut fondée en 1945. Elle possède un statut lui attribuant un pouvoir décisionnel pour des thèmes comme le maintien de la paix et la sécurité internationale, la protection des droits de l'homme, la fourniture d'aide humanitaire, la promotion du développement durable ou garantir le droit international. La couverture géographique d'action de l'Organisation des Nations Unies est mondiale.

L'Organisation des Nations Unies est composée des six principaux organes suivants :

- L'Assemblée Générale qui représente la voix de chaque État membre. Chaque membre possède le même poids de vote, une seule et unique voix. Lors de ces assemblées, les 193 États membres se rencontrent et débattent sur une pluralité de thématiques internationales. De plus, une assemblée annuelle est organisée en septembre à New York ;

- Le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Le Conseil de Sécurité y est compétent pour traiter, juger et éventuellement sanctionner des parties étant considérées comme une menace contre la paix ou ayant commis une agression. Il est composé de 15 États membres ;
- Le Conseil Économique et Social est l'organe compétent pour la promotion de l'action collective via la mise en œuvre de normes internationales en faveur du développement durable ;
- Le Conseil de Tutelle fut créé en 1945 pour contrôler, au niveau international, 11 territoires placés sous sa responsabilité. L'objectif étant de veiller à ce que les décisions prises dans ces états le soient de manière à les rendre autonome ou indépendant. En 1994, les territoires qui avaient fait l'objet d'une mise sous tutelle ayant obtenu leur indépendance ou leur statut d'être autonome, le Conseil de Tutelle cessa ses activités de contrôle. Mais ce dernier resta actif en se réunissant au moins une fois par an ou quand des causes exceptionnelles le justifient. Le Conseil de Tutelle est actuellement composé de cinq États membres : la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni ;
- La Cour Internationale de Justice est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Son siège est à La Haye, aux Pays-Bas. Elle possède une double casquette. Elle traite les problématiques rencontrées entre des états selon le droit international et fournit des avis consultatifs à l'ensemble des organes de l'Organisation des Nations Unies. Elle est composée de 15 juges ;
- Le Secrétaire Général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est le responsable des fonctions dont le somme l'ensemble des organes de l'Organisation des Nations Unies. Il en est également le porte-parole. Il agit sous un mandat et est missionné d'agir afin d'éviter l'apparition, l'aggravation ou l'extension de conflits mondiaux. Il est également chargé de rédiger un rapport une fois par année mentionnant les activités de l'ONU, l'analyse de celles-ci et d'y indiquer les priorités futures. Le Secrétaire Général actuel est Antonio Guterres en fonction depuis le 1er janvier 2017. Son prédécesseur était Ban Ki-Moon.

De plus, l'Organisation des Nations Unies possède sa propre force de maintien de la paix appelée « casques bleus » en lien avec la couleur bleue des casques. Cette dernière n'est pas à considérer comme une armée des Nations Unies mais est composée de militaires des différents États membres, voire des civiles, agissant dans des zones de conflits afin d'apporter une protection à la population ou encore de s'interposer dans ces conflits internationaux.

1.2 Définition & historique du Programme à l'horizon 2030

Tout d'abord il semble nécessaire et opportun d'expliquer l'origine de ce nouveau programme à l'horizon 2030. A cet effet, sera établi un bref rappel historique¹ de ce que Les Nations Unies ont mis en place dans le cadre de la coopération au développement et du développement durable. L'Organisation des Nations Unies agit principalement dans des actions où leurs missions premières est de soutenir, renforcer et maintenir la paix dans le monde.

- La toute première initiative apparaît durant l'année 1965 où fut créé par l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la responsabilité de U. Thant, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Celui-ci avait pour but de renforcer les gouvernements des pays dans leurs luttes face aux crises et favoriser une croissance durable.
- En juin 1972, s'est déroulée la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, créant ainsi *Le Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE).
- En novembre 1974 s'ouvre à Rome la première conférence sur l'alimentation aboutissant à la Déclaration universelle pour l'élimination de la faim et de la malnutrition.
- En décembre 1979, est adoptée la première convention éliminant toutes formes de discrimination envers les femmes sur différents plans (social, politique, culturel, économique, civil).
- En novembre 1981, adoption d'une convention éliminant toutes formes de discrimination religieuse. En décembre 1984, adoption d'une convention contre toutes formes de tortures et traitements inhumains.

¹ « Histoire des Nations Unies », <http://www.un.org/fr/sections/history/history-united-nations/index.html>, consulté en janvier 2018

- En septembre 1987, est voté le protocole de Montréal qui verra être le premier accord mondial en faveur de l'environnement.
- Entrée en vigueur en septembre 1990 de la première convention des droits de l'enfant.
- En janvier 1992, a lieu le premier conseil de sécurité appelé « agenda pour la paix ».
- En juin 1993, première conférence sur les droits de l'homme.
- En mai 1994, est créé l'agenda pour le développement.
- En mars 1995, s'est tenu le sommet mondial pour le développement social à Copenhague.
- En septembre 2000, mise en place par les dirigeants des Etats membres des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD²) engageant ainsi leurs pays dans un partenariat mondial en vue de lutter pour la paix et la coopération au développement sous la forme de 8 objectifs.
- En Août 2002, se tient le sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable.
- Le sommet de 2005 rassemble plus de 170 chefs d'états, réunis à New York, reprenant des mesures en faveur du développement, de la paix, de la sécurité collective et des droits de l'homme.
- En juin 2012, le sommet se déroulant à Rio avait pour but de mettre en place les nouvelles politiques en matière de prospérité mondiale et protection de l'environnement, prémisses aux Objectifs de Développement Durable.

Ensuite, c'est en date du 25 septembre 2015 qu'est voté, par les états membre de l'ONU, le programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme, que l'on pourrait considérer comme un cadre global, reprenant tout ce qui a été mis en place par le passé par l'Organisation des Nations Unies, s'articule autour de différents objectifs qui sont au nombre de 17. Ceux-ci sont liés aux trois dimensions représentant le développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement, tout en ayant une approche plus intégrée. De là, sont nés les Objectifs de Développement Durables ou Sustainable Development Goals en anglais (SDGs), donnant une suite logique aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Comme le souligne le rapport fédéral 2017³ émis par le

² « OMD » est l'acronyme couramment utilisé dans les documentations officielles des Nations Unies quand il s'agit de faire référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

³ « Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable », Rapport Fédéral sur le développement durable 2017, rédigé par la Task Force développement durable du Bureau Fédéral du Plan, publié en Décembre 2017

Bureau Fédéral du Plan, les OMD n'étaient majoritairement axés que sur les pays en voie de développement et leurs progressions. Tandis que les ODD⁴ veulent conscientiser l'ensemble des pays signant cet accord et favoriser ainsi un partenariat mondial dans la réalisation de ces objectifs. Ce programme pour l'après 2015, mis en place par l'Organisation des Nations Unies, représente le reflet des accords internationaux passés. En approuvant celui-ci, l'ensemble des acteurs montre leur souhait de transformer notre monde. Un point plus détaillé relatif aux ODD sera établi par la suite.

Il faut noter que de manière générale, nous remarquons que de nombreux progrès tant sur le plan social qu'économique ont été réalisés ces dernières années. Mais malgré cela, nous faisons toujours face à l'existence d'inégalités⁵, dont des illustrations reprises dans les parties 1.7, 1.7.1 & 1.7.2 serviront d'exemples. Comment promouvoir une économie durable dans un contexte où les dimensions environnementales, sociales et économiques sont impactées négativement et en majeure partie par trois sortes de risques significatifs selon le Global Risk Report 2017⁶. Le premier fait référence aux différentes *tensions géopolitiques* encore plus visibles ces dernières années. Le second risque lui a trait à ce que l'on appelle le *réchauffement climatique*. Celui-ci serait la cause de nombreuses catastrophes naturelles ayant depuis trente années pris la vie à plus de 2,5 millions d'êtres humains provoquant plus de 3500 milliards d'euros. L'impact environnemental est donc un élément très important à prendre en compte car il se trouve être les fondations dans lesquelles bâtir un monde prospère et durable y soit possible. En effet, la biodiversité est l'une des sources pour une économie prospère et de notre subsistance en tant qu'être humain. Elle permet d'offrir les ressources nécessaires et exploitables pour garantir notre bien-être et pérenniser notre existence. Cependant, elle est menacée par cet impact environnemental. Le troisième risque se porte sur ce que nous pouvons appeler la « quatrième révolution industrielle », comprenant toutes formes d'incertitudes liées aux *évolutions technologiques et l'homme* comme la robotisation ou la numérisation. Ce dernier risque offre tant d'opportunités mais également une fracture digitale de la société.

⁴ « ODD » est l'acronyme couramment utilisé dans les documentations officielles quand il s'agit de faire référence aux Objectifs de Développement Durable

⁵ Selon les « Objectifs du Millénaire pour le Développement, rapport 2015 » établi par les Nations Unies

⁶ « Global Risk Report 2017 », rapport publié par le World Economic Forum,
http://www3.weforum.org/docs/GRR17_Report_web.pdf

La figure 1 ci-dessous offre un aperçu des interrelations qui existent entre les risques cités ci-dessus met bien en évidence l'importance de ceux-ci.

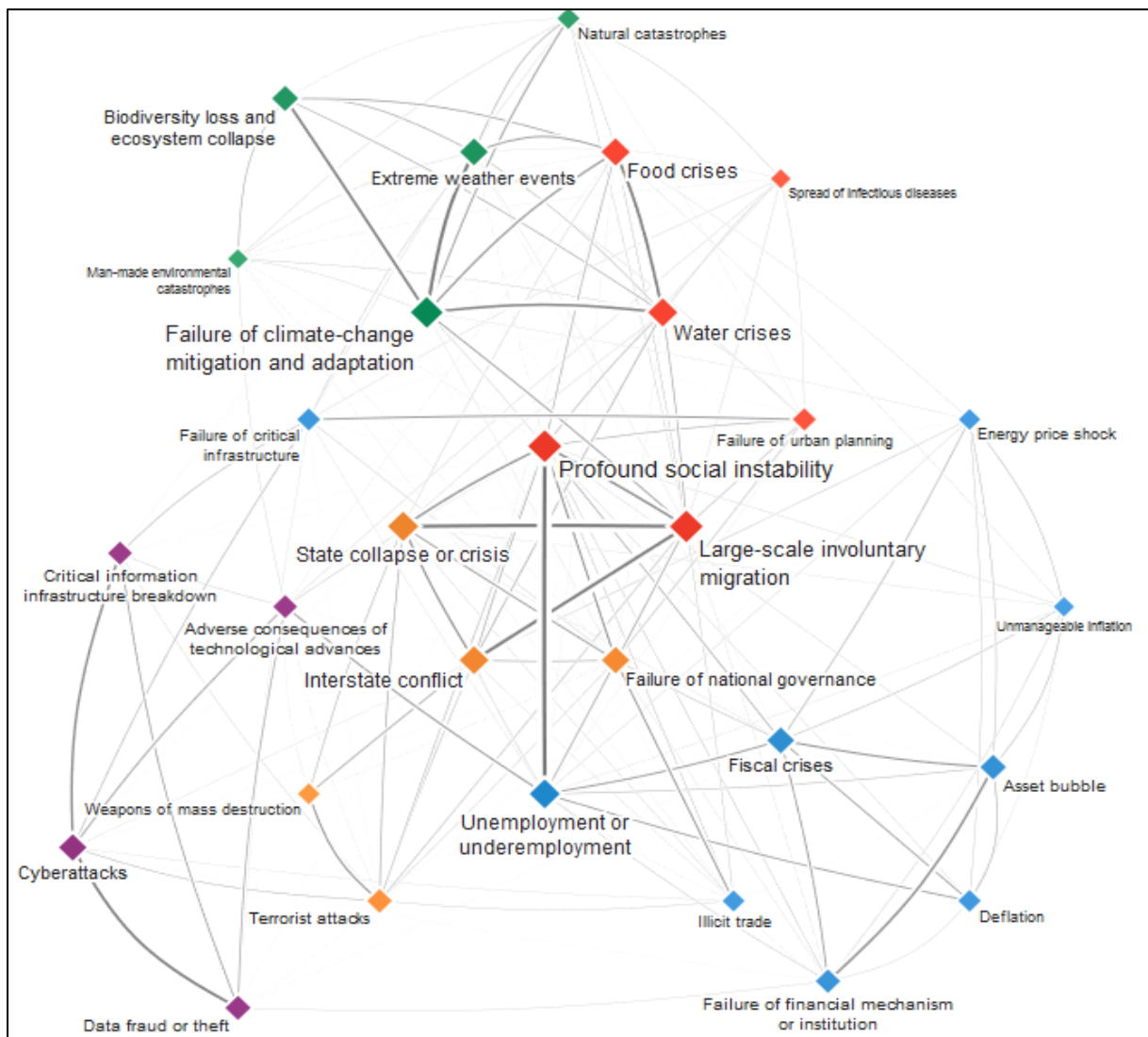


Figure 1 : « Interrelations entre les risques majeurs », Source Global Risk Report 2017 publié par le World Forum Economic, consulté en Mai 2018

- La couleur verte représente les risques environnementaux ;
- La couleur rouge représente les risques sociétaux ;
- La couleur mauve représente les risques technologiques ;
- La couleur orange représente les risques géopolitiques ;
- La couleur bleue représente les risques économiques.

1.3 Définition du concept de développement durable

En lien avec la question d'étude, nous trouvons pertinent de définir le concept de développement durable. Ce terme peut être défini⁷ par la mise en évidence d'un mode de développement permettant de subsister aux besoins actuels sans nuire aux générations futures de combler leurs propres besoins. L'objectif à travers cette définition est de concilier développement économique et préservation de l'environnement. Nous jugeons ne pas vouloir développer davantage ce concept mais plutôt nous concentrer sur le programme des Objectifs de Développement Durable et sa mise en contexte.

1.4 Définition d'une partie prenante⁸

Les parties prenantes peuvent être définies comme étant des groupes d'individus qui dépendent des organisations pour atteindre leurs propres objectifs. Mais ces derniers exercent une influence sur l'ensemble de la société. À titre d'exemple, nous pouvons citer les concurrents, les fournisseurs, les organisations non gouvernementales ou encore les pouvoirs publics.

1.5 Définition du concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises⁹

La commission Européenne définit la RSE en mettant en avant le fait que les entreprises soient considérées comme étant responsables des impacts sur la société. Celle-ci ajoute également que : « *Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base, ce processus visant :*

⁷ Définition issue de la Commission Brundtland, selon le site des Nations Unies, historique du sommet de la Terre à Rio en 1992, <http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html>

⁸ Définition issue du cours de « Management Stratégique » 2015, Professeur V. MEURISSE & N. SINIGAGLIA

⁹ Définition issue de la Commission Européenne publié le 07/11/2012, source : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Communication_du_25_octobre_2011_de_la_Commission_europeenne_sur_la_RSE_cle434613.pdf

- À optimiser la création d'un bénéfice réciproque pour leurs propriétaires/actionnaires, ainsi que pour les autres parties prenantes et l'ensemble de la société ;
- À recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels que les entreprises peuvent exercer. »

1.6 Définition du concept de valeur partagée

Le concept de valeur partagée a été défini selon Kramer et Porter¹⁰ comme étant une redéfinition des objectifs des entreprises permettant de faire un lien entre le monde des affaires et la société. Générant ainsi de la valeur partagée qui produit de la valeur économique pour les entreprises tout en étant bénéfique pour la société en y relevant les enjeux sociétaux.

1.7 Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

C'est à l'ère de ce nouveau millénaire que fut mis en place l'accord mondial portant sur un projet ambitieux ayant comme finalité de combattre la pauvreté quelle que soit sa forme. Ce programme comprenant huit objectifs signifiant la mise en application des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour une durée de quinze ans allant de l'année 2000 à 2015. Ceux-ci sont représentés à l'aide de la figure 2 reprise ci-dessous :



Figure 2 : « Objectifs du Millénaire pour le développement », source <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

¹⁰ Article « Creating shared value » publié en Janvier/Février 2011, par Porter et Kramer, Harvard Business Review

Ce plan d'actions mondiales aura prouvé qu'en mobilisant l'ensemble des dirigeants du monde entier ayant ratifié cet engagement couplé à cette volonté politique, que les pays les moins développés peuvent atteindre des progrès surprenants au vu des résultats ressortant de ces objectifs. Ci-dessous, se trouve quelques indicateurs montrant les progrès réalisés grâce aux Objectifs du Millénaire pour le Développement :

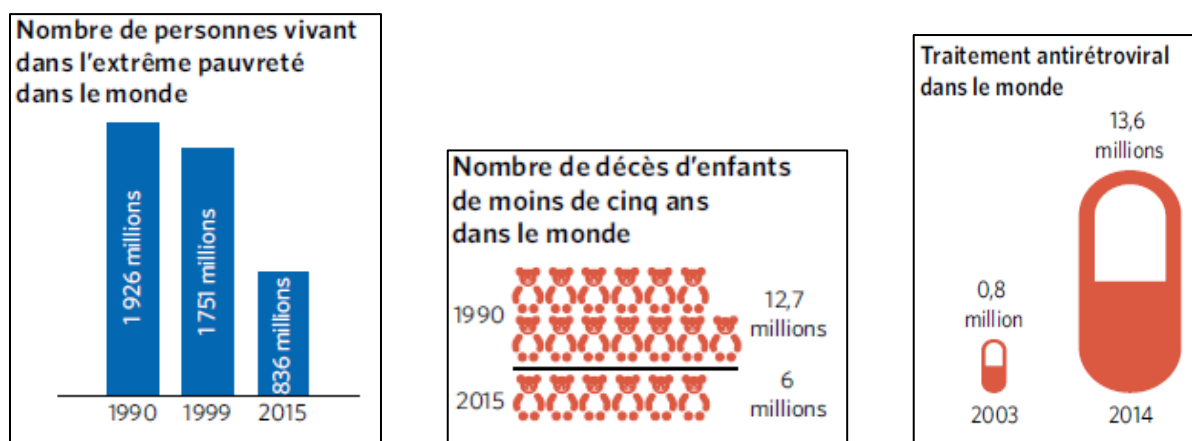


Figure 3, 4, 5, : « Progrès réalisés grâce aux OMD », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Comme le montrent les figures 3, 4 et 5, nous pouvons remarquer que de nombreux progrès ont pu être apportés par les OMD.

1.7.1 Les constats

Cependant, il faut nuancer ces résultats, qui malgré toutes ses bonnes avancées, montrent encore de nombreux domaines pour lesquels des manquements sont encore présents. L'existence d'inégalités entre le genre demeure toujours présente à l'échelle planétaire. Trois quarts de la gente masculine sont pris en compte dans la population active contre la moitié des femmes uniquement. Des différences existent selon la richesse des ménages en termes de taux de mortalité, de la croissance des enfants, au niveau de la scolarisation et l'éducation, ainsi qu'à l'accès à des services de première nécessité comme l'eau potable ou des installations sanitaires améliorées. Nous pouvons noter également d'autres différences comme la faim dont 800 millions de personnes en souffraient encore, ainsi que les conditions précaires que subit encore la moitié de la population mondiale active.

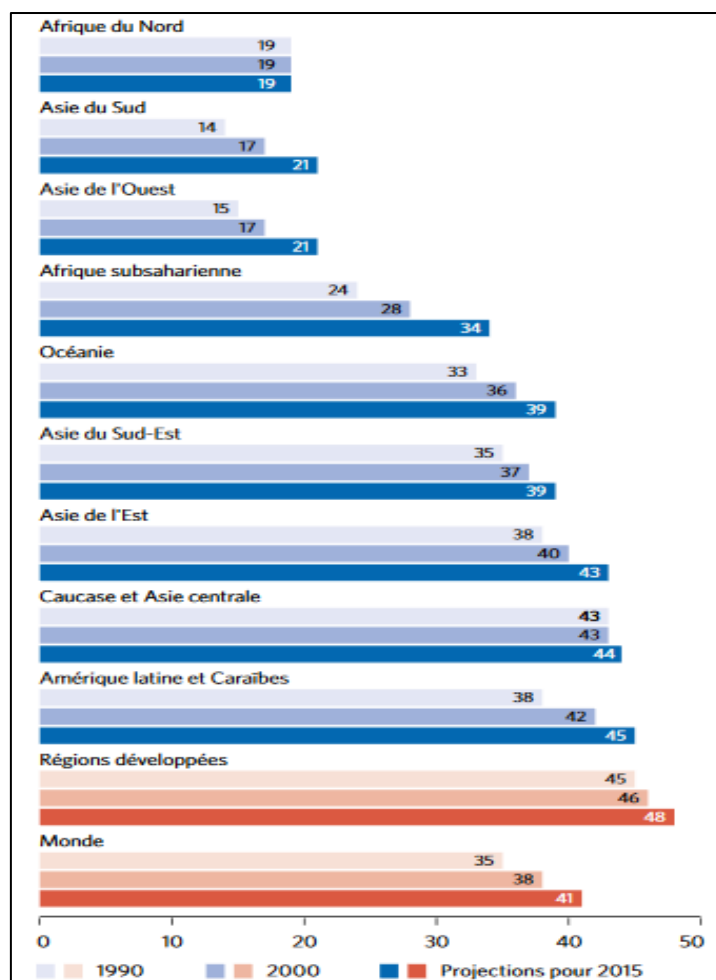


Figure 6 : « Proportion des femmes salariées hors secteur agricole », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

La figure 6 indique l'évolution de la proportion des femmes salariées hors secteur agricole. Nous ne pouvons que déplorer une évolution très lente voire inexistante dans certaines régions, notamment en ce qui concerne l'Afrique du Nord par exemple. Celui-ci démontre aussi les disparités existantes entre ces différentes régions.

La dimension environnementale dans son ensemble est également impactée au vu des constats pessimistes notamment sur le fait que les émissions de dioxyde de carbone sont multipliées par deux comparé à l'année 1990. Ces augmentations continues causant des changements climatiques importants modifient les écosystèmes.

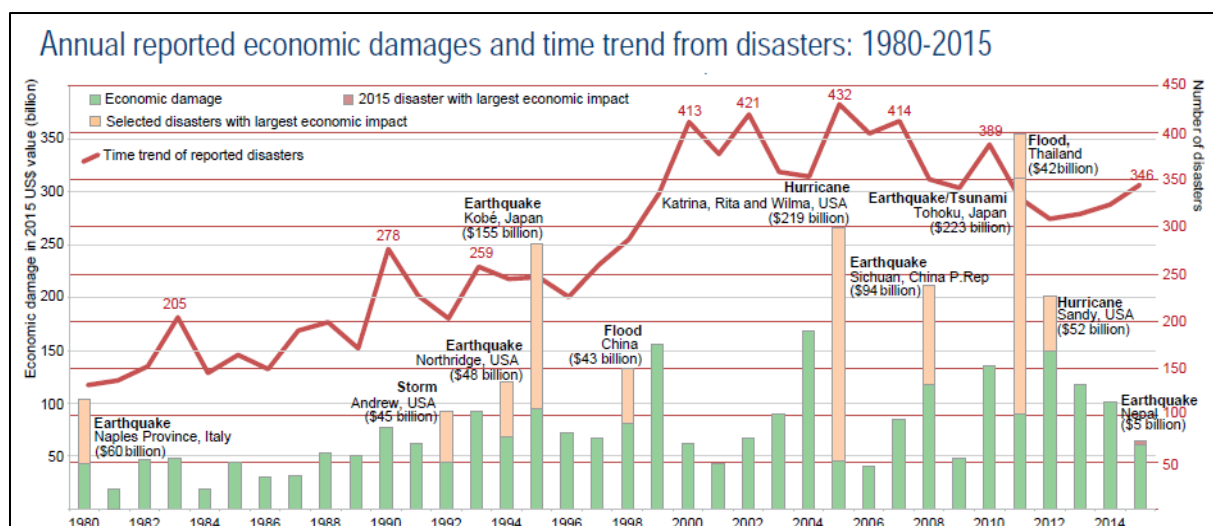


Figure 7 : « Dommages économiques annuels & la tendance temporelle des catastrophes pour la période 1980-2015 » Source : CRED, 2015, « Disasters in numbers »

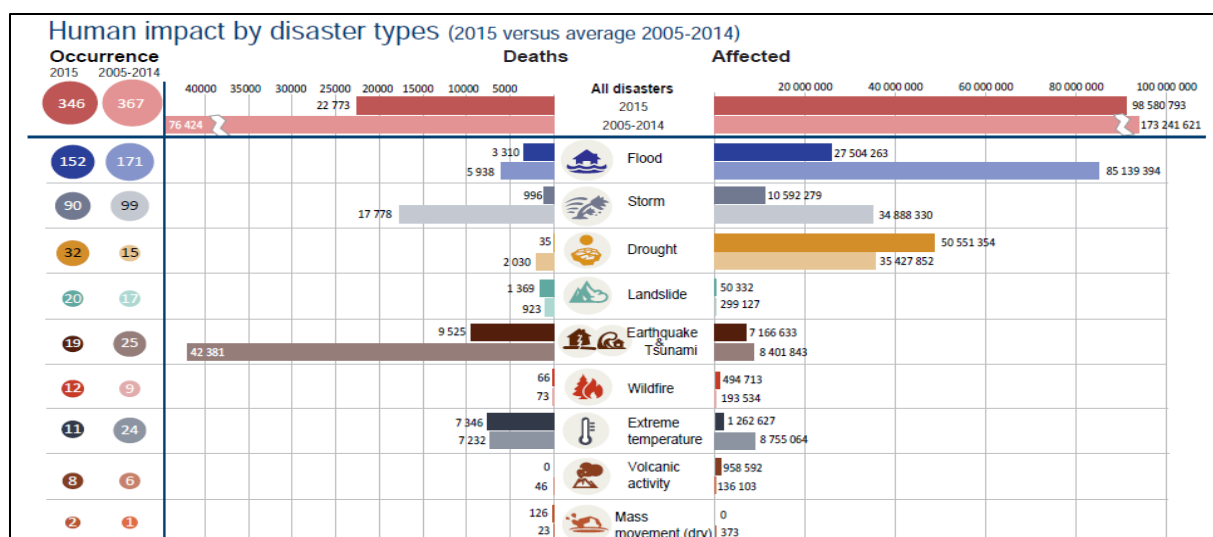


Figure 8 : « Impacts humains par types de catastrophes », Source : CRED, 2015, « Disasters in numbers »

Nous pouvons constater en regard des figures 7 et 8, d'une part l'augmentation des catastrophes entre les années 1980 et 2015, et d'autre part, que les impacts humains de ces catastrophes nous donnent des chiffres aussi élevés voire plus grands que durant la période de 2005 à 2014. Ce qui appuie les constats établis dans le rapport sur les OMD.

Cela est donc un défi majeur pour notre société actuelle. Sachant que les personnes les plus vulnérables dépendent quasi exclusivement de ressources naturelles, ce sont donc ces dernières qui sont le plus touchées par la dégradation de l'environnement. Le principal effet, jouant un rôle néfaste sur les avancées de ces huit objectifs du millénaire du développement, se révèle être les conflits dans le monde. À titre d'exemple comme le montre la figure 9, fin 2014, près

de 60 millions de personnes ont dû fuir leurs pays respectifs dans l'optique de trouver une issue favorable à leurs conditions de vie précaires entachées par la crainte ressentie au quotidien. A titre de comparaison, le nombre de personnes fuyant ces conflits était de 11 000 personnes par jour en 2010 contre 42 000 au moment où fut rédigé le rapport sur les OMD, en 2015.

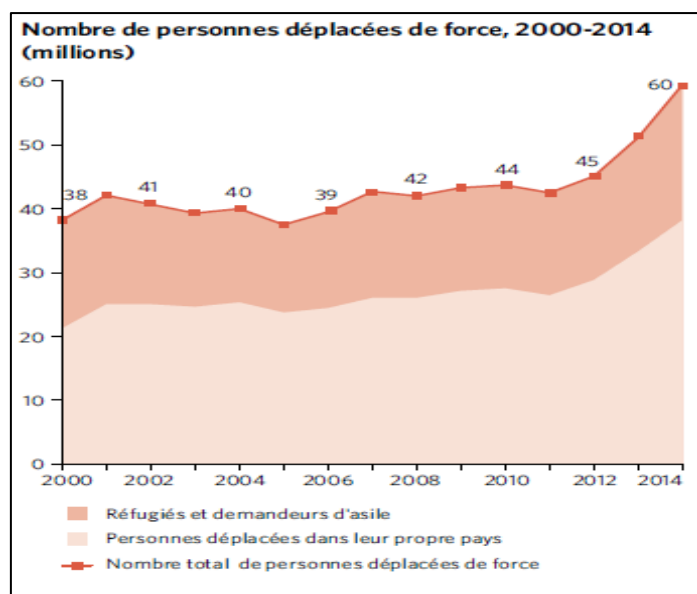


Figure 9 : « Nombre de personnes déplacées de force pour la période allant de 2000 à 2014 », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

1.7.2 Les données, élément clé pour le suivi des objectifs

Agir pour la mise en place d'un développement durable a été le moteur dans l'accomplissement de ces objectifs. Mais l'élément important, l'élément clé, se trouve être dans le fait de disposer de données pertinentes. En effet, celles-ci offrent la possibilité de mettre en exergue les efforts déployés devant ainsi nous conduire à des conclusions concrètes, efficaces et significatives.

Selon le rapport sur les OMD¹¹, ceux-ci ont rendu possible l'utilisation de données fiables, solides et objectives dans le processus décisionnel lié à ces objectifs. Tenant compte du fait que la majorité des nations ont inclus le programme des OMD dans leurs politiques et stratégie de développement, le renforcement relatif à l'utilisation de données fiables a permis ainsi d'influencer les programmes d'actions gouvernementaux. Les OMD ont eu cet effet tremplin dans l'optique d'augmenter la disponibilité et l'usage de mesures fiables sur le développement.

¹¹ Rapport 2015, « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) », http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf, consulté en janvier 2018

Se pencher clairement sur ces huit objectifs a permis de prendre en considération le fait qu'il fallait consolider les méthodes de recensement existantes tout en améliorant ces dernières dans l'optique de disposer de nouveaux moyens encore plus performants. La coopération entre les organisations nationales et les différents experts nationaux n'a fait que renforcer le suivi des OMD sur le plan mondial. Il faut savoir qu'en 2003, seul 2 % des pays en développement, disposaient d'au minimum de deux points de données pour 16 ou plus des indicateurs officiellement mis en place pour atteindre 79 % lors de l'année 2014. L'Afrique du Sud n'enregistrait les naissances qu'à hauteur de 56 % en 2003 pour atteindre 85 % en 2012. Cette hausse prouve la prise de conscience ainsi qu'une certaine forme de transparence beaucoup plus importante suite à la mise en place de ces OMD.

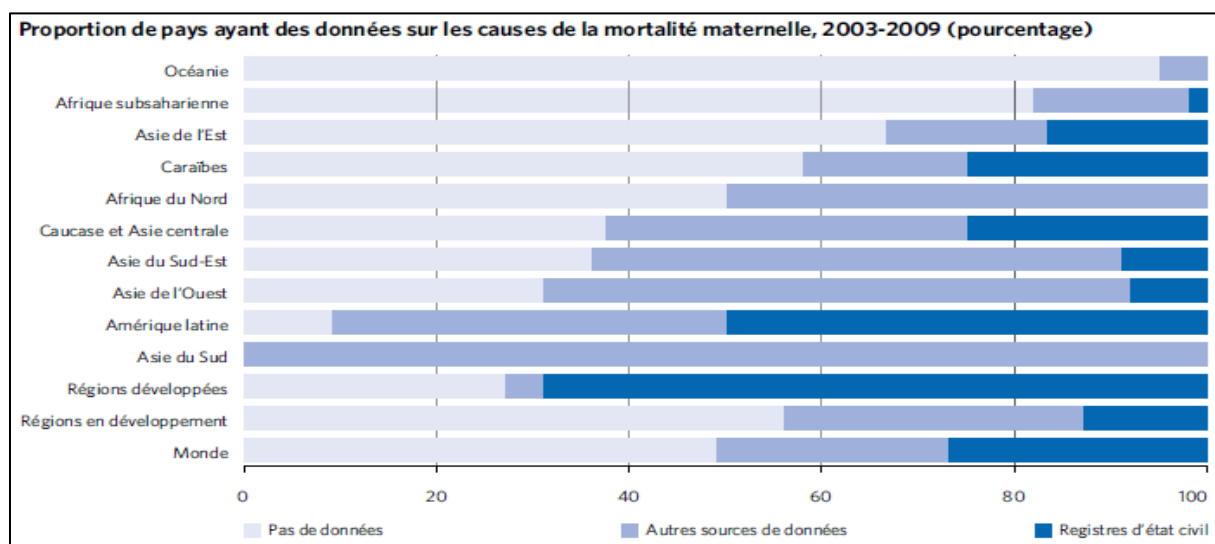


Figure 10 : « Proportion de pays ayant des données sur les causes de la mortalité maternelle pour la période 2003-2009 », Source : Rapport 2015 des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Malgré certains progrès, tout n'est pas parfait pour l'ensemble des pays agissant dans le cadre des OMD. En effet, nous pouvons remarquer certaines lacunes dans le recueil des données relatives aux domaines du développement, comme le montre la figure 10. Il faut savoir que selon la Banque mondiale, environ la moitié des pays prenant part aux objectifs susdits ne disposaient pas de données suffisantes pour mesurer la pauvreté présente au sein de leur propre territoire. Ce qui par conséquent entraîne une forme d'exclusion des personnes concernées par ce phénomène. Autre exemple lié à cela est que dans la zone de l'Afrique subsaharienne, où est mesuré un taux de pauvreté le plus important à l'échelle mondiale, 61 % des pays n'avaient pas de données permettant de contrôler cette pauvreté, entraînant là aussi cette forme d'exclusion sociale. En outre, posséder des données pertinentes se basant sur des critères bien plus large que

les simples critères liés à l'âge ou le sexe, permet de rendre efficace le processus décisionnel rendant possible l'accomplissement d'un développement durable pour tous. Sachant que nous sommes dans un monde constamment en changement, ces données se révèlent être essentielles afin que les différents acteurs puissent agir face aux conséquences négatives telles que les crises économiques, politiques, naturelles ou sanitaires. Malheureusement, la majorité des données sont dressées avec un décalage temporel par rapport à la réalité des faits¹². Lors de l'épidémie d'Ebola, l'UNICEF, relayait par sms les informations relatives à ce virus en temps réel. Cela a pu permettre, entre autres, d'assurer la pratique des soins médicaux nécessaires. Ne pas disposer de données en "temps réel" impacte donc les résultats de ces OMD. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication telles que nous les connaissons actuellement sont d'une aide précieuse et se montrent être un outil indispensable pour la collecte, l'analyse, ainsi que le partage des données. Elles permettent justement de répondre à cette notion de temps réel. Pour aller plus loin, nous pouvons également souligner le fait que ces nouvelles technologies permettent de géo localiser ces données. Cela apporte une aide supplémentaire quant aux différentes mesures à adopter. L'objectif pour l'après 2015 est de maintenir ces avancées positives et de renforcer les capacités statistiques afin de travailler sur base de données pertinentes et plus proches de la réalité. Évaluer le niveau de durabilité est techniquement complexe car les données et les liens que partagent les dimensions économiques, sociétales et environnementales doivent être clairement identifiés et mesurables.

¹² Constat établi à travers le rapport 2015 sur les OMD, « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) », http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf, consulté en janvier 2018

1.8 Conclusion

Nous pouvons conclure qu'un programme d'envergure comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement fut ambitieux en termes d'avancées favorables à la résolution d'enjeux sociétaux. Il a permis de mettre en évidence l'importance d'une collaboration entre pays afin d'agir sur ces enjeux. À travers les différentes illustrations, nous ne pouvons que constater les avancées positives en la matière.

Mais il est également soulevé un élément important : le recensement des données. Il est mis en évidence le fait qu'il soit primordial d'avoir des indicateurs permettant de suivre l'évolution des progrès réalisés alors que certaines régions du monde font preuve de lacunes dans cet exercice. Le Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, présenté au chapitre suivant, met également l'accent sur l'importance des données et indicateurs mesurant les progrès réalisés.

Chapitre 2 : Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition et contextualisation

Dans ce chapitre, nous introduisons la contextualisation des Objectifs de Développement Durable afin de bien comprendre les tenants et aboutissants de ce programme, qui fait suite aux OMD présentés dans le chapitre précédent. Il est brièvement expliqué l'adaptation de la position de l'Union Européenne suite à la mise en œuvre des ODD. De plus, une étude de l'Organisation de Coopération pour le développement économique mettra en évidence la position de la Belgique par rapport aux pays de l'OCDE.

2.1 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition

Comme déjà précisé dans ce mémoire, c'est assez récemment, en date du 25 septembre 2015, à l'occasion d'un sommet¹³ à New-York, qu'est ratifié l'accord portant sur la mise en application des Objectifs de Développement Durable (ODD ou SDGs pour Sustainable Development Goals) par les dirigeants du monde. L'optique étant qu'au cours des quinze prochaines années, l'ensemble des parties prenantes liées à ce vaste plan se mobiliseront afin de faire face, ensemble, à toutes formes d'inégalités ainsi qu'à la protection de l'environnement. C'est une suite logique afin de poursuivre l'impulsion donnée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mais avec une vision beaucoup plus large et holistique.



Figure 11 : « Les 17 Objectifs de Développement Durable », Source : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

¹³ AG des Nations Unies du 25 septembre 2015 (A/res/70/1) publiée le 25/10/2015 (disponible en annexe)

Ce dernier affectait majoritairement les pays en voie de développement tandis le programme pour l'après 2015 fait appel à l'ensemble des pays, ne tenant pas compte de leur niveau de richesse, à collaborer afin d'implémenter des stratégies nationales et internationales offrant la possibilité de faire place à un monde durable. La responsabilisation quant au contrôle du suivi et des progrès accomplis est propre à chaque pays, comme l'indique l'article 47 du document final de l'ONU (document A/res/70/1). D'où l'importance d'avoir des moyens de recensements de données et d'analyses efficaces et pertinents.

C'est donc lors de ce sommet qu'est signé, par les 193 états membres de l'Organisation des Nations Unies, l'accord sur le lancement officiel des Objectifs de Développement Durable à partir du 1er janvier 2016. Ce programme pour l'après 2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », s'articule autour de 17 objectifs et 169 cibles reprises dans le document final des Nations Unies définissant les tenants et aboutissants du projet. Une brochure¹⁴ explicative reprenant l'ensemble des objectifs et cibles est disponible sur la plate-forme belge des Objectifs de Développement Durable.

Les Objectifs de Développement Durable sont le résultat d'un processus long de trois années, décidé par l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012. Cela prouve la volonté sans précédent qu'ont montré les différents dirigeants du monde d'une part, mais également la société civile et le monde des affaires d'autre part, dans l'optique d'offrir aux générations actuelles et futures la voie vers un monde durable. Ce programme vise à mettre en relation les différents objectifs et différentes cibles s'intégrant de manière indissociable aux trois piliers du développement durable qui sont : les dimension économique, sociale et environnementale. Mais, à défaut de se répéter, il est important de rappeler que ce programme permet d'avoir une vision élargie en se limitant non pas à ces trois seules dimensions, mais en y incluant deux dimensions complémentaires : la paix et le partenariat.

¹⁴ Brochure sur les Objectifs de Développement Durable publié par l'Institut Fédéral du Développement Durable sur la plateforme belge des ODD, www.sdgs.be

Comme le montre la figure 12, nous pouvons effectivement nous rendre compte des cinq dimensions autour desquelles le Programme des ODD s'articule.



Figure 12 : « Les 5P des Objectifs de Développement Durable », Source : <https://theshift.be/fr/publications/labc-des-sdgs>

A travers ce programme ambitieux, les objectifs ont pour finalités d'englober différentes mesures appelées « cibles », qui sont au nombre de 169. Depuis ce 1^{er} janvier 2016, les différents Etats membres ont pour mission de définir des politiques gouvernementales qui sont propres à chaque pays afin de mener à bien l'accomplissement de ces objectifs. De plus, ils devront également être capable de mesurer l'avancement de ceux-ci via des indicateurs prédéfinis ou nouveaux. Comme le montre la figure 12, le point fort est la mise en relation dans un même programme des dimensions de paix et de partenariats couplées aux dimensions du développement durable. À partir de ces cinq « P », les Objectifs de Développement Durable peuvent prendre les classifications¹⁵ suivantes :

- People (Humanité) :



Figure 13 : « Classification des ODD », source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf>

¹⁵ Selon l'United Nations Convention to Combat Desertification, source : http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf

- Prosperity (Profit) :



Figure 14 : « Classification des ODD », source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf>

- Planet (Planète) :



Figure 15 : « Classification des ODD », source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf>

- Peace (Paix) :



Figure 16 : « Classification des ODD », source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf>

- Partnerships (Partenariats) :



Figure 17 : « Classification des ODD », source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2017/12/UN-Guidelines-for-Use-of-SDG-logo-and-17-icons-December-2017.pdf>

2.1.1 Les ODD : Une opportunité qui se chiffre en milliards

Comme le montre la figure 18, 12 000 milliards de dollars par an d'ici à 2030 est la valeur de l'opportunité de croissance qu'offrirait la réalisation des Objectifs de Développement Durable à travers les secteurs suivants :

- Agriculture ;
- Villes ;
- Énergie et matériaux ;
- Santé et bien-être.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE	VILLES	ÉNERGIE ET MATÉRIAUX	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Réduction du gaspillage alimentaire dans la chaîne de valeur	Logement abordable	Modèles circulaires : secteur automobile	Partage des risques
Services écosystémiques forestiers	Bâtiments à haute efficacité énergétique	Développement des énergies renouvelables	Télésurveillance des patients
Marchés alimentaires à faible revenu	Véhicules électriques et hybrides	Modèles circulaires : appareils électriques	Télémédecine
Réduction des déchets de consommation alimentaire	Transport public en zones urbaines	Modèles circulaires : systèmes électroniques	Génomique avancée
Changement de composition des produits	Covoiturage	Efficacité énergétique : industries à faible intensité énergétique	Activité de services
Technologie dans les grandes exploitations agricoles	Équipements de sécurité routière	Systèmes d'accumulation d'énergie	Détection des contrefaçons de médicaments
Changement alimentaire	Véhicules autonomes	Récupération des ressources	Lutte antitabac
Aquaculture durable	Consommation des véhicules à moteur à combustion interne	Efficacité énergétique des utilisations finales	Programmes de suivi pondéral
Technologie dans les petites exploitations agricoles	Construction de villes résilientes	Efficacité énergétique : industries à haute intensité énergétique	Prise en charge améliorée des maladies
Micro-irrigation	Colmatage des fuites d'eau sur les réseaux publics	Piégeage et stockage du carbone	Dossiers médicaux informatisés
Réhabilitation des sols dégradés	Tourisme culturel	Accès à l'énergie	Amélioration des soins maternels et pédiatriques
Réduction des déchets d'emballage	Compteurs intelligents	Produits chimiques écologiques	Formation en soins médicaux
Intensification écologique de l'élevage bovin	Infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement	Fabrication additive	Chirurgie à bas coût
Agriculture urbaine	Partage de bureaux	Contenus locaux des industries extractives	1800 milliards de dollars
	Constructions en bois	Infrastructures communes	
	Bâtiments modulaires et durables	Réhabilitation des mines	
		Interconnexion de réseaux	
2300 milliards de dollars	3700 milliards de dollars	4300 milliards de dollars	

Figure 18 : « Le développement durable : une opportunité qui se chiffre en milliards », source :

<https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunit-e-se-chiffre-milliards/>, publié le 9/11/2017

Une proposition jugée réfléchie¹⁶ par la Business & Sustainable Development Commission (BSDC) qui porte sur le fait que ces 60 opportunités peuvent peser jusqu'à 60 % de l'économie réelle. Celles-ci permettraient également la création de plus de 380 millions d'emplois dont 20 % seraient liés à une seule et unique de ces 60 opportunités : le logement abordable. De plus, comme le montre la figure 19 reprise ci-dessous, c'est dans les pays en développement que la moitié du chiffre représentant cette opportunité d'affaire y serait réalisable de même que près de 90 % des 380 millions d'emplois qui y seraient créés.

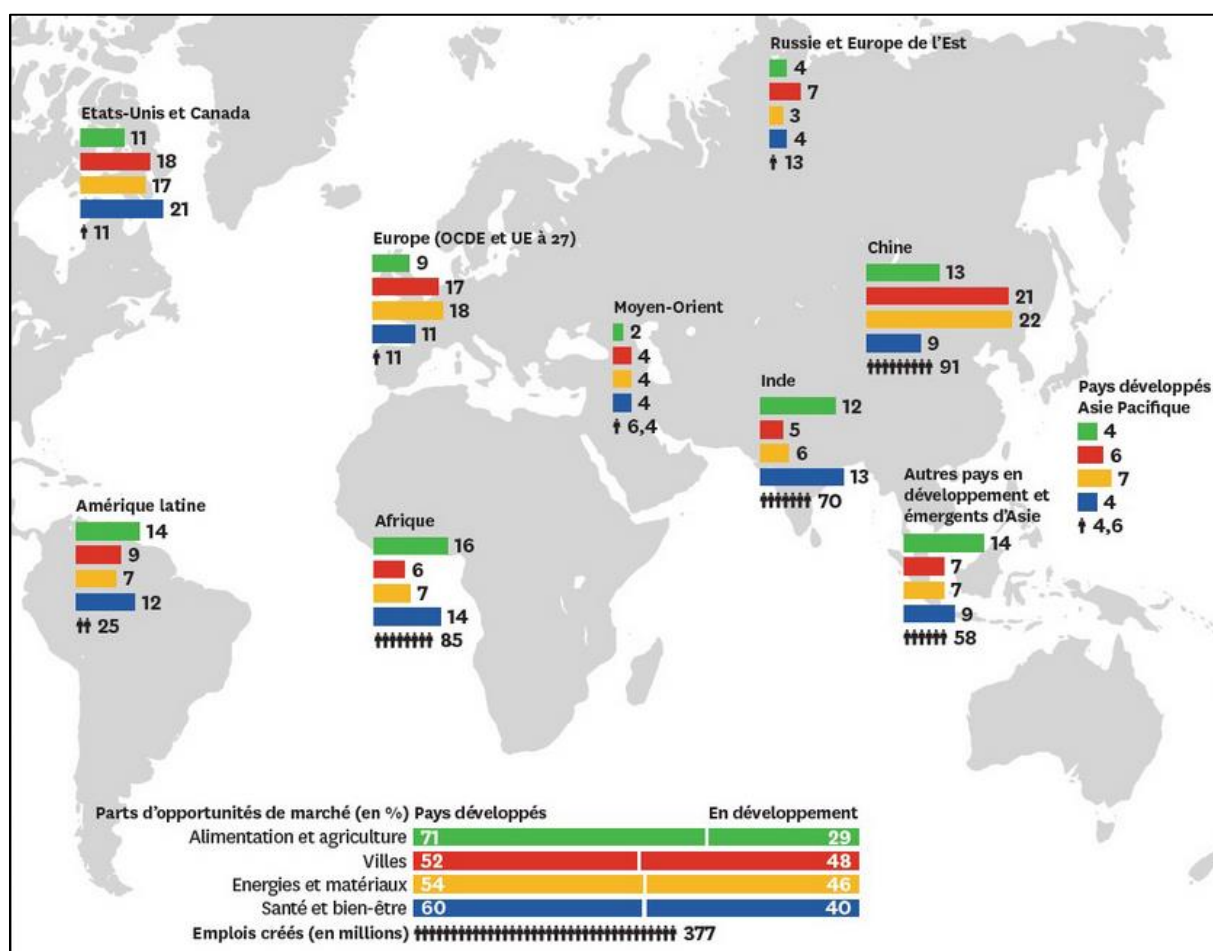


Figure 19 : « Le développement durable : une opportunité qui se chiffre en milliards », source :

<https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunit%C3%A9-se-chiffre-milliards/>, publié le 9/11/2017

¹⁶ Selon l'article « Le développement durable : une opportunité qui se chiffre en milliards », source : <https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunit%C3%A9-se-chiffre-milliards/>, publié le 9/11/2017

Pour une vision complète des Objectifs de Développement Durable, nous vous conseillons de vous référer à la brochure¹⁷ réalisée par l’Institut Fédéral pour le Développement Durable, également disponible en annexe.

2.2 L'OCDE et les Objectifs de Développement Durable¹⁸

L’OCDE¹⁹ s’implique également dans la mise en œuvre de ce programme. Celle-ci s’engage à inclure les Objectifs de Développement Durable à ses propres stratégies et outils politiques afin de mettre en évidence des opportunités de mise en œuvre de ces objectifs. Cela permet de repenser les stratégies existantes portant sur des thèmes comme l’innovation ou la croissance verte pour exemple.

L’OCDE compte également être considéré comme un « instrument de mesure » dans l’implémentation des objectifs, notamment en collaborant dans l’accompagnement des états ayant des difficultés dans le recensement des données et la transmission de celles-ci.

Dans la continuité de cela, l’OCDE compte également être un partenaire efficace pour aider les différents états à établir des programmes de mise en œuvre optimaux et en adéquation avec ce qui est défini au sein des différents objectifs. De plus, elle compte jouer un rôle dans l’examen du suivi par pays afin de permettre à ceux-ci de disposer d’une situation des uns par rapport aux autres et d’ajuster, en fonction, leurs politiques de mises en œuvre.

L’OCDE tient également à stimuler les partenariats avec ses parties prenantes afin d’orienter les objectifs de développement durable qu’elles ont en commun et renforcer cette synergie.

Selon une étude de l’OCDE²⁰, l’étude avait pour objectif d’analyser la manière de mettre en pratique un objectif de développement durable. L’étude fait référence à un ensemble d’indicateurs mondiaux des Nations Unies d’une part, et en l’absence de ceux-ci, des indicateurs

¹⁷ Source : https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/brochure_sdgs_fr.pdf

¹⁸ Contenu est issu du document Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, juin 2017, Source : <http://www.oecd.org/sdd/OECD-Measuring-Distance-to-SDG-Targets.pdf>

¹⁹ Organisation de Coopération pour le Développement Economique

²⁰ Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, Juin 2017, Source : <http://www.oecd.org/sdd/OECD-Measuring-Distance-to-SDG-Targets.pdf>

de l'OCDE. Ces indicateurs ont permis de mesurer la distance entre l'objectif prédéfini et l'état réel des avancées. Veuillez noter que l'étude est parue en juin 2017.

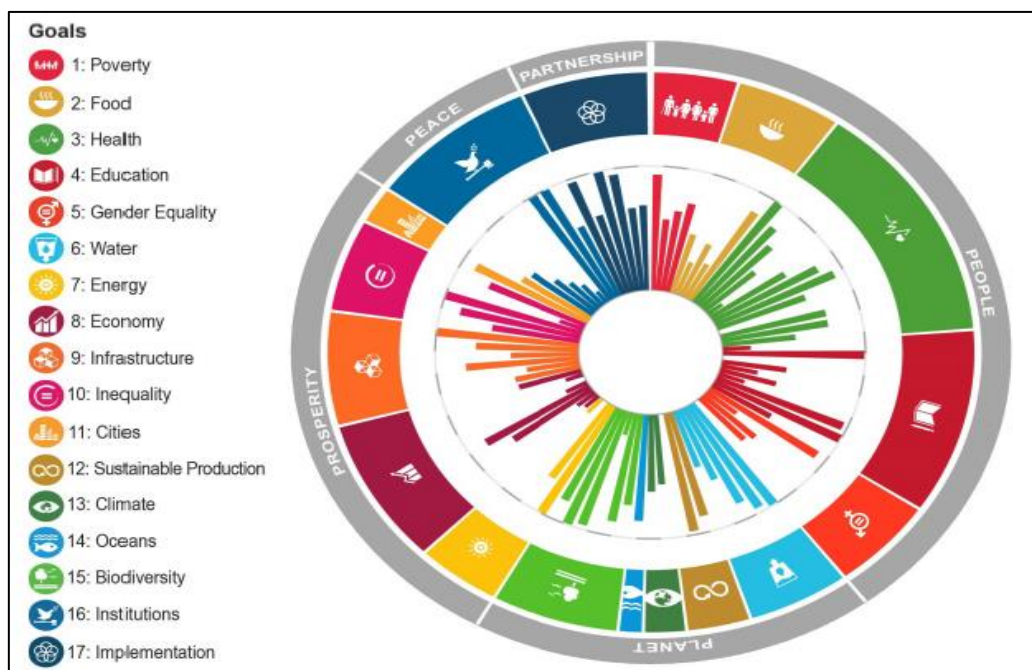


Figure 20 : « Etude sur la mesure de la distance par rapport aux Objectifs des SDGs » Source : Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, publié en Juin 2017

La figure 20 nous montre dans quelle mesure la Belgique a atteint certaines de ses cibles qui sont propres à un objectif, qui lui-même dépend d'une des cinq dimensions. Parmi les cibles atteintes, 11 le sont déjà. Comme il est souligné dans l'étude, certaines sont sur le bon chemin en vue d'être également atteintes comme d'autres en sont encore très loin. Ce qui signifie qu'il reste encore des progrès à accomplir.

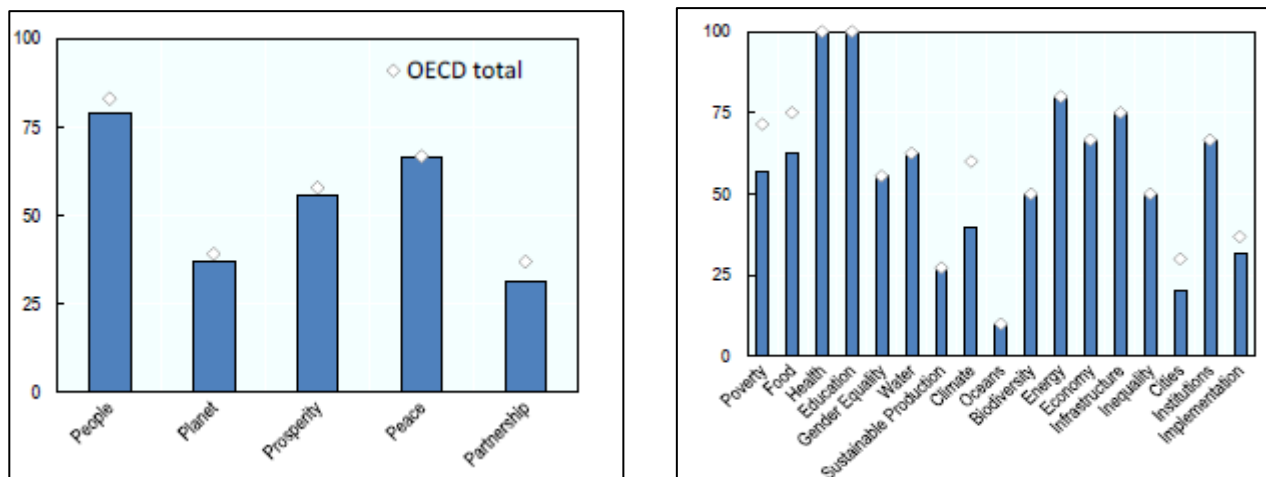


Figure 21 & 22 : « Recensement des données de la Belgique en rapport aux pays de l'OCDE », Source : Measuring distance to the SDG targets, An assessment of where OECD countries stand, OECD, June 2017

Les figures 21 et 22 montrent la situation en terme de recensement des données tant sur l'ensemble des objectifs de développement durable que selon les cinq dimensions du programme. Comme expliqué dans ce mémoire, il est très important d'avoir des données à sa disposition afin de pouvoir en mesurer la mise en œuvre et les progrès réalisés. Cela permet donc de prendre de bonnes décisions et de réorienter les stratégies mises en place.

2.3 L'Europe et les Objectifs de Développement Durable

L'Union Européenne avec sa stratégie²¹ « Europe 2020 » promeut une économie intelligente, durable et inclusive. Elle redéfinit à travers ces trois concepts l'économie du 21^e siècle à l'échelon européen. Celle-ci est également définie sous la forme de cinq objectifs qui sont eux aussi quantifiables. Ceux-ci sont l'emploi, l'investissement dans la recherche et le développement, l'éducation, le changement climatique et l'énergie ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale.

²¹ Selon la Commission Européenne « Stratégie Europe 2020 », https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

Afin de s'aligner face au nouveau cadre universel mis en place par les Nations Unies avec ces objectifs de développement durable, la Commission européenne a instauré une proposition de « *consensus européen pour le développement* »²² ayant pour objectif de revoir la stratégie politique afin de s'aligner sur les cinq dimensions du nouveau programme à l'horizon 2030.

2.4 Conclusion

Dans ce chapitre, il a pu être mis en évidence la différence entre le programme des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** et celui relatif aux **Objectifs de Développement Durable**. Celle-ci se traduit par le fait que les ODD s'ouvrent à une dimension holistique du développement durable. Nous pouvons effectivement voir que dans ce programme, sont intégrés les éléments suivants :

- 1) Le développement durable ;
- 2) Le climat ;
- 3) L'importance des partenariats.

Cela démontre ce programme se veut être ambitieux en y incluant ces trois éléments d'une part, mais également en mettant l'accent sur le développement de stratégies collaboratives tant à l'échelon national, qu'international.

De plus afin de faire un parallèle avec le premier chapitre, nous pouvons mettre en évidence, grâce à l'étude de l'OCDE, l'importance du recensement des données. Les illustrations mettent en évidence les objectifs pour lesquels celui-ci est favorable et ceux pour lesquels il l'est moins concernant la Belgique et en regard des pays de l'OCDE.

²² Selon le site de la Commission Européenne http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-3884_fr.htm

Chapitre 3 : La contextualisation au niveau belge

Dans ce chapitre, l'approche relative au programme des Objectifs de Développement Durable y est contextualisée sur le plan de la Belgique. Il est mis en évidence comment se traduit l'implémentation de ce programme tant au niveau des pouvoirs publics mais également de l'ensemble des acteurs agissant en faveur des ODD. À travers des cas illustratifs et analyses d'études, il sera démontré quels sont les éléments favorables et défavorables concernant la mise en œuvre de ce programme des Nations Unies à l'horizon 2030.

3.1 L'Agenda 2030 : Contextualisation

Comme le souligne la note²³ de l'assemblée générale des Nations Unies, l'année 2015 fut une étape importante en ce qui concerne le développement durable. Nous pouvons le rappeler à travers le sommet des Nations Unies de New-York en septembre 2015, où fut signé l'accord relatif au programme pour l'après 2015 par les 193 états membres. Dont les prémisses furent déjà discutées lors du sommet Rio+20. Cela signe le début d'une nouvelle ère. Cet accord ambitieux naît d'un regroupement de différents programmes séparés émanant de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre l'environnement, la pauvreté et toutes les formes d'inégalités. Ce qui conduit à ce que ce programme soit qualifié de "programme d'envergure" à l'échelle mondiale. L'ensemble des parties sont donc concernées et il est laissé libre choix aux différents gouvernements concernant la mise en œuvre et le suivi des progrès réalisés. Celui-ci doit donc être intégré aux différentes politiques des différents gouvernements. Pour ce qui est du contexte belge, avec l'engagement de la Belgique, un lien peut être fait avec l'article 7bis²⁴ repris dans la Constitution depuis 2007 : « *Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations.* »

²³ AG des Nations Unies du 25 septembre 2015 (A/res/70/1) distribué le 25/10/2015 (disponible en annexe)

²⁴ Article 7bis de la Constitution, source :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2007042530

Avec l'adhésion au programme pour l'après 2015, cet article prend donc tout son sens²⁵. En comparaison avec d'autres pays, la Belgique a plus que les moyens pour arriver à relever le défi d'autant plus qu'elle est, depuis de longue durée, engagée dans le développement durable. Dans le contexte de ces ODD, le Comité de concertation charge le 22 février 2016 la Conférence Interministérielle pour le Développement Durable²⁶ (CIMDD), créée en l'année 2013, de mettre en œuvre le programme des ODD en Belgique. La toute première étape fut la création de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). À travers celle-ci, la Belgique montre sa volonté de renforcer la coopération entre les différents niveaux de pouvoirs politiques en vue de l'application des ODD notamment.

Cette stratégie nationale pour le développement durable a pour approche la mise en contextualisation d'un cadre cohérent des politiques gouvernementales. Celle-ci dispose d'un texte-cadre global et de documents stratégiques²⁷ selon les différentes entités, dont ces derniers sont repris ci-dessous :

- Niveau Fédéral : Document "Vision à long terme" et "Plan Fédéral Développement Durable" ;
- Niveau de la Flandre : Document "Vision 2050 – Une stratégie à long terme pour la Flandre" ;
- Niveau de la Wallonie : Document "2^e Stratégie Wallonne Développement Durable" ;
- Niveau de Bruxelles Capitale : Document "Le Plan régional de Développement Durable" ;

²⁵ Selon le texte cadre Stratégie nationale de Développement durable (SNDD), source : https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/20161019_texte_cadre_strategie_national_developpement_durable.pdf

²⁶ Courant du mois d'octobre 2016, source : <http://www.frdo-cfdd.be/fr/actualites/neuf-conseils-davis-demandent-tous-ensemble-une-strategie-nationale-de-developpement>

²⁷ Document stratégique pour le fédéral « La Vision à long terme », source : http://www.developpementdurable.be/sites/default/files/document/files/publicatie_langetermijnvisie_122014_fr_v01.pdf

Document stratégique pour la Flandre « Vision 2050 », source :

<https://www.vlaanderen.be/fr/publications/detail/vision-2050-strategie-long-terme>

Document stratégique pour la Wallonie « 2^e stratégie Wallonne pour le développement durable », source :

http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2017-08/Strat%C3%A9gie%20wallonne%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable_0.pdf

Document stratégique pour la Communauté Germanophone « Le Développement Régional », source :

http://www.ostbelgienlive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/rek/Concept_de_D_developpement_R_gional_-_Synth_se_Tome_4.pdf

- Niveau de la Communauté Germanophone : Document "2^e Concept de Développement Durable.

Le texte-cadre est subdivisé en deux parties. La première partie décrit la vision commune sur la situation future de la Belgique et la deuxième partie est une série de thématiques en lien avec les cinq dimensions (humanité, planète, prospérité, paix et partenariat) dont s'articulent les ODD à travers lesquelles des actions concrètes seront mises en place par les pouvoirs publics.

3.2 De la vision à l'action

Via la Stratégie Nationale du Développement Durable²⁸, cela pose donc un cadre favorisant ainsi la mise en place de partenariats multi-acteurs. Une dimension importante déjà mise en évidence dans ce mémoire. L'objectif est donc de transposer un cadre général, central à ce qui existe déjà en matière d'initiatives favorisant le développement durable tant au niveau des pouvoirs publics que par le secteur privé.

En relation aux mesures déjà prévues par les différents plans d'actions des pouvoirs publics dans l'optique d'atteindre les objectifs de développement durable, la CIMDD met l'accent sur six éléments clés de coopération allant dans ce sens. Selon elle, ce sont six éléments parmi lesquels la mise en œuvre doit être renforcée et bénéficier d'un soutien plus accru, plus important que ce soit tant au sein des pouvoirs publics que dans les relations avec l'ensemble des parties prenantes. Ces six éléments sont les suivants :

- La sensibilisation aux ODD ;
- Le progrès, le suivi ainsi que l'évaluation des ODD ;
- Promouvoir la passation de marchés publics durables ;
- Promouvoir des habitats et constructions durables ;
- Promouvoir une alimentation durable ;
- Promouvoir des instruments financiers et non financiers en faveur du développement durable.

²⁸ Texte cadre Stratégie nationale de Développement durable (SNDD), source : https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/20161019_texte_cadre_strategie_national_developpement_durable.pdf

L'ensemble des actions reprises dans cette stratégie sont en lien avec des actions déjà existantes et sont sous la charge des différentes entités. Au fur et à mesure de l'évolution des résultats obtenus, ces plans d'actions pourront être revus afin de réorienter les priorités.

Selon le climatologue belge Jean-Pascal VAN YPERSELE²⁹, le principal challenge à relever se situe donc au niveau de ces pouvoirs publics. Compte tenu du fait qu'il existe une pluralité de niveau de pouvoir en Belgique, il estime être opportun que ceux-ci adoptent une approche holistique, mais tout en ayant une vision commune et coopérant ensemble tout en stimulant l'ensemble des parties prenantes dans l'implémentation des objectifs de développement durable.

Il affirme que les ODD sont des objectifs ambitieux dont certains risquent de ne pas être atteints d'ici 2030, en prenant comme exemple l'objectif 1 qui a pour finalité l'éradication totale de la pauvreté d'ici à 2030. Mais si la barre n'est pas placée assez haute, cela laisserait à nouveau des exclus, des « oubliés », comme le confirme le rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, comme démontré au premier chapitre. C'est aussi une forme de moteur dans la vision à avoir afin d'implémenter un programme aussi vaste et important.

*« Oui, les SDG sont franchement ambitieux, mais en fixant un objectif clair et fort, aussi ambitieux soit-il, vous motivez les hommes politiques et les décideurs à s'engager dans la bonne direction. »*³⁰

Il met également en évidence le point fort de ce programme sur le fait que l'ensemble des objectifs sont liés les uns aux autres. En prenant l'exemple de la biodiversité qui représente donc l'environnement qui nous entoure dans son ensemble nous permettant d'assurer notre bien-être, de faire en sorte que nous puissions nous nourrir, d'assurer notre santé de manière générale. Il prend également en exemple le domaine de l'enseignement qui est problématique

²⁹ Interview de Jean-Pascal VAN YPERSELE, publiée le 20 Décembre 2017, source : <https://www.sdgs.be/fr/news/la-parole-est-au-climatologue-jean-pascal-van-yperssele-les-sdg-peuvent-se-solder-par-un-succes>

³⁰ Interview de Jean-Pascal VAN YPERSELE, publiée le 20 Décembre 2017, source : <https://www.sdgs.be/fr/news/la-parole-est-au-climatologue-jean-pascal-van-yperssele-les-sdg-peuvent-se-solder-par-un-succes>

dans les pays en voie de développement. Ce qui crée une inégalité pour les jeunes filles car elles sont mises au second plan et ne sont donc pas valorisées comme elles devraient l'être contrairement aux garçons. A travers différentes mesures, cela permettrait de contrer cette injustice en inversant la tendance qui aurait un impact favorable sur la problématique relative à la croissance démographique. Cela aurait donc un effet boule de neige sur d'autres dimensions de l'environnement. À travers son point de vue sur les objectifs de développement durable, il souhaite démontrer les liens qui unissent ces objectifs et que l'Organisation des Nations Unies a mis en place un programme ambitieux et universel.

En parallèle avec ce qu'a voulu démontrer Jean-Pascal VAN YPERSELE à travers l'interview, la figure 23 met bien en évidence les différents liens que pourraient avoir l'objectif 12 (consommation et production responsable). Cela met en évidence que les objectifs de développement durable sont bien tous liés les uns aux autres.

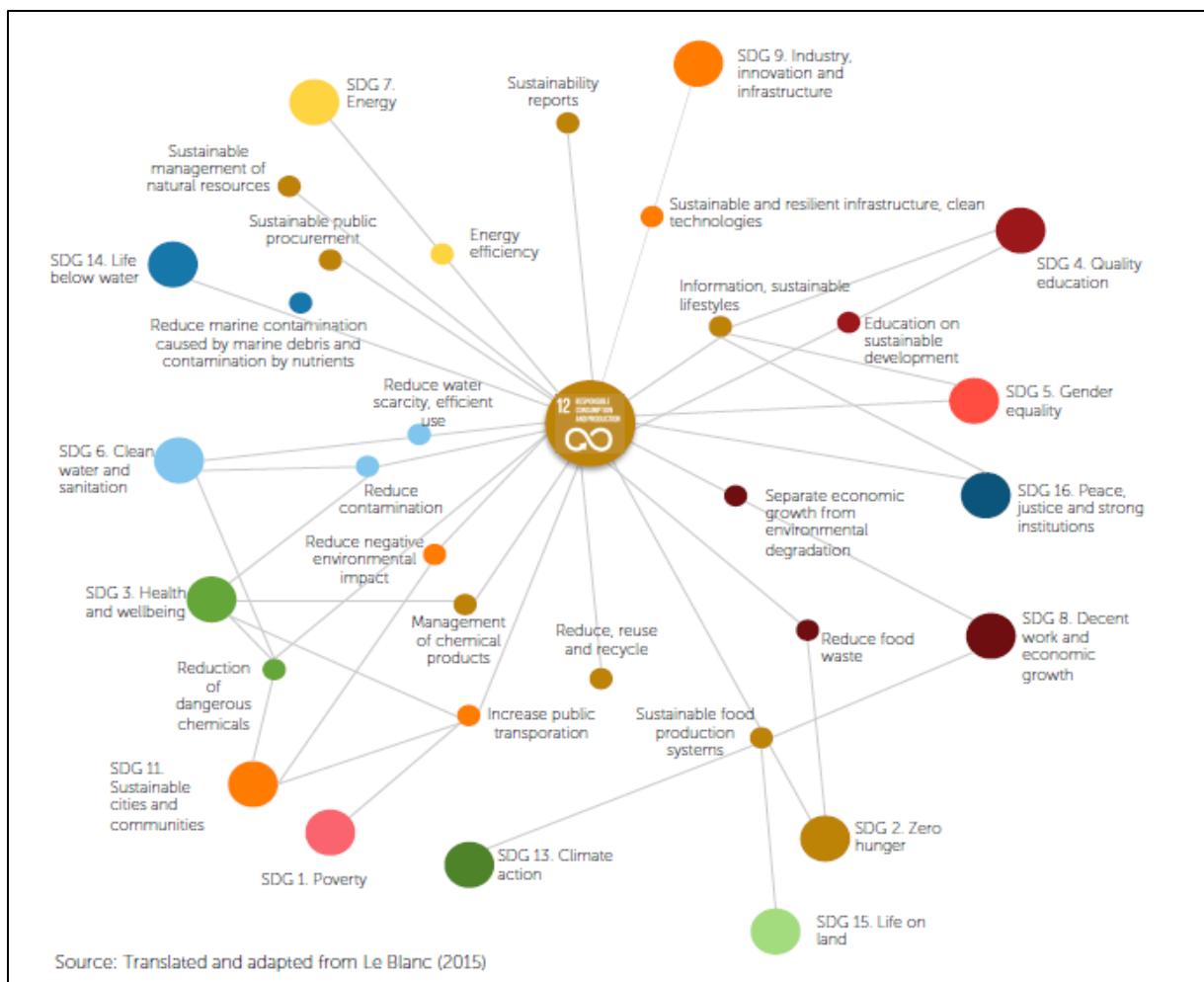


Figure 23 : « Liens entre l'objectif 12 et les autres ODD », Source : http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf

Pour en revenir aux pouvoirs publics, comme précisé ici dans ce travail, et comme le font remarquer le rapport fédéral 2017³¹ du Bureau Fédéral du Plan, le constat établi démontre que les politiques belges doivent être clairement redéfinies et transformer celles-ci en actions beaucoup plus concrètes. Ce qui n'est actuellement toujours pas le cas selon le site cncd.be³², qui souligne également le manque de clarté dans les politiques belges tant il existe trop de niveaux de pouvoirs, empêchant d'y voir une clarté dans la mise en œuvre concrète de ces objectifs de développement durable. Les études ci-dessous en sont des exemples mettant en avant les lacunes rencontrées au niveau belge, notamment sur l'aspect politique.

3.2.1 Etude sur l'implémentation des SDGs : le cas de la Wallonie

Une étude³³ a été publiée par Inter-Environnement Wallonie (IEW) en septembre 2017 ayant pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ainsi que leur suivi. De plus, celle-ci a permis de développer des recommandations pour la mise en place d'une stratégie d'engagement d'acteurs wallons dans ces ODD.

Cette étude a méthodologiquement été établie sous la forme d'entretiens avec diverses parties prenantes représentant des groupes d'acteurs (comme pour exemples des entreprises, des représentations syndicales, des ONG, des autorités locales, la communauté scientifique) afin d'évaluer les quatre dimensions reprises ci-dessous.

1) Développement Durable et ODD

L'objectif à travers cette première partie est de vérifier le niveau de connaissance des participants avec les notions de développement durable et des ODD. Il en ressort que la majorité des acteurs ont bien connaissance de la signification du développement durable dans son ensemble, mais que leurs membres associent bien trop souvent le développement durable à l'environnement uniquement. Laissant de côté les deux autres piliers qui sont le social et

³¹ « Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable », Rapport Fédéral sur le développement durable 2017, rédigé par la Task Force développement durable du Bureau Fédéral du Plan, publié en Décembre 2017

³² Selon la CNCd via l'article suivant : <https://www.cncd.be/Le-Bureau-federal-du-Plan-tire-la>

³³ Etude d'Inter-Environnement Wallonie, « Stratégie Wallonne de participation et d'engagement des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD » Anne Thibaut, publiée en 2017

l'économie. Concernant la connaissance des ODD, l'ensemble des acteurs ont déjà entendu parler de ceux-ci mais ne sont pas capables d'identifier clairement les 17 objectifs. Aussi, certains acteurs jugent que ces objectifs ne sont pas clairs, sont difficiles à comprendre. Mais indirectement, des actions sont malgré tout menées en liens directs avec ceux-ci. Ils considèrent également que les ODD sont un bon cadre de référence offrant de nombreuses opportunités.

2) La contribution au développement durable

La plupart des acteurs sont engagés au niveau stratégique par le fait de mettre en place des plans, des programmes ou des politiques notamment. Ensuite, ceux-ci transforment également leurs programmes en actions concrètes, ou via des projets de terrain liés au développement durable (aussi en lien avec les ODD), tout en menant des mesures de sensibilisation correspondant à leurs attentes respectives. Concernant le suivi de l'implémentation du développement durable et des ODD dans une autre mesure, certains acteurs ont fait appel au département développement durable du Service Public de Wallonie afin de prendre connaissance d'outils existants. Tandis que d'autres communiquent leurs démarches via leur site internet ou lors de colloques. Cependant, aucune réelle mesure d'évaluation relatives aux actions entreprises ne sont apparues lors de ces entretiens.

3) Les motivations concernant les ODD

Les acteurs font part de leur souhait d'être impliqué dans l'implémentation des ODD, en regard de l'ampleur des enjeux à l'heure actuelle. Et se disent également prêt à vouloir repenser les fondements du système économique dans lequel nous vivons. Selon les acteurs interrogés, qui pour rappel, sont des groupes représentant différents secteurs, se disent au courant des besoins et attentes des parties prenantes. Par ce constat, ils estiment qu'il serait judicieux d'être présent lors des réunions politiques afin de sensibiliser les autorités politiques wallonnes sur leurs préoccupations. Cela permettrait le développement de politiques de plus en plus en cohérente avec la réalité du terrain. D'autres soulèvent le fait que d'être impliqué dans les politiques de développement durable, permet de construire un levier afin de donner une autre dimension à la notion de démocratie, notamment via des mouvements de citoyenneté active. En outre, certains acteurs mettent en avant l'importance des échanges entre secteurs car cela permet de renforcer l'approche transversale sur les enjeux du développement durable. Cela aurait un effet démultiplicateur également.

4) Les freins et leviers dans l'implémentation des ODD

L'ensemble des acteurs soulèvent un problème lié aux enjeux structurels provenant des autorités gouvernementales. Deux dimensions sont clairement identifiées : la première se rattachant au fait de la complexité des différentes strates composant le gouvernement qui, selon eux, ne permet pas d'avoir des politiques structurées, efficaces et cohérentes. En effet, à titre d'exemple, certains acteurs signalent clairement le manque de cohérence du gouvernement par le fait qu'ils soient interrogés sur des thématiques similaires par différents ministres et ce, à cause d'un manque de coordination entre eux-ci. L'autre dimension se rattache au fait d'inscrire les mesures publiques sur le long terme et pas uniquement dans le cadre politique électoral.

Un autre constat est lié aux processus participatifs des acteurs avec les autorités. En effet, ceux-ci déplorent un manque de clarté sur les politiques mises en œuvre. Notamment par le fait qu'ils perçoivent cela comme une sorte d'opération de communication mais se sentent au final lésés une fois les décisions prises par les autorités. De plus, agir en faveur du développement durable a un certain coût mais, des acteurs comme le groupe représentant les autorités locales, dénoncent que la part des budgets régionaux dédiés à ce poste est de moins en moins importante.

Le constat suivant se porte sur les initiatives citoyennes. Certains acteurs jugent que les autorités devraient accorder davantage d'attention aux actions citoyennes en ce qui concerne le développement durable. L'axe au niveau local est soulevé comme étant une dynamique importante afin de créer une transition significative dans l'évolution de cette thématique. Ces petites actions peuvent voir également leurs impacts et expériences qui en découleraient démultipliés en faveur de mesures plus importantes.

Finalement, un frein important est l'information et la communication par les pouvoirs publics. De nombreux acteurs soulignent une méconnaissance des notions autour des concepts développement durable et des ODD. En outre, les stratégies et actions politiques en ce sens sont perçues comme moins évidentes aux yeux du public lambda, ainsi que des parties prenantes moins impliquées dans ces thématiques. Alors que ces acteurs estiment opportun que le grand public soit justement informé afin de lui donner cet élan d'intérêt.

Ils font part également d'une communication trop « binaire » de la part des pouvoirs publics dans le sens où des concepts sont considérés comme durable ou non durable. Ceux-ci estiment

que la thématique du développement durable n'est au contraire pas un processus binaire, mais cela doit se faire dans une démarche d'amélioration continue.

De plus, les acteurs interrogés estiment qu'il faudrait davantage de communication par les médias en ce qui concerne les initiatives autour du développement durable. D'autant plus que les acteurs seraient prêts à entrer des processus participatifs afin de faire part, auprès de leurs publics cibles, d'outils de communications permettant de mettre en avant les avancées et les progrès à établir afin de contribuer à la mise en œuvre des ODD.

3.2.2 Etude de la KU Leuven– « Les SDGs comme un levier pour les changements des pratiques politiques »

Objectif

L'objectif de cette autre étude³⁴, est d'observer les bonnes pratiques concernant l'implémentation des SDGs ayant un impact sur des changements institutionnels et/ou des pratiques de gouvernance. Une première partie se penche sur des exemples pris sur ce qui se passe à l'étranger via l'étude de cas internationaux : Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Suisse et la République Tchèque. La deuxième partie se penche sur des exemples de bonnes pratiques au niveau belge, dont le défi majeur, reste à coordonner la complexité de l'enjeu structurel auquel est confronté le pays en apportant une réponse cohérente et efficace aux défis sociaux qui l'attendent.

³⁴ Etude « Les SDGs comme levier pour le changement des pratiques politiques » de la KU Leuven publiée le 19/03/18, mise en ligne sur la plateforme belge des ODD le 10/04/18

Le cas belge

Le contexte de l'étude est donc de mettre en évidence une série de bonnes pratiques, dont en voici un résumé repris ci-dessous.

- Les retombées internationales

La Belgique a mis en place via la VNR (Voluntary National Reviews) une série de bonnes pratiques³⁵ concernant ce point précis :

- *La Belgique souhaite être un pays de référence en matière de commerce équitable d'ici 2020 ;*
- *Depuis 2015, la Belgique coopère avec l'Agence européenne des produits chimiques sur le commerce international des produits chimiques dangereux afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam dans des pays tiers tels que le Gabon et le Cameroun ;*
- *La Belgique soutient l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE) ;*
- *La Belgique apporte un soutien financier au Fonds fiduciaire multi donateurs du Programme mondial d'appui aux programmes (EGPS).*

- Intégration verticale et rôle des autorités locales

En Belgique, l'implémentation des SDGs passe essentiellement au niveau régional :

- Un soutien financier particulier y est mis en place au niveau des villes afin que celles-ci tendent vers plus de durabilité ;

³⁵ Source : <https://www.sdgs.be/fr/news/nouveau-rapport-du-cfdd-une-multitude-de-connaissances-et-de-capacites-mais-une-implementation>,

- Les groupements représentant les autorités locales des trois régions (VVSG³⁶, UVCW³⁷, AVCB³⁸) apportent leurs lots de conseils afin de faciliter l'implémentation des SDGs (outils, communication sur les bonnes pratiques, sensibilisation auprès des citoyens, etc.)

- La participation des parties prenantes

Nous pouvons prendre en compte que la Belgique a mis en place le Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD) qui est donc le représentant de nombreuses parties prenantes sur le territoire belge dont certaines autorités politiques mais sont exclues l'ensemble des autorités au niveau du pouvoir local. En raison de la structure complexifiée du territoire belge, le CFDD se donne pour mission de coordonner les processus d'action consultative tant sur le plan régional que communautaire afin de rendre des avis permettant de suivre l'ensemble des compétences.

- Indicateurs pour le développement durable

Avec la loi fédérale de 1997 introduisant la mise en place de rapports fédéraux sur le développement durable, a également été mise en place, dans le rapport 2017³⁹, une liste de 34 indicateurs aussi repris dans la Voluntary National Reviews. Au niveau régional, la Flandre et la Wallonie ont également publié leurs rapports relatifs à la vision stratégique (confer les documents stratégiques cités dans la partie 3.1)

- Intégration

Ce point consiste à mettre en évidence la prise en compte des 17 SDGs au niveau des hautes instances politiques. Bien qu'au départ : l'IFDD⁴⁰ est l'organe « exécutif » qui assiste le gouvernement fédéral dans les politiques mises en place, avait justement imposé aux différents ministres d'intégrer les SDGs dans leurs politiques respectives. À ce stade, l'intégration n'est devenue qu'un acte volontaire et seuls les SPF Santé et celui

³⁶ VVSG = Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten

³⁷ UVCW = Union des Villes et Communes de Wallonie

³⁸ AVCB = Association des Villes et Communes de Bruxelles

³⁹ Rapport exclusivement consacré aux ODD

⁴⁰ IFDD = Institut Fédéral pour le Développement Durable

de la Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ont choisi d'intégrer ces SDGs. Le reste des acteurs politiques se limitant à une intégration faisant référence à des objectifs stratégiques. A l'automne 2017, une volonté politique se dessine afin de discuter de l'implémentation des SDGs au niveau des parlements et que ces discussions soient reprises en séances plénières, en présence du premier ministre.

- *Intégration fédérale et coordination*

Après la conférence de Rio en 1992, le pouvoir fédéral a de plus en plus développé la structure institutionnelle autour de la thématique du développement durable. En 2007, cela avait même été inscrit dans la Constitution afin que cela soit considéré comme un instrument national.

Est mise en évidence une difficulté de collaboration entre l'entité fédérale et les entités décentralisées, mais la CIMDD⁴¹ a été mise en place pour la coordination des politiques fédérales afin de les intégrer aux niveaux politiques inférieurs. Et ce, dans le but d'y développer l'approche transversale que requiert la thématique du développement durable.

Fut également créé en 2014, l'Institut Fédéral de Statistiques, permettant de fournir pour l'ensemble du territoire belge des données et indicateurs en ce qui concerne le développement durable mais également pour les SDGs bien évidemment. Malgré cela, un des problèmes majeurs pour la Belgique actuelle, est qu'une coordination centralisée restera toujours un défi.

Conclusion

Plusieurs constats généraux ressortent de cette étude s'inspirant autant des cas étrangers que belges. Il ressort donc qu'une politique déjà bien engagée dans le développement durable permet de faciliter les avancées dans cette thématique, et également dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable. Il est mis en avant que la patience est considérée comme une variable importante dans le but de voir un changement politique. L'incitation au

⁴¹ CIMDD = Conférence Interministérielle pour le Développement Durable

changement ne peut être que favorable en impliquant tant des parties prenantes internes aux autorités gouvernementales qu'externes.

Pour en revenir au terme qui définit les SDGs, pour rappel « Agenda 2030, Transformer notre monde », il en ressort qu'au sens premier du titre, rien n'indique que ce programme démontre des impacts significatifs dans la transition vers plus durabilité. Le même constat peut être établi sur le plan politique. Cependant, il est difficile d'apporter un jugement car cela ne fait que deux années qu'est lancé l'Agenda 2030 de l'ONU. Mais les SDGs ont été efficaces afin de générer un questionnement et une prise de conscience sur des enjeux mondiaux liés à la durabilité.

Une des recommandations mises en avant de cette étude est de prendre en considération d'une manière différente en ne se focalisant pas sur le nombre d'objectifs qui seront atteints ou pas, mais plutôt de voir quelles seront les avancées significatives apportées par ce programme en faveur de la transition vers de la durabilité dans le monde. Actuellement, il ne faut pas s'attendre à un bouleversement mais attendre une amélioration progressive des pratiques.

Au niveau belge, il est mentionné une grande connaissance dont le fait de posséder les capacités à avoir de l'impact sur l'ensemble des sujets de l'Agenda 2030. Mais le défi majeur est la coordination sur les solutions à apporter pour l'implémentation des SDGs.

3.3 Objectifs de Développement Durable : Quid pour les entreprises

Même si ce sont les différents gouvernements de chaque état membre qui doivent être le moteur, le fer de lance à la mise en application de ces ODD, les entreprises en sont clairement des acteurs importants. Ils doivent être considérés comme un maillon de la chaîne auquel il faut accorder beaucoup d'attention et d'intérêt. Comme l'indique l'article 67 de la note⁴² relative à l'accord par les 193 états membres de l'ONU de l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, à savoir : *« L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents et à d'autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et les normes de droit du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les États qui sont parties à ces accords. »*

A travers cela, l'ONU veut mettre un point d'honneur quant à la grande responsabilisation des entreprises en matière de développement durable. Elle veut mettre « noir sur blanc » le positionnement que l'entreprise doit avoir dans la mise en œuvre de ces ODD en y définissant clairement l'importance du rôle qu'elles ont à jouer.

⁴² AG des Nations Unies du 25 septembre 2015 (A/res/70/1) publiée le 25/10/2015 (disponible en annexe)

En considérant qu'au départ, les objectifs de développement durable furent d'abord créés en vue de viser les différents gouvernements afin que ceux-ci puissent mettre un cadre favorisant les initiatives en faveur des ODD, ceux-ci s'adressent également à tout autres acteurs ayant un rôle essentiel à jouer dans la société. La figure 24 ci-dessous illustre le fait que tout le monde a sa place dans l'implémentation des ODD :

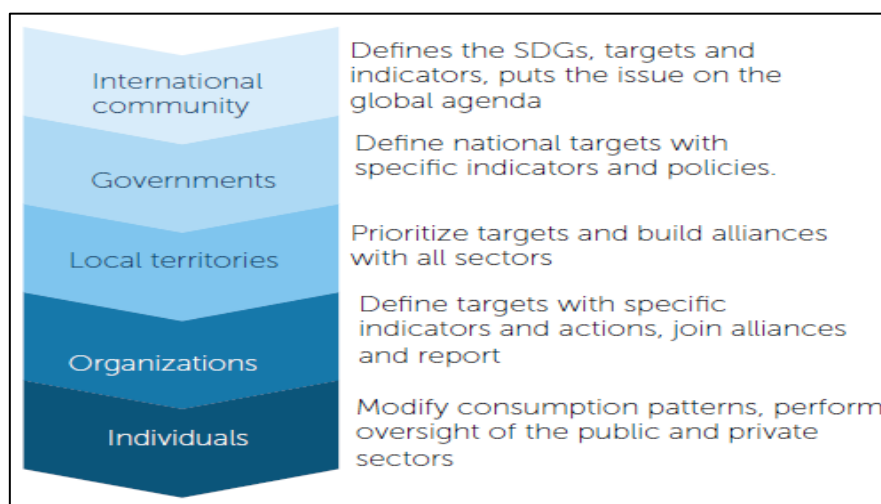


Figure 24 : « Intégration des SDGs », source :

http://catalogue.unced.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf

Comme le souligne la FEB⁴³ ainsi que les auteurs du SDG Compass⁴⁴, en se lançant dans la mise en œuvre des ODD, en suivant les lignes directrices de ce cadre de référence universel, les entreprises s'offrent cette capacité d'avoir de nouvelles opportunités de croissance. Elles peuvent prendre ce nouvel outil tant comme un instrument de pilotage de leurs stratégies que pour définir leurs activités. À travers ces deux documents, il est démontré que l'intérêt des challenges sociétaux et environnementaux sont aussi des intérêts à prendre en considération par les entreprises. Ci-dessous, sont listés ces challenges puis expliqués de manière plus détaillée en quoi ceux-ci sont bénéfiques pour les entreprises :

- Identification d'opportunités futures ;
- Création de valeur durable ;

⁴³ Via le magazine « Reflect » p16-20, paru à l'automne 2017, source : https://issuu.com/vbofeb/docs/reflect14_fr?e=1924459/53334756

⁴⁴ « SDG Compass » est le guide à destination des entreprises établi par Global Reporting Initiative, UN Global Compact, World Business Council for Sustainable Development, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf

- Les parties prenantes ;
- Stabilisation des marchés et des sociétés ;
- Les ODD comme langage commun.

3.3.1 Identification d'opportunités futures

Les challenges issus du domaine du développement durable montrent l'existence d'opportunités de marchés pour les organisations qui possèdent déjà un processus de durabilité ou ayant les ressources nécessaires dans les domaines suivants :

- Les technologies innovantes en termes d'énergies renouvelables ;
- Les techniques permettant de trouver des solutions novatrices avec pour objectif la diminution des émissions ainsi que des déchets ;
- La recherche de solutions permettant de satisfaire les attentes du marché encore non intégralement couvertes, dans tous les secteurs confondus, donnant la possibilité d'avoir une meilleure qualité de vie pour les personnes vivant encore dans la pauvreté.

Les ODD ont donc pour objectif d'influencer les investissements effectués tant par les organisations publiques que par le secteur privé. A travers la mise en œuvre de ces objectifs, il y a création de nouvelles opportunités d'affaires.

3.3.2 Création de valeur durable

En regard du point précédent, l'enjeu économique du développement durable est défini. Si les entreprises prennent en compte cette dimension à travers l'ensemble des étapes de leurs chaînes de valeur, cela renforcera la création de valeur durable.

Elles sont également influencées par les parties prenantes comme le gouvernement, les partenaires commerciaux ou les employés pour ne citer qu'eux. Un exemple avec la mise en application d'une mesure de taxation ou autres formes de mécanismes similaires contre des coûts externes qui finalement sont internalisés grâce à ce mécanisme de taxation. Ceci peut donc inciter à adopter des modes de consommations et de productions alternatifs et durables. L'image que montre l'entreprise en matière de responsabilité sociétale se révèle être très importante aux yeux de la nouvelle génération. Les attentes tant sur les pratiques que sur les

performances autour du développement durable sont de plus en plus fortes. Cela impacte également les employés en termes de bien-être et de motivation. L'objectif de création de valeur durable aurait également un impact positif sur le comportement des consommateurs. Tous ces exemples déterminent l'importance de créer de la valeur durable.

3.3.3 Les parties prenantes

Outre le fait que des intérêts financiers soient mis en avant, les ODD traduisent également les attentes des parties prenantes. Comme cité pour exemple ci-dessus, ils permettent de devancer les différentes mesures et instruments relevant des politiques gouvernementales mises en place en faveur de ces objectifs. Les entreprises qui prennent en ligne de compte ces ODD au sein de leur stratégie de développement, contribuent ainsi au progrès des ODD. Elles bénéficieront de relations de confiance avec leurs parties prenantes.

3.3.4 Stabilisation des marchés et des sociétés

Une entreprise ne peut être pérenne sur le long terme au sein d'un environnement défavorable. Prendre en considération les ODD comme voie à suivre permettrait :

- D'accroître les consommateurs potentiels en diminuant le taux de pauvreté tel qu'on le connaît encore actuellement ;
- Accroître les ressources en personnel qualifié et l'offre d'emploi en mettant en place une éducation de qualité ;
- Réduire considérablement les inégalités concernant les femmes permettant ainsi la création d'un marché potentiel comparable à la taille de la population d'un pays comme la Chine et l'Inde ;
- Repenser et pérenniser les modes de production et de consommation des entreprises ;
- Assurer une gestion transparente des politiques gouvernementales et des instruments financiers afin de garantir une gestion saine des affaires.

3.3.5 Les ODD comme langage commun

Le cadre universel et transparent que permet de mettre en place les ODD et qui, pour rappel, fut voté par les 193 états membres de l'ONU, représente une vision et une compréhension commune pour chacune des entreprises et leurs parties prenantes favorisant ainsi leurs échanges, les partenariats, les relations. Comme déjà signalé, cela aidera donc fortement à s'aligner sur les mesures politiques futures.

De plus, selon une étude de PWC⁴⁵, la figure 25 met en évidence 5 objectifs parmi les 17 existants qui ont le plus d'impact et donnent le plus de d'opportunités pour les entreprises.

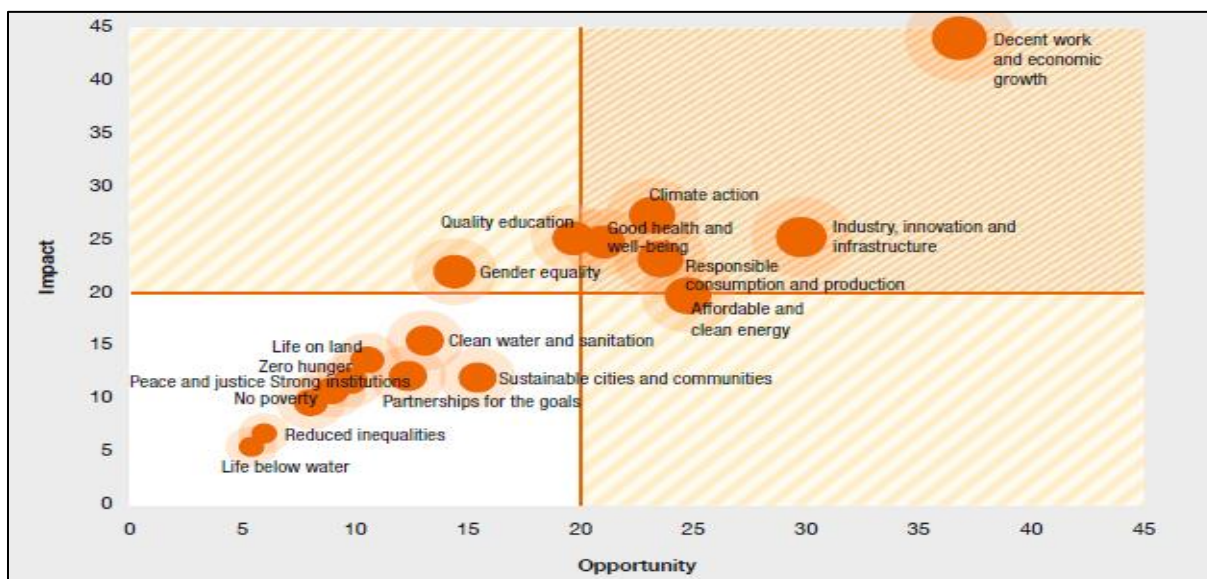


Figure 25 : « Matrice des ODD mesurant d'une part leurs impacts et l'opportunité offerte source : Etude de PWC « Make it your business » : Engaging with the Sustainable Development Goals, PwC, 2015

Le top 5 des ODD que montre l'image ci-dessus est :

1. Le travail décent et croissance économique (ODD 8) ;
2. L'industrie, innovation et infrastructure (ODD 9) ;
3. Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7) ;
4. Consommation et production responsable (ODD 12) ;
5. Bonne santé et bien-être (ODD 3).

⁴⁵ Etude de PWC « Make it your business : Engaging with the Sustainable Development Goals » PwC, 2015

Toujours selon cette même étude, il est mis en avant les éléments suivants :

- 71 % des entreprises ont déjà planifié la manière d'implémenter ces objectifs de développement durable ;
- 90 % des citoyens estiment qu'il est judicieux pour les entreprises de s'engager dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en lien avec leurs activités ;
- 78 % des citoyens déclarent qu'ils seraient susceptibles de consommer les biens et services d'entreprises s'engageant dans l'implémentation des objectifs de développement durable.

3.3.6 Le rôle de la FEB

La Fédération des Entreprises de Belgique, plus communément connue sous l'acronyme « FEB » est l'organisation interprofessionnelle des employeurs de l'ensemble du pays. Elle regroupe plus de 50 000 entreprises dont 75 % du taux d'emploi est issu du secteur privé. La FEB entend représenter ces entreprises auprès de 150 organes fédéraux, européens et internationaux avec pour finalité la mise en place d'un cadre entrepreneurial et d'investissement optimal. L'expertise de terrain acquise grâce aux différents membres permet à la FEB d'orienter ses actions de manière plus précise, mais également sur des dimensions comme l'économie sociale, le développement durable, l'éthique d'entreprise, la bonne gouvernance, la concertation et l'autorégulation.

La FEB met certaines actions⁴⁶ en place comme :

- Un guide pour les employeurs qui souhaiteraient engager et former des réfugiés et demandeurs d'asile. Cette action agit à contribuer sur l'ODD 10 (inégalités réduites) ;
- Le projet YTA (Young Talent in Action) permet de donner une voix aux jeunes générations (17-27 ans) entre eux et le monde entrepreneurial et le marché de l'emploi. Cette action agit à contribuer sur l'ODD 4 (éducation de qualité) ;
- La « Chair Belgian Business Champions » en accord avec deux universités mettent en avant les succès concernant les actions stratégiques et sociétales. Cette initiative agit à contribuer sur l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) ;

⁴⁶ FEB « Reflect », Automne 2017, source : https://issuu.com/vbofeb/docs/reflect14_fr?e=1924459/53334756, p30

- La FEB a mis en place une collaboration avec le représentant national au niveau de l'OCDE et l'ICC (la Chambre de Commerce International) afin de créer un guide pratique qui vise à lutter efficacement contre la corruption.

3.3.7 Exemples⁴⁷ de mise en pratique des ODD par des entreprises belges

- IBA : start-up fondée depuis 30 ans dont l'objet social est la fourniture de solutions mondiales de protonthérapie pour le traitement du cancer. « *Juger de sa performance par la capacité à résoudre les défis mondiaux* ». Le CEO de cette start-up estime qu'il est essentiel de réfléchir à comment résoudre les défis mondiaux et non chercher à réussir dans un monde avec des contraintes. La prise en compte des ODD s'est faite au travers d'une analyse des éléments positifs et négatifs, mais aussi en identifiant des opportunités afin de rediriger l'action stratégique avec les défis actuels ;
- CARTAMUNDI : Entreprise produisant et distribuant des cartes à jouer et des jeux de sociétés. Celle-ci axe sa stratégie autour de quatre ODD principaux. Via l'objectif 3 qui met en avant la bonne santé et le bien-être, un projet est mis en place comme des cartamotion qui entend soutenir le fait de faire de l'activité via ce jeu. À travers l'objectif 7 qui met en avant l'énergie propre et d'un coût abordable, l'entreprise utilise des panneaux solaires ainsi que des voitures électriques. Ils mettent également un point d'attention à l'objectif 15 soutenant la protection de l'écosystème. De plus, une multitude de projets sont également mis en place afin de soutenir l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) en vue de la réalisation de diverses actions de charité, le soutien des enfants allophones avec la mise en place d'un nouveau produit afin de les aider à mieux s'intégrer dans les classes. Entre autres, sur le terrain, un responsable RSE surveille attentivement le suivi de la stratégie et les progrès réalisés en terme d'ODD ;
- MADE & MORE : Entreprise proposant un concept d'articles de mode durable et responsable. Comme l'indique son CEO, l'entreprise est déjà fortement ancrée dans ces ODD notamment suite à leur cœur business. Selon elle, une entreprise doit implémenter une stratégie de développement durable si elle ne souhaite pas perdre du terrain par rapport à son environnement de concurrence. Elle souligne également le fait que les

⁴⁷ FEB « Reflect », Automne 2017, source : https://issuu.com/vbofeb/docs/reflect14_fr?e=1924459/53334756, p27-28

clients veulent à l'heure actuelle de la transparence et sont de plus en plus attentifs aux défis futurs de notre planète.

3.4 Le cas des organisations membres de « The Shift »

The Shift est la plateforme belge⁴⁸ mettant en place un réseau autour du thème du développement durable. Elle est présente depuis juin 2015, née d'une fusion de deux anciens réseaux de développement durable KAURI et Business & Society Belgium. The Shift est donc la plateforme permettant de faciliter la transition vers un monde durable. Elle est composée de plus de 370 membres. Leur méthode : « Connect. Commit. Change. » :

- « Connect » pour entrer en connexion avec la plateforme et leurs membres afin de prendre connaissances des différentes actions qui sont mises en place ;
- « Commit » pour s'engager à vouloir mettre en place une démarche en faveur du développement durable ;
- « Change » pour le fait de s'engager de manière proactive en développant des projets sociétaux avec les différents membres et partenaires de la plate-forme de The Shift.

Elle est également le point de contact national avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et United Nations Global Compact (UNGC). Leur fil rouge est donc les Objectifs de Développement Durable, tant pour les initiatives qu'ils mettent en place, que pour ce qu'ils proposent à leurs membres en terme d'accompagnement et de conseils. Ils sont également en relation avec différents partenaires tant au niveau national qu'au niveau international afin d'aider à implémenter les Objectifs de Développement Durable.

3.4.1 L'initiative des « SDG Voices »

A l'instar de l'Organisation des Nations Unies qui a désigné différents ambassadeurs à l'échelle planétaire, les SDG Voices sont donc les huit ambassadeurs belges choisis par la plateforme

⁴⁸ Présentation de the Shift issue du site internet suivant : <https://theshift.be/fr/about-us/our-story>

The Shift en collaboration avec l'Institut fédéral pour le Développement Durable. Cette procédure de sélection se fait en deux étapes. La première consiste via un comité de nomination composé de 17 experts de la société civile à lister une série d'organisations potentielles à devenir les SDG Voices. La deuxième étape consiste à choisir parmi cette liste les huit organisations qui deviendront les porte-paroles du nouveau cadre mis en place par l'Organisation des Nations Unies et ce, via des experts en communication. Ces huit ambassadeurs seront donc les porte-paroles des Objectifs de Développement Durable en Belgique, tant auprès du grand public qu'auprès d'autres organisations. Pendant une année, ces organisations devront mener une campagne d'information sur l'implémentation de ces Objectifs de Développement Durable. Ci-dessous, sont listés les SDG Voices 2017 et 2018 :

2017	2018
La Ville de Gand	Joker
Colruyt Group	Metro
CNCD	Natagora
11.11.11	FEB
Bond Beter Leefmilieu	L'association des villes et communes flamandes
Le Mouvement action paysane	MOOOV
Duo for a job	
GoodPlanet	

Figure 26 : « Liste des SDG Voices 2017 & 2018 »

Ci-dessous, nous pouvons illustrer quelques initiatives⁴⁹ mises en place par ces ambassadeurs des ODD.

- Colruyt Group

Colruyt a par exemple mis en place avec différents partenaires un jeu appelé « Mobility is a serious game ». C'est un jeu à travers lequel les joueurs (entreprises, les organisations ou les personnes) doivent trouver des solutions à leurs problèmes de mobilité créant ainsi des nouvelles idées de collaboration.

⁴⁹ Issues du site de The Shift, source : <https://theshift.be/fr/inspiration/retour-sur-lannee-des-sdg-voices> & du site de la plateforme des SDGs belge, source : <https://www.sdgs.be/fr/sdg-voices>

- Goodplanet

Goodplanet a lancé une initiative auprès des écoles afin de mettre en valeur les ODD. Ils ont distribué une série de posters en lien avec la plateforme d'apprentissage ludique qui est « Small smurfs big goals ».

- 11.11.11 et CNCD

Ces deux partenaires ont mis en place une campagne appelée « Perspective 2030 » ayant comme objectif de motiver l'intérêt envers la thématique du développement durable.

- Metro

Metro est devenue SDG Voices pour cette année 2018. Dans le cadre de sa mission, ils ont créé dans leur section « Metro Green » à travers laquelle ils mettent l'accent sur un des objectifs de développement durable. À travers cela, ils ont la possibilité d'expliquer de manière plus détaillée l'enjeu de ces ODD et de faire un parallèle avec des actions menées par des entreprises en faveur de ces objectifs. Ils espèrent ainsi toucher le grand public et que cela conduise à les encourager à s'engager en faveur des ODD.

3.5 Conclusion

Nous avons pu mettre en évidence dans ce chapitre toute l'ambition de ce programme et l'enjeu formé par celui-ci en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques en faveur des ODD. Nous pouvons souligner que de manière générale, de grandes difficultés apparaissent quant au manque de coordination entre les différents pouvoirs publics d'une part, ainsi qu'un manque de communication à propos des ODD d'autre part. Aussi, il a été mis en avant une série d'opportunités et d'initiatives comme les SDG Voices démontrant ainsi tout l'intérêt de ces Objectifs de Développement Durable pour les entreprises.

Dans ce chapitre, il est question de la dernière partie de la question d'étude qui est pour rappel, la création de valeur partagée. Tout d'abord, nous aborderons cette thématique en identifiant le rôle de la responsabilité sociétale dans un système économique tel que nous le connaissons à l'heure actuelle nous permettant de comprendre quel est son réel intérêt. Ensuite, nous mettrons en avant la théorisation développée par Porter & Kramer sur le concept de valeur partagée. Finalement, nous mettrons en évidence deux outils (écosystème de valeur partagée & SDG Compass) à partir desquels, nous pouvons considérer qu'il existe des similarités entre le concept de valeur partagée et ce qu'ils veulent démontrer.

4.1 La place de la responsabilité sociétale dans le système économique

4.1.1 La refonte des théories économiques

Nicole BARTHE & Jean-Jacques ROSE, les auteurs du livre⁵⁰, expliquent que la responsabilité sociétale des entreprises tient compte d'une refonte importante des théories économiques classiques. En effet, trois causes démontrent ce constat :

- La théorie économique classique fait abstraction de l'existence d'une organisation dans le système faisant état d'une économie de marché. Dans cette théorie, il s'agit juste de montrer un point de rencontre entre d'une part, l'offre, et d'autre part, la demande ;
- La théorie marxiste fait également abstraction de l'existence de l'entreprise car dans cette économie, c'est l'Etat et uniquement lui qui se trouve être à l'origine de l'ensemble des échanges économiques ;
- La théorie Keynésienne ne fait pas abstraction de l'existence d'une entreprise dans le système économique mais celle-ci y est tout de même fortement contrôlée

Dès 1973, deux hypothèses sont alors mises en place. La première est que le capital humain est à envisager comme étant le seul élément qui est créateur de valeur ajoutée. Tandis que la seconde démontre qu'il est possible avec des systèmes comptables plus performants d'avoir à disposition des données plus significatives en lien avec un environnement changeant sans cesse.

⁵⁰ « RSE, Entre globalisation et développement durable » de Nicole BARTHE & Jean-Jacques ROSE, Editions De Boeck, 2011, p241-244

C'est à partir de ce postulat qu'est développé le concept de « coût-performance caché » ou coût externe à l'entreprise dû aux différents échanges avec l'environnement. Il est mis en avant que dans le cadre de recherches mises en place par l'ISEOR⁵¹ que pour agir sur la croissance économique de l'entreprise, il est judicieux de transformer ces « coûts-cachés » en adoptant des stratégies efficaces et pertinentes qui permettraient de créer de la valeur ajoutée pour l'entreprise. La théorie socio-économique établit que les dimensions pertinentes en science de gestion ne se limitent pas qu'à la seule dimension économique mais également à des dimensions psychologiques, physiologiques et sociologiques.

4.1.2 L'environnement, l'éthique et l'économie

Les enjeux sociétaux mondiaux éveillent une question importante⁵² : comment des pays se distinguant sur des dimensions physiques, culturelles, économiques et politiques seraient-ils capables de s'entendre sur des challenges mondiaux sans qu'aucune autorité de forme gouvernementale leur impose une obligation commune ?

Cette question nous amène à parler du dilemme du prisonnier afin d'introduire le raisonnement ci-après. Le dilemme du prisonnier est un modèle d'interaction développé par Tucker en 1950. Ce modèle est utilisé dans de nombreux domaines et fait état de choses caractérisé par trois principes : « *a) le choix individuel de chacun impacte la capacité des autres à atteindre leur but ; b) chacun considère néanmoins le comportement d'autrui comme donné, donc sans être affecté par ses propres choix ; c) une solution dominante s'impose à chacun pris isolément, une solution dont la valeur est inférieure à celle qui pourrait être obtenue par un comportement pleinement coopératif de tous* ». ⁵³

Cela nous amène également à parler d'un exemple permettant d'illustrer la question du choix individuel. Le fait de réguler l'équipement des voitures de pots catalytiques rejoindrait ce type d'interaction. En effet, la réflexion individuelle serait de ne pas s'équiper car cela empêcherait un investissement pour l'individu à titre personnel sans avoir d'impact sur la qualité

⁵¹ Institut de socio-économie des entreprises et des organisations (centre de recherche français en management)

⁵² Livre « Environnement, et développement durable : une approche méta-économique » d'Olivier Godard, édition DE BOECK, 2015, chapitre 6 : éthique, justice et marchés, p 198

⁵³ Livre « Environnement, et développement durable : une approche méta-économique » d'Olivier Godard, édition DE BOECK, 2015, chapitre 6 : éthique, justice et marchés, p 198

environnementale qui lui est propre. Cependant, lui comme tous les autres individus ne font que conforter la pollution environnementale et cela est négatif pour l'ensemble des individus. Face au choix de continuer à respirer un air pollué ou respirer un air sain, la collaboration prend tout son sens et le fait qu'une réglementation régule cela offre une forme d'action collective pour le bien-être de tous.

Une réponse possible pourrait être la mise en place d'un cadre et ou de normes éthiques qui feraient en sorte que les différents Etats puissent agir dans des actions en faveur de l'humanité dans son ensemble.

Les détériorations de l'environnement ont conduit à ce que celui-ci devienne un enjeu de société à l'heure actuelle. Beaucoup de causes peuvent être prises pour cibles comme le fonctionnement économique sur lequel le système actuel se repose qui est majoritairement le capitalisme, les décisions politiques prises par les autorités gouvernementales ou la modernisation des technologies dans de nombreux domaines.

A titre de réflexion⁵⁴, l'individu est présumé disposer d'une certaine part de moralité dans sa démarche réflexive envers des thématiques liées à l'éthique. Cependant, la rationalité et la moralité dans les agissements des individus ne sont pas des caractéristiques que nous pourrions attribuer par défaut. En effet, un individu doit être stimulé afin de faire travailler sa démarche réflexive par le fait d'analyser, de réfléchir, de comparer, etc. Il y a aussi le fait que face à un contexte où une décision collective doit être prise, celui-ci doit pouvoir être capable de trouver le rôle qu'il aura à jouer, la place qu'il s'attribuerait. Cela est donc établi au sein de différents groupements sociaux comme la famille, les associations, les entreprises, assemblées en tout genre où, des décisions collectives sont prises. Cela est l'étape nécessaire entre la société civile et l'autorité politique afin de faire en sorte que les décisions prises le soient en s'appuyant sur des choix éthiques délibérés.

Évidemment, ces différents groupes ont une portée limitée dans leurs actions mais entreprendre ces démarches éthiques permettent d'élargir le champ des sujets exploités. Cela sous-entend que les individus seraient amenés s'ouvrir à des intérêts autres que les leurs. Ces démarches peuvent donc amener certains individus à s'ouvrir à des thématiques comme les étrangers, les

⁵⁴ Livre « Environnement, et développement durable : une approche méta-économique » d'Olivier Godard, édition DE BOECK, 2015, chapitre 6 : éthique, justice et marchés, p 211

personnes exclues de la société active, les populations démunies ou encore du travail des enfants dans des pays en voie de développement par exemple.

Les notions de valeurs éthiques et valeurs économiques sont bien évidemment différentes. La notion de valeurs économiques se porte sur un fait à un moment précis, et a une connotation de nature individuelle en ne tenant compte que du choix de l'individu seul. Elle se limite à l'échange d'un bien contre un prix donné dans un marché donné. La notion de valeurs éthiques tient compte d'externalités et d'effets incertains sur la façon dont le bien est produit, échangé et proposé à l'individu. Cela engendre le fait que pour s'assurer d'avoir un jugement positif entre valeurs économiques et valeurs éthiques, les circuits économiques classiques doivent faire part d'informations supplémentaires en termes de normes, certifications, labels, traçabilité, etc.

La mise en pratique de considérations éthiques s'articule autour d'un postulat général : le fait de mettre en place des groupements politiques. Ceux-ci, à travers leurs autorités sur la société, pourraient insuffler une acceptation de ces valeurs et principes éthiques afin de mener à bien cette traduction en actions concrètes sur le terrain. Cela pourrait également être une sorte de levier favorisant l'action collective pour la société. Mais cela permettrait de favoriser également une action collective au niveau international en levant des actions de coopération entre Etats.

4.2 Du concept de la responsabilité sociétale des entreprises au concept de création de valeur partagée

Dans cette partie, nous mettons en évidence le concept de valeur partagée. L'idée est d'en expliquer l'intérêt d'une part, mais également d'expliquer en quoi celui-ci peut être considéré comme bénéfique pour une entreprise. De plus, afin de faire un parallèle avec la question d'étude, il est important d'y consacrer une part importante afin de bien comprendre les différents éléments liés à ce concept.

Comme déjà précisé dans les parties précédentes de ce mémoire, et afin d'introduire le concept de valeur partagée, il est important de rappeler ce qui suit. Ces derniers temps, les entreprises sont prises pour cibles concernant leurs responsabilités liées aux dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique). Les entreprises sont souvent perçues comme faisant preuve d'égoïsme vis-à-vis des décisions qui sont prises en défaveur de toute compétitivité et de croissance économique, portant préjudice à la collectivité.

Une des causes principales repose sur le fait que les entreprises adoptent une mauvaise approche du concept de création de valeur. En ne concentrant leurs efforts que sur le profit économique à court terme, celles-ci en oublient des segments où ils existeraient des opportunités de marché. Celles-ci négligeraient la viabilité à long terme dans un monde où l'utilisation de ressources naturelles n'est pas illimitée et où tout le monde ne vivrait pas d'égal à égal sur le plan économique. Tel est le constat qui est établi par Porter et Kramer⁵⁵.

Mais ils apportent un nouveau tournant au simple concept de création de valeur en le détournant en ce nouveau concept de création de valeur partagée. Les entreprises, en repensant leurs objectifs, peuvent créer une symbiose entre business et la société. Cela permet de créer de la valeur partagée qui peut être définie par le fait de créer de la richesse tant sur le plan économique, que sur le plan sociétal.

⁵⁵ « Strategy and Society: The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility », de Porter et Kramer, Harvard Business Review, publié en Décembre 2006

Ce processus⁵⁶ de création de valeur partagée peut s'établir selon trois voies :

- Réorienter les produits et les marchés ;
- Repenser la chaîne de valeur ;
- Intégration dans des partenariats avec d'autres entreprises.

A titre d'exemple, la société Nestlé a revu son processus d'achat de café en se penchant de manière plus approfondie sur des petits agriculteurs qui peinaient à obtenir de la productivité. Nestlé a accompagné ces derniers en leur apportant conseils et aides afin d'améliorer leurs techniques. Cette démarche a engendré : 1) un revirement de la situation via une productivité à la hausse, 2) une hausse des revenus pour ces petits agriculteurs, 3) une diminution des différentes contraintes rencontrées par ces agriculteurs. Le concept de valeur partagée est né entre Nestlé et les petits agriculteurs de café.

A travers cet exemple, il peut être démontré le fait qu'il est possible de repenser le système économique classique et les relations qu'il y a autour de celui-ci. Porter et Kramer pensent que la valeur partagée peut être un incitant quant à l'ouverture à de nouvelles opportunités en termes d'innovation et de croissance. Ce concept de valeur partagée permet de faire prendre conscience à tout manager des manquements de la société actuelle face aux défis sociétaux qu'elle rencontre, mais également les avantages compétitifs qu'ils peuvent offrir.

Ci-dessous, par le biais des parties allant du 4.2.1 jusqu'à la partie 4.2.7, il est expliqué les liens pouvant être établi entre les concepts de la RSE et celui de la valeur partagée développés par Porter et Kramer dans leur publication de 2006. Celles-ci permettent de mettre en évidence l'intérêt pour l'entreprise du concept de la RSE d'une part, et du concept de valeur partagée d'autre part.

⁵⁶ Selon l'article « creating shared value » publié en Janvier/Février 2011, par Porter et Kramer, Harvard Business Review

4.2.1 L'émergence de la RSE

Ils déplorent le manque de considération envers les opportunités liées au concept de la RSE en regard de l'alignement diamétralement opposé des activités des entreprises en ce qui concerne ce concept. Cela les empêchant d'agir en favorablement vis-à-vis de la société. Si les entreprises prenaient en compte les enjeux sociétaux au même titre que leurs enjeux commerciaux et/ou financiers, cela leur permettrait de prendre conscience des bienfaits que la responsabilité sociétale des entreprises pourrait apporter en tant qu'opportunité d'affaire, source d'innovation ou d'avantage compétitif.

L'intérêt des entreprises envers la RSE n'était pas délibéré de leur part. Ce n'est qu'au fil du temps et une actualité allant dans ce sens, que les entreprises s'y sont intéressées. À titre d'exemple, nous pouvons citer les pratiques abusives dans les conditions de travail de certaines entreprises ou le fait que les chaînes de restauration rapide soient également préoccupées par la problématique liée à l'obésité et à la malnutrition. Par ces exemples, il peut être démontré que les entreprises ont manifesté de l'intérêt aux enjeux environnementaux et sociétaux. D'autant plus que de nombreuses organisations non gouvernementales exercent de plus en plus de pression sur les entreprises.

Les entreprises sont conscientes des risques liés aux enjeux environnementaux et sociétaux mais au départ la réaction était abordée comme une stratégie de communication plutôt qu'une vraie stratégie opérationnelle. En 2005, parmi les 250 plus grandes multinationales, 64 % des rapports publiés l'ont été de manière directe dans leur rapport annuel ou alors cela a été publié dans un rapport de durabilité distinct. Ces rapports ne mentionnent que des mesures propres à chaque entreprise comme par exemple la réduction des émissions de carbone, la réduction de la pollution mais sans forcément avoir de réelles mesures en faveur de la société dans son ensemble.

4.2.2 Quatre principes dominants pour la RSE

1) Le principe de moralité

La responsabilité sociétale des entreprises est fortement ancrée sur l'adoption d'une approche dite morale si l'on souhaite mener des actions dans ce sens. A titre d'exemple, le fait de publier un rapport financier annuel démontre qu'il y a une certaine forme de transparence entre l'entreprise et la société. De par cette action qui à l'heure actuelle, est dotée d'une logique implacable, il nous est possible de clairement identifier une forme de moralité dans cette action. Cependant, il est toujours difficile de mesurer cette notion de moralité dans les décisions qu'une entreprise peut prendre. Pour exemple, il est difficile pour une entreprise pharmaceutique de savoir quelle part de son budget elle devrait consacrer tant aux soins subventionnés, ainsi qu'à la recherche et au développement pour l'avenir, et aux dividendes à distribuer auprès des différents investisseurs.

2) Le principe de durabilité

Le principe de durabilité fait référence aux trois dimensions du concept de développement durable, à savoir, la dimension économique, environnementale et sociale. Ce qui est démontré par ce principe est : une entreprise devrait être rentable économiquement sur le long terme tout en contrant les externalités et les mesures néfastes des dimensions sociales et environnementales. À titre d'exemple, des entreprises ont fait des économies importantes dans leurs coûts de fonctionnement rien qu'en réduisant leur consommation d'énergie ou encore en réduisant leurs déchets. Cependant, pour d'autres dimensions de la RSE, cela est difficile d'identifier clairement l'impact de certaines mesures sur l'entreprise. Repousser à plus tard le fait de s'engager en matière de responsabilité sociétale peut engendrer des coûts beaucoup plus importants pour l'entreprise.

3) Le principe de permission

Ce principe a une approche plus concrète en terme de responsabilité sociétale. En effet, ce principe permet à l'entreprise de pouvoir mettre en place un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes. Cette approche est fortement utilisée par les entreprises dont l'activité dépend du consentement du gouvernement à l'instar des industries minières, des industries extractives ou des industries hautement réglementées. Cependant, la valeur et la force des réponses des parties prenantes ne seraient pas considérées comme significatives par les entreprises. Ce qui dès lors, apportent peu d'impact tant pour l'entreprise elle-même que pour la société dans son ensemble.

4) Le principe de réputation

Par ce principe, l'entreprise rechercherait à avoir une image positive d'elle-même. Un reflet positif en regard de l'ensemble de la société. En cas de scandale sociétal ou environnemental, une entreprise prenant des initiatives socialement responsables pourrait être perçue comme ayant une meilleure réputation auprès de ses parties prenantes et de la société.

Ce qui est remarqué par Porter et Kramer est que malgré certaines avancées significatives dans le chef de certaines entreprises, il est donc toujours difficile d'y faire le lien entre l'avantage que cela pourrait apporter à l'entreprise tant dans l'impact en terme sociétal qu'environnemental pour la société. Etant sans aucune possibilité de mesurer et d'évaluer ces mesures, les entreprises se lancent donc dans des programmes d'engagement sociétal fragilisés par ce constat.

Les quatre principes démontrent le gouffre qui sépare les entreprises de la société avec laquelle elles sont en interactions. Il peut être conclu qu'aucun de ces principes n'aident les entreprises afin d'avoir les bons outils qui les conduiront à ce qu'elles puissent identifier les enjeux sociétaux ayant pour objectif la mise en place d'une stratégie claire et en phase avec la société. Cela empêche donc d'avoir de réels impacts et au contraire n'apportent rien en termes d'avantages compétitifs à l'entreprise. À ce stade, il est donc important de mettre clairement en évidence le lien entre les enjeux sociétaux et l'entreprise, comme le montre la partie ci-après.

4.2.3 Lien entre business et société

Comme déjà précisé dans ce mémoire, et comme l'indique à nouveau Porter & Kramer, nous ne pouvons pas nier le fait que l'entreprise et la société soient mutuellement dépendantes l'une de l'autre. Leurs propres décisions ont des impacts favorables et défavorables auprès de chacune des parties. Il est donc judicieux de prendre des décisions profitables à tous, comme le souligne le concept de valeur partagée. Afin de mettre en évidence les enjeux communs, un outil stratégique efficace est la chaîne de valeur. C'est une sorte de cartographie des activités de l'entreprise qui permet d'identifier les liens entre les enjeux et impacts définis par celles-ci.

En lien avec la figure 27 ci-dessous, nous remarquons donc que l'ensemble des activités de la chaîne de valeur impactent la société.

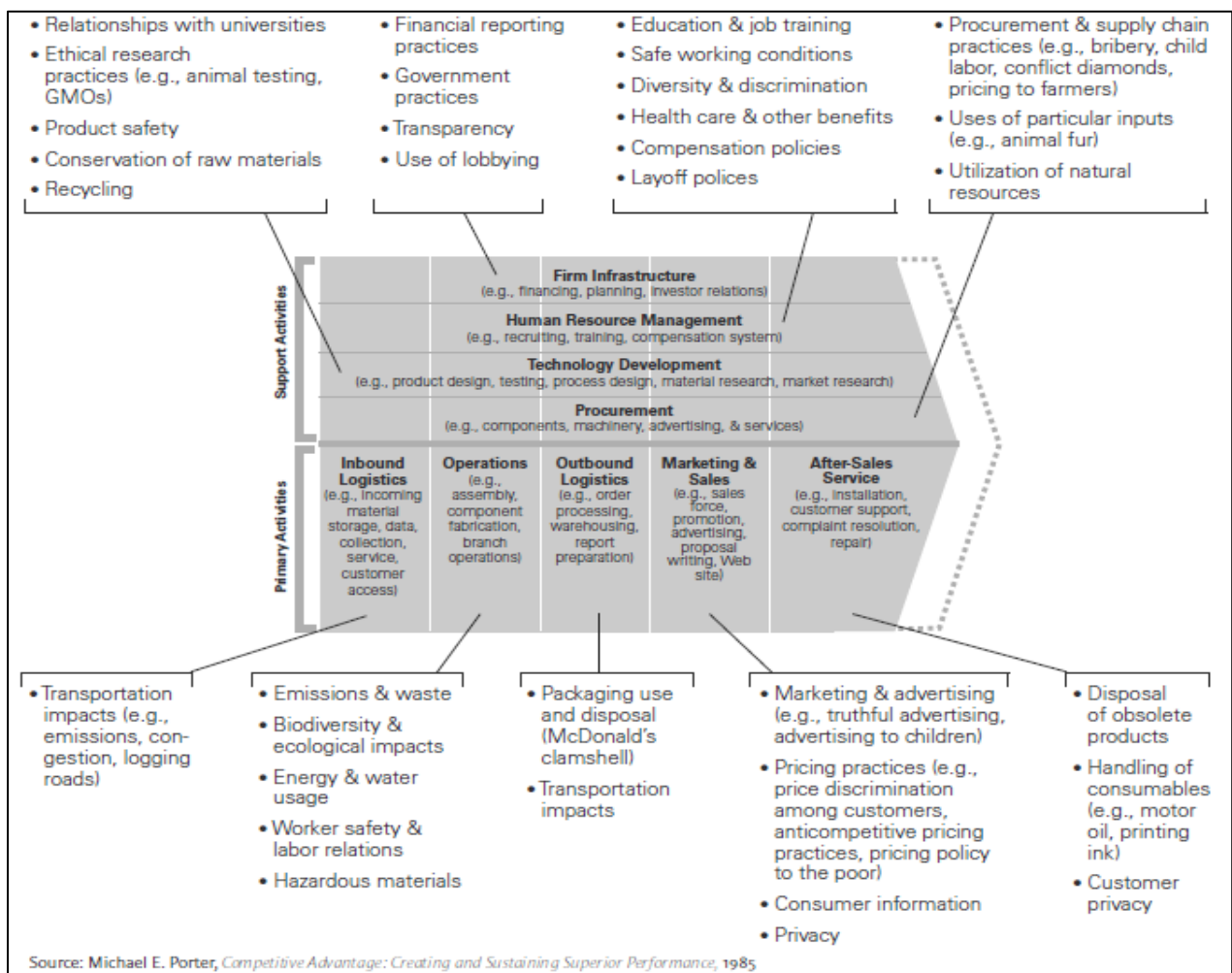


Figure 27 : « Mapping the social impact of the value chain », Harvard Business Review, December 2006, Michael E. Porter & Mark R. Kramer, strategy and society, « the link between competitive advantage and corporate social responsibility », page 8

Bien évidemment que cela varie d'une zone géographique à l'autre, et cela varie également d'une période de temps à l'autre. A titre d'exemple, l'amiante n'était pas considérée comme un danger pour la planète, mais au fur-et-à-mesure des évolutions scientifiques, la donne a changé. Le fait de prendre en considération la chaîne de valeur permet d'avoir un impact beaucoup plus large et plus significatif. En repensant et en intégrant dans celle-ci les enjeux sociétaux, la responsabilité sociétale devient partie indissociable de cette chaîne. Nous pouvons conclure que cet outil met donc bien en évidence l'union entre le monde des affaires avec la société.

4.2.4 Identification des enjeux sociétaux

Il est donc important de souligner que si l'entreprise souhaite s'attaquer à ces enjeux, il est primordial d'identifier ceux-ci en effectuant une analyse permettant de les catégoriser et de les prioriser. Celle-ci n'a pas pour objectif de définir ce qui serait considéré comme étant juste et éthique de ce qui ne l'est pas. Il n'est pas non plus question ici d'identifier ce qui est acceptable pour la société de ce qui ne l'est pas, mais plutôt de voir dans quelle mesure la décision prise peut être bénéfique tant pour la société, que pour l'entreprise elle-même. Cela permettra donc de mettre en place ce processus de création de valeur partagée. Afin de permettre d'identifier au mieux des enjeux sociétaux bénéfiques pour l'ensemble des parties, il peut être défini deux types de catégories. L'une qui regroupe des enjeux dit « génériques » qui ont bien sûr des impacts significatifs du point de vue de la société mais qui ne l'est pas pour l'entreprise. Et inversement, dans l'autre catégorie, l'on retrouvera des enjeux clairement en rapport avec la chaîne de valeur de l'entreprise. L'idée est que chaque entreprise pourrait catégoriser ces priorités selon ce modèle :

Priorisation des enjeux sociétaux ⁵⁷		
<i>Enjeux sociétaux « génériques »</i>	<i>Impacts sociétaux sur la chaîne de valeur</i>	<i>Dimensions sociales du contexte concurrentiel</i>
Les enjeux sociétaux n'impactent pas le cœur business de l'entreprise	Les enjeux sociétaux ont un impact significatif sur les activités-clé de l'entreprise	Les enjeux sociétaux qui affectent directement les parties prenantes se situant dans la zone dans laquelle l'entreprise réalise ses activités

A titre d'exemple, en nous penchant sur la priorisation d'un enjeu sociétal tel que la pandémie de SIDA en Afrique. Celui-ci pourrait être considéré comme :

- 1) Un enjeu générique pour une entreprise comme Home Depot⁵⁸ ;
- 2) Un enjeu ayant une influence sur la chaîne de valeur pour une entreprise pharmaceutique comme GlaxoSmithKline ;
- 3) Un enjeu au contexte concurrentiel pour une société issue de l'industrie extractive minière comme Anglo American qui pour faire fonctionner ses activités dispose de main d'œuvre africaine.

Avec cet exemple, nous pouvons ainsi identifier l'ampleur que peut prendre un enjeu sociétal et sa variabilité d'une entreprise à l'autre ou d'un secteur à un autre. De plus, lorsqu'une problématique touche plusieurs entreprises et/ou plusieurs secteurs différents, cela permet d'envisager le problème via des modèles collaboratifs, en faisant des partenariats afin de traiter et de tenter d'apporter une solution à celle-ci.

⁵⁷ Harvard Business Review, December 2006, Michael E. Porter & Mark R. Kramer, strategy and society, « the link between competitive advantage and corporate social responsibility », page 7

⁵⁸ Home Depot, est une entreprise de distribution américaine pour l'équipement de la maison dont le siège social est situé dans la ville d'Atlanta en Géorgie

4.2.5 Création d'un programme social

Nous pouvons remarquer qu'il est donc essentiel et utile de catégoriser les problématiques sociétales afin de mettre en place un programme cohérent et efficace. Celui-ci doit donc prendre en compte l'ensemble des parties prenantes mais des capacités dont disposent l'entreprise afin d'avoir une réelle responsabilité sociétale stratégique pour l'entreprise, comme l'indique le tableau ci-après.

Implication des entreprises au sein de la société : une approche stratégique ⁵⁹			
<i>Enjeux sociétaux</i> « génériques »	<i>Impacts sociétaux sur la chaîne de valeur</i>	<i>Dimensions sociales du contexte concurrentiel</i>	
Citoyenneté	Diminuer les impacts négatifs de la chaîne de valeur	Faire de la philanthropie stratégique de manière à rivaliser avec la concurrence	
<i>Approche de la responsabilité sociétale</i>	Repenser les activités de la chaîne de valeur en faveur de la société tout en améliorant la stratégie de l'entreprise	<i>Approche stratégique de la responsabilité sociétale</i>	

Il est impératif de pouvoir être capable de suivre l'évolution de l'environnement tant interne qu'externe dans lequel l'entreprise agit. La RSE stratégique se traduit par un positionnement unique où les actions mises en place seront différentes de la concurrence. Ce qui permettra d'être bénéfique tant pour l'entreprise, que pour la société. Pour exemple, le constructeur automobile Toyota, qui avec son modèle de véhicule « Prius » créé en 1997⁶⁰, a mis en place une innovation en sortant le premier véhicule hybride du constructeur. Par cette opportunité, ce dernier a créé des avantages tant pour le constructeur lui-même qu'en faveur de l'environnement. Un autre exemple est la banque française Crédit Agricole, qui s'est démarquée en terme d'approche stratégique en permettant d'investir dans des produits financiers spécialisés sur la thématique environnementale.

⁵⁹ Harvard Business Review, December 2006, Michael E. Porter & Mark R. Kramer, strategy and society, « the link between competitive advantage and corporate social responsibility », page 11

⁶⁰ Selon le site <https://fr.toyota.be/modeles/prius/index.json>, consulté le 17.04.18

C'est par ces différentes démarches que peut-être défini le concept de création de valeur partagée : partir de la proposition de valeur pour satisfaire un besoin existant non encore satisfait, tout en y incluant une dimension sociale à celle-ci. D'autant plus qu'actuellement, les réglementations gouvernementales d'une part, et d'autre part, le fait que les consommateurs sont de plus en plus concernés par ces enjeux, démontrent bien l'importance de la réflexion à adopter vis-à-vis de ces problématiques.

4.2.6 La RSE stratégique

Organiser sa stratégie de responsabilité sociétale ne se limite pas qu'à la mise en place de quelques initiatives, mais il faut repenser le fonctionnement de l'entreprise dans son ensemble. Il est important d'adopter une approche intégrée permettant d'améliorer les relations tant en interne, que les relations avec l'extérieur. De nombreux managers ont encore un état d'esprit défensif quant à l'attitude à adopter face aux enjeux sociétaux et environnementaux. Celui-ci doit bien évidemment être modifié s'ils souhaitent tirer profit de cette dimension sociétale appliquée à leur stratégie. Nous pouvons considérer deux approches de la RSE :

- L'approche dite « réactive » s'applique donc au fait de vouloir répondre à l'ensemble des besoins sociétaux et environnementaux en toute incohérence ;
- L'approche dite « stratégique » qui est donc beaucoup plus pragmatique par le fait d'avoir un processus ciblé, proactif et intégré permettant de prendre les décisions en adéquation avec les enjeux sociétaux les plus pertinents en regard des activités de l'entreprise.

L'approche dite « stratégique » permet donc de se démarquer à travers le concept de la responsabilité sociétale.

4.2.7 Le principe moral de l'entreprise

Finalement, un dernier élément est à mettre en évidence : le principe moral de l'entreprise. De par la mission intrinsèque d'une entreprise, nous pouvons donc faire le constat que celle-ci exerce donc une influence importante et pouvant être bénéfique sur la société.

Comme déjà cité dans ce mémoire, l'entreprise est l'une des parties contributives au fondement d'une économie prospère. Le fait de s'engager dans des actions permettant la création de valeur partagée permet de contribuer à la mise en place d'un cadre favorable pour un développement économique et social prospère. Porter & Kramer apportent un regard différent sur les relations qu'adoptent les parties prenantes les unes par rapport aux autres. Les ONG, le secteur privé ainsi que les autorités gouvernementales devraient revoir leurs positions quant à la définition de la « responsabilité sociétale » en redéfinissant ce concept comme étant « l'intégration sociale des entreprises ». Ce qu'ils veulent mettre en avant est le fait d'être tenu « responsable » des enjeux sociétaux. Ce terme de « responsabilité » a une connotation négative, alors que les entreprises devraient plutôt voir ces enjeux comme des opportunités en les intégrant à leurs activités tout en créant de la valeur partagée, bénéfique pour tous.

4.3 L'écosystème de valeur partagée ou l'impact collectif

Dans cette partie, il est mis en avant l'avantage de mettre en place des écosystèmes de valeur partagée ou des modèles d'impact collectif. Il nous semble judicieux de parler de ce modèle car les grandes tendances qui en découlent font ressortir des similarités avec le concept de valeur partagée.

Selon Kramer & Pfitzer⁶¹, dans un autre article paru courant du dernier trimestre de 2017, leur position reste identique : à savoir que si les entreprises prenaient en considération les enjeux sociétaux à travers le monde, cela impliquerait une baisse d'inégalités ainsi qu'un accroissement de la valeur économique. Et ce grâce, entre autres, au concept de valeur partagée, qui est selon eux, devenu une nécessité absolue à l'heure actuelle pour deux raisons. La première est liée à la hausse des problèmes sociétaux et environnementaux, la seconde est liée à l'image que dégage les entreprises en rapport à ces enjeux. Il est impossible que chacun agisse seul dans ce contexte, l'ensemble des parties prenantes font partie d'un écosystème au sein duquel trois pressions sont existantes :

- Les enjeux sociétaux ont des impacts sur la croissance économique ;
- Les autorités gouvernementales mettent en place certaines barrières ;
- Les normes culturelles exercent également un impact sur les entreprises.

4.3.1 L'impact collectif

L'impact collectif est le concept découlant de la valeur partagée mis en avant par les auteurs. A travers celui-ci, ils veulent démontrer les atouts de cette théorisation en prenant en compte que l'impact collectif prend sa source dans le fait que les enjeux sociétaux apparaissent à cause d'une mauvaise approche des problématiques par l'ensemble des acteurs et que seule une action commune et coordonnée pourrait résoudre. Comme déjà mis en évidence, ce n'est qu'en mettant en place une approche commune que les efforts fournis à travers cette notion d'impact collectif favoriseront la résolution des problématiques.

⁶¹ Harvard Business Review, « L'écosystème de valeur partagée », par Kramer Mark R. & Pfitzer W., publié en octobre/Novembre 2017

4.3.2 Les éléments de l'impact collectif

Afin de démontrer l'intérêt de l'impact collectif sur la volonté d'apporter du changement concernant les enjeux sociétaux, cinq éléments doivent être pris en considération : un plan d'action commun, un système d'évaluation commun, des actions établies en collaboration, un système de communication ainsi qu'un soutien fervent entre les différentes parties prenantes.

- Un plan d'action commun permet d'avoir une représentation commune du changement et de la solution à apporter à la problématique. Cela permet donc de rationaliser les engagements de chacun tout en tenant compte des intérêts et points de vue de tous ;
- Un système d'évaluation commun offre la possibilité d'avoir une série d'indicateurs permettant de mesurer, d'évaluer le succès des différentes mesures mises en place. Le système d'évaluation permet donc de valider le processus de planification commune, tout en ayant l'opportunité d'y effectuer à des retouches au besoin ;
- La mise en œuvre d'actions communes sous-entend pour qu'elles soient efficaces, un soutien mutuel évident. L'objectif n'est pas que toutes les parties prenantes s'occupent d'entreprendre des actions identiques mais que chacune, dans son domaine d'expertise, apporte sa plus-value. En partant des chaînes de valeur des entreprises, nous nous rendons compte que celles-ci ont la forme d'un écosystème où doivent se coordonner de multiples organisations aux compétences diverses. En partant de cela, l'entreprise est capable de faire le constat sur ses compétences-clés mais également sur ses faiblesses ;
- Une communication permanente permet de collaborer en toute transparence envers ses parties prenantes et permet d'élaborer une coordination commune en lien avec des objectifs communs qu'elles ont entre eux. Cela permet donc de rendre plus crédible l'image de l'entreprise permettant de contrer ce sentiment de valeur perçue négative qui empêcherait toutes possibilités de créer de la valeur partagée ;
- Une structure de soutien est indispensable en vue de concrétiser la planification commune en actions concrètes ainsi que l'évaluation de celles-ci.

Ces cinq éléments sont donc extrêmement simples sur papier mais ô combien difficile à mettre en œuvre. Mais ce « modèle » permet donc la résolution d'enjeux sociétaux préalablement définis malgré des facteurs socio-culturels divergents des différentes parties.

4.3.3 Les raisons justifiant les investissements

Si une entreprise souhaite mettre en place une stratégie de création de valeur partagée, celle-ci doit donc opérer de manière inverse conformément au constat établi au point 4.2. Pour rappel, celui-ci fait état que les entreprises agissent essentiellement en regard du profit à court terme, oubliant ainsi les potentielles opportunités d'affaires liées aux enjeux sociétaux. En abordant le problème dans l'autre sens, c'est-à-dire en mettant sur le même pied d'égalité l'analyse de ces enjeux au même titre que toutes autres activités et décisions stratégiques, les entreprises y mettraient en évidence tout le bénéfice qu'il peut en être retiré.

Pour en revenir à la théorie de création d'écosystème de valeur partagée, si les stratégies en matière de création de valeur se montrent favorables pour l'organisation, celles-ci peuvent également avoir des retombées favorables à travers cet écosystème créé. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le coût global que représentent ces stratégies, la création de valeur partagée permet de répartir l'investissement financier générés par les différentes actions entreprises sur l'ensemble des parties prenantes. Mais la problématique est qu'actuellement, les managers d'entreprises n'ont pas toujours la volonté de se lancer dans la résolution des enjeux sociétaux pour deux raisons :

- La complexité des enjeux sociétaux ;
- La vision à long terme qu'exigent ces problématiques avant d'en voir des résultats significatifs.

4.4 Parallèle avec l'outil « SDG Compass ou la Boussole des Objectifs de Développement Durable »

Afin de faire un parallèle avec les Objectifs de Développement Durable et les notions théoriques préalablement présentées ci-dessus sur la création de valeur partagée, nous pouvons nous recentrer sur les ODD grâce au SDG Compass, qui est le guide à destination des entreprises. Ce modèle repris aussi sous le nom suivant à savoir « la boussole des ODD⁶² », représente un processus (voir la figure 28 ci-dessous) permettant aux entreprises d'axer leurs stratégies, de mesurer et de gérer leurs avancées relatives aux ODD. Cette modélisation est conçue par la Global Reporting Initiative, l'United Nations Global Compact et le World Business Council for Sustainable Development.



Figure 28 : « La modélisation du SDG Compass », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf

⁶² « SDG Compass », Le guide à destination des entreprises, élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, p5, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf

4.4.1 Responsabilité de base des entreprises

Le modèle rappelle qu'il est de nature à toutes entreprises de toutes tailles et secteurs d'activités confondus, d'être tenues responsables de se conformer à l'ensemble des lois en vigueur tant celles reconnues internationalement que celles dites universelles. Cela sous-entend que chaque entreprise a l'obligation de ne pas porter atteinte aux droits de l'homme et de prendre en considération les différents incidents découlant de l'ensemble des activités de l'entreprise sans que cette responsabilité ne se traduise par une forme de « publicité » sur les droits de l'homme ou une démarche en faveur du développement durable. Ci-dessous, sont listé les principes⁶³ s'appliquant à titre universel :

- La Déclaration tripartite de principes sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT⁶⁴ ;
- Les principes du Global Compact des Nations Unies ;
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;

D'autre part, les entreprises sont conviées de se conformer à certains principes pour l'implémentation des Objectifs de Développement Durable comme par exemple la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale et d'autre part, selon des principes à un niveau plus local comme les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

4.4.2 Modélisation du SDG Compass⁶⁵

La modélisation du SDG Compass passe tout d'abord par la compréhension des Objectifs de Développement Durable et l'identification d'opportunités de croissance économique, d'amélioration de la gestion des risques et d'avantages à prendre en considération grâce à l'implémentation des ODD dans les stratégies des entreprises. Cette démarche réflexive est donc la première étape à mettre en œuvre.

⁶³ Principes énoncés par le « SDG Compass », Le guide à destination des entreprises, élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, p10

⁶⁴ Organisation Internationale du Travail est une institution spécialisée des Nations Unies

⁶⁵ L'ensemble du contenu des informations reprises dans la modélisation provient du « SDG Compass », Le guide à destination des entreprises, élaboré par GRI, UNGC, WBCSD

Ensuite, l'idée est de partir sur les quatre étapes suivantes permettant d'intégrer ces ODD au sein même de la stratégie de l'entreprise.

Deuxième étape : Définition des priorités

La première action à entreprendre dans le cadre de cette démarche est de faire une représentation de la chaîne de valeur de l'entreprise afin de mettre en évidence les différents impacts générés par celle-ci et pouvoir définir des priorités en tenant compte de l'ensemble des activités de l'entreprise. Comme le montre la figure reprise ci-dessous, l'idée est qu'à travers cette analyse, cela permet de prendre en considération les activités ayant des retombées positives sur les ODD et celles qui, au contraire, ont des retombées négatives sur les ODD.

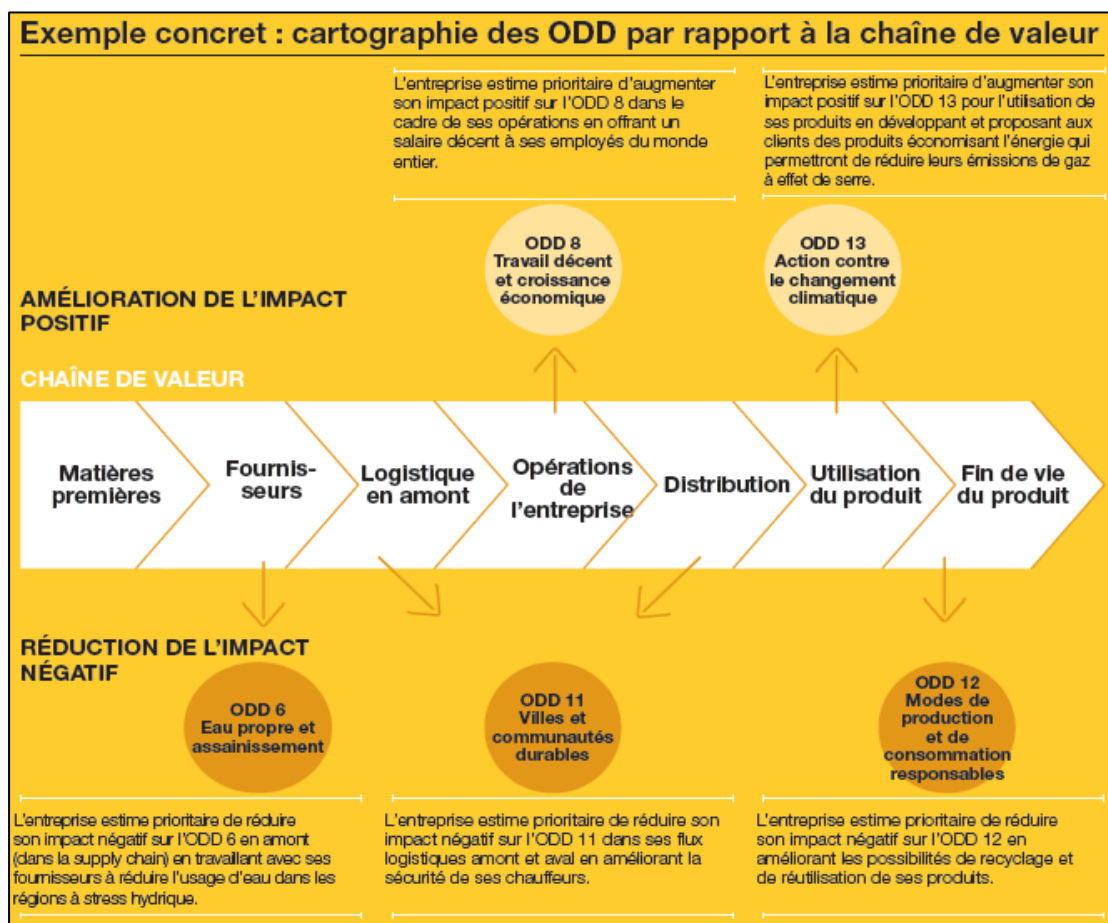


Figure 29 : « Cartographie des ODD », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf, p12

Pour cela, il existe une multitude de moyens afin d'analyser sa chaîne de valeur mais cette première action n'est réalisable qu'en impliquant et engageant l'ensemble des parties prenantes afin d'avoir une analyse significative et efficace des impacts de l'entreprise sur les ODD. La deuxième action consiste à mettre une série d'indicateurs représentant le lien entre les activités de l'entreprise et leurs impacts sur le développement durable, cela permettant de contrôler les avancées dans les domaines jugés comme importants. Le modèle logique, comme visualisé à l'aide de la figure reprise ci-dessous permet d'illustrer une méthode d'évaluation des activités de l'entreprise et des impacts qu'elle peut générer sur son environnement.

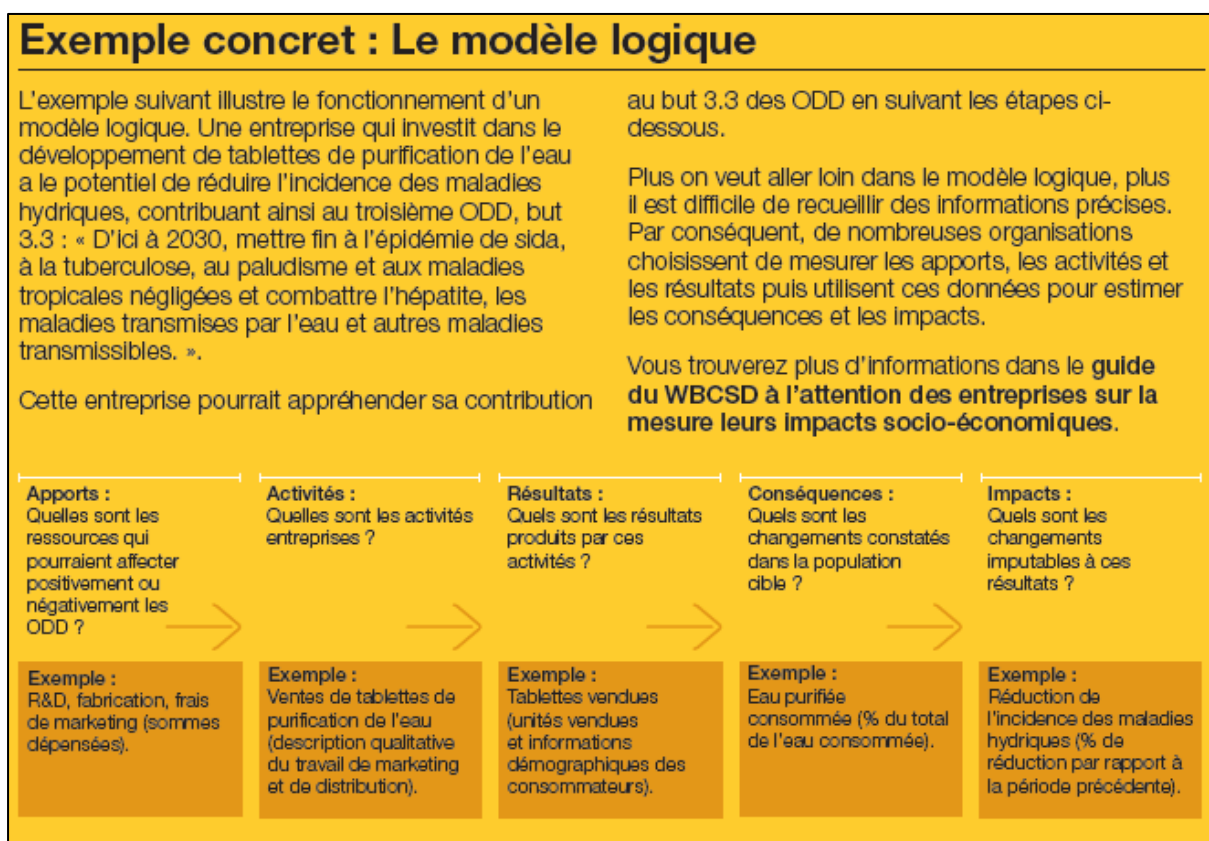


Figure 30 : « Le modèle logique », élaboré par GRI, UNGC, WBCSD, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf, p14

Enfin, la troisième action consiste à déterminer des priorités sur base de l'analyse des impacts et leurs relations avec la société. L'idée à travers cette dernière action est de définir l'ampleur de ces relations ainsi que le degré d'importance par rapport aux parties prenantes. Définir ces priorités offre aussi la possibilité de développer des opportunités d'innovations. Il est utile de mettre en évidence que cette étape de manière générale n'est pas le résultat d'une démarche

scientifique mais ne dépend que d'observations et de jugements propres à chacune des entreprises.

Troisième étape : Définition des objectifs

La définition des objectifs permettra une bonne compréhension des SDGs mais permettra d'éviter également que ceux-ci ne se cantonnent pas aux seules activités de l'entreprise, mais s'étendent sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Beaucoup d'entreprises ont déjà par le passé effectué la démarche de se fixer des objectifs quant à des mesures en faveur de l'environnement comme la réduction des GES⁶⁶, l'utilisation de l'eau ou d'autres ressources naturelles mais rarement des objectifs relatifs à ceux fixés par les SDGs. Cette étape peut être facilitée par le fait de lier ces objectifs selon des indicateurs clé de performance (KPI en anglais pour Key Performance Indicators).

Fixer des indicateurs précis et mesurables relève d'une importance capitale si l'entreprise souhaite connaître sa progression relative aux avancées sur les ODD. De plus, cela permet d'éviter le piège en se fixant des objectifs trop larges et sans aucune période de références, comme le fait d'aspirer à devenir neutre en carbone à titre d'exemple, empêchant de prendre de réelles mesures favorables relatives au fait de diminuer son empreinte carbone.

Quatrième étape : Intégration des SDGs

Pour une intégration efficace des SDGs, il est important que ceux-ci soient intégrés aux objectifs traditionnels portant tant sur la stratégie globale de l'entreprise que sur les objectifs financiers et opérationnels (ventes, production, marketing, etc). À travers la toute première étape du modèle, il nous apparaît également judicieux d'avoir cette vision commune entre les SDGs et la compréhension de l'intérêt économique permettant de créer cette complémentarité entre les SDGs et les objectifs classiques des entreprises.

⁶⁶ Gaz à effet de serre

À titre d'exemple, l'UNGC en collaboration avec le cabinet d'audit et de conseils KPMG, a été mis en place une matrice industrielle (SDG Industry Matrix⁶⁷) permettant d'identifier des opportunités liées aux ODD s'articulant autour des sept thématiques reprises ci-dessous :

- Services financiers ;
- Aliments, boissons et biens de consommation ;
- Le climat ;
- La santé et les sciences de la vie ;
- Production industrielle ;
- Le transport ;
- Énergie, ressources naturelles, produits chimiques.

Cinquième étape : La communication

Via notamment l'objectif 12, et plus précisément par la cible 12.6 qui pour rappel se trouve être la suivante : « *encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité* »⁶⁸, celle-ci démontre toute l'importance de bien communiquer sur les SDGs. Au-delà du fait que le reporting soit une démarche de communication envers l'ensemble des parties prenantes, cela permet également de stimuler la croissance interne et d'influer sur la prise de décision. Les entreprises ont actuellement plusieurs outils pour établir leur communication sur leur stratégie de développement durable. Elles peuvent avoir recours aux rapports annuels classiques mais également leurs sites internet, les réseaux sociaux, les événements, la labellisation, le marketing entre autres. Pour communiquer efficacement, il est judicieux pour les entreprises d'utiliser des normes internationalement reconnues. Le Global Reporting Initiative en est un exemple et celui-ci a déterminé 10 principes⁶⁹ repris ci-dessous autour desquels une entreprise peut communiquer :

- *Implication des parties prenantes ;*
- *Contexte large de développement durable ;*

⁶⁷ Source : <https://www.unglobalcompact.org/library/3111>

⁶⁸ www.sdgs.be – Partie « Ressources » - Brochure, Objectif 12, p30

⁶⁹ Les 10 principes de reporting établi par la GRI, source :

<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-One.pdf>, p16-17-18

- *Pertinence* ;
- *Exhaustivité* ;
- *Equilibre* ;
- *Comparabilité* ;
- *Précision* ;
- *Ponctualité* ;
- *Clarté* ;
- *Fiabilité*.

Pour ce qui est du principe « Contexte large de développement durable », les ODD permettent d'être alignés avec celui-ci et d'y avoir la possibilité de détenir les données adéquates et pertinentes à ce sujet.

Autre point à souligner également est que les ODD permettent d'adopter un langage qui est le même pour tout le monde, qui se base sur les mêmes fondements dès le départ. Il est évidemment important que pour chaque objectif défini comme étant approprié dans une démarche de développement durable, d'y indiquer la manière dont l'objectif a été choisi. Ensuite, il est convenu d'y indiquer les conséquences qu'engendrent cet objectif et de faire part des avancées accomplies via les stratégies qui y sont liées.

4.5 Conclusion

À travers ce chapitre, il a pu être mis en évidence toute l'importance de contextualiser le concept de la RSE. Il nous apparaît que l'entreprise fait face à un environnement changeant sans cesse, lui imposant des coûts définis comme étant une « externalité ». Pour agir sur une croissance économique et durable au sens environnemental, il serait judicieux de prendre en considération ces externalités liées aux enjeux sociétaux et environnementaux, comme l'ont suggéré Porter & Kramer. Il est également mis l'accent sur le fait qu'en prenant en compte ces enjeux de manière proactive en les intégrant à la stratégie de l'entreprise, cela serait bénéfique tant pour l'entreprise elle-même, qu'en regard de la société. Les deux outils présentés ici, à savoir l'écosystème de valeur partagée et le SDG Compass conditionnent favorablement au fait de pouvoir intégrer des enjeux sociétaux aux activités stratégiques des entreprises, permettant ainsi de créer de la valeur partagée.

Chapitre 5 : Analyse expérimentale

A travers les premières parties du mémoire, il a été possible d'identifier les grandes tendances sur bases desquelles des hypothèses (voir ci-après) ont pu être construites. Afin de pouvoir vérifier ces hypothèses et de pouvoir en tirer des conclusions, il a été mis en place une méthodologie d'expérimentation à l'aide des deux outils suivants :

- L'organisation d'entretiens individuels d'ordre qualitatifs ;
- L'administration d'un questionnaire d'opinion en ligne destiné à des organisations avec une majorité de question ouvertes pour laisser le soin au répondant de pouvoir s'exprimer en donnant son point de vue, sa vision en lien avec les questions qui lui sont posées.

Ceux-ci sont donc à la base de la construction et définissent la marche à suivre de l'analyse expérimentale. La finalité de celle-ci est, d'une part, grâce aux hypothèses fixées au départ, mais également d'autre part, de l'analyse des outils mis en place, de vérifier à l'aide d'acteurs de terrain (les répondants) en quoi le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies pourrait être pertinent dans la création de valeur partagée pour les entreprises belges.

5.1 Méthodologie

Afin de bien contextualiser l'objectif de l'expérimentation, et à défaut de se répéter, nous estimons qu'il soit important d'en rappeler le fondement. L'objectif à travers ce mémoire était d'identifier des éléments permettant d'une part, de faciliter l'implémentation des Objectifs de Développement Durable pour des organisations en Belgique. Et d'autre part, d'identifier des éléments pouvant entraver celle-ci. Après la recherche exploratoire, il nous a permis d'établir des hypothèses sur base desquelles, cette analyse nous a donné la possibilité de valider ces hypothèses. L'angle d'analyse prend sa source dans le fait d'adopter une approche dite qualitative⁷⁰ telle que définie par après. En effet, cette approche permet d'avoir à disposition des informations riches et profondes permettant de comprendre le pourquoi. Elle permet donc

⁷⁰ Définition de l'approche qualitative, cours « Etudes de marché », Professeur Emerence Leheut, Master en sciences de Gestion HD, Louvain School Of Management, 2016

d'obtenir des éléments descriptifs et de les comparer aux hypothèses préalablement définies à travers la revue de la littérature. Les techniques d'expérimentation généralement utilisées sont les techniques d'entretiens. Ceux-ci peuvent être organisés sous une forme individuelle (en face à face) dont il existe des particularités qui les différencient : non directif, le semi-directif et le directif. La méthode la plus souvent entreprise est celle de l'entretien semi-directif. Mais il existe également des entretiens pouvant se dérouler sous la forme de réunions de groupe. Dans un premier temps, c'est l'approche de l'entretien individuel semi-directif qui a été privilégiée pour les raisons suivantes :

- L'entretien individuel permet d'obtenir des réponses spontanées du répondant ;
- Ce type de méthode permet l'apparition de l'affectif, du subjectif ainsi que des réponses moins rationnelles qui sont des facteurs importants quand le souhait est d'en savoir davantage sur le fond d'une problématique.

L'entretien individuel semi-directif se fait sous la forme d'un guide d'interview avec différentes thématiques à aborder. En fonction du déroulement de celui-ci, certaines thématiques ne sont pas systématiquement abordées et d'autres le sont de manière plus approfondie. La structure du guide d'interview se présente de la manière suivante, comme le montre la figure reprise ci-dessous :

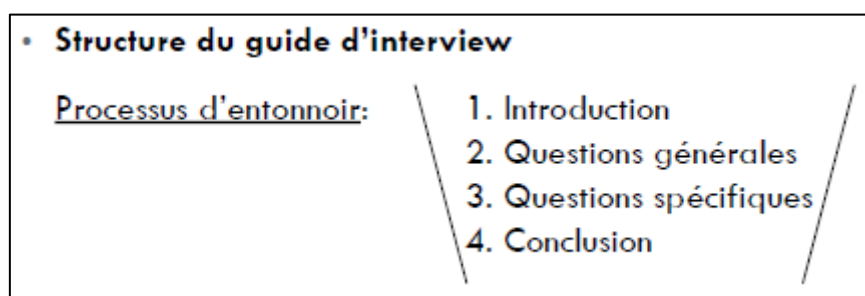


Figure 31 : « Structure du guide d'interview », cours « Etudes de marché », Professeur Emerence Leheut, Master en sciences de Gestion HD, Louvain School Of Management, 2016

Dans le cadre de ce mémoire, il a pu être réaliser 5 entretiens dont 3 l'ont été en face-à-face et deux par téléphone. Le mode d'administration relatif aux demandes d'entretiens a été l'envoi de mails auprès de différentes organisations uniquement. Ensuite, il a été convenu de fixer un jour de convenance afin de mettre en place l'entretien en question.

Désirant étoffer l'étude expérimentale, a également été lancé en parallèle une enquête en ligne fortement similaire à l'entretien individuel dans les thématiques abordées. Cependant afin de faciliter la fluidité du questionnaire, celui-ci est doté de questions fermées dont des questions à choix multiples, binaires, échelle de Likert. Mais étant donné que la finalité était de prendre connaissance de l'avis du répondant, il a été prévu des questions ouvertes ou semi-ouvertes pour lesquelles le répondant avait la possibilité de nuancer ses réponses ou de les personnaliser en répondant selon ses propres mots. Pour cette enquête, il y a eu 13 questionnaires remplis de manière complète sur un total de 31 répondants. Cette enquête avait pour objectif d'apporter un complément d'informations aux entretiens individuels. En ce qui concerne le mode d'administration du questionnaire, celui-ci a été envoyé par mail à des organisations ainsi que diffuser via le réseau social Facebook.

5.1.1 Formulation des hypothèses

Les hypothèses ont pu être construites, grâce à la recherche exploratoire, sur base d'éléments et/ou de considérations que nous jugions pertinents. Le questionnaire⁷¹ a été divisée en cinq parties permettant de vérifier les cinq groupes d'hypothèses préalablement définies ci-dessous :

	Hypothèses testées	Formulations
Groupe 1	H1A	Certaines parties prenantes (entreprises, pouvoirs publics, ONG, Citoyens) ne font pas systématiquement le lien avec l'ensemble des dimensions liées au concept de développement durable
	H1B	Les causes des enjeux du développement durable sont le système économique dans lequel nous vivons actuellement ainsi que le manque de conscientisation de la part des parties prenantes concernant ces enjeux
	H1C	Une bonne stratégie de développement durable est une stratégie dite collaborative fondée sur les externalités que subissent les parties prenantes, permettant de répondre favorablement aux enjeux sociétaux
Groupe 2	H2A	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme créateur d'opportunités d'affaires pour les organisations
	H2B	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme pertinent pour répondre aux attentes de la société (croissance économique durable)
	H2C	Le programme des Objectifs de Développement Durable n'est pas le seul programme pertinent pour résoudre les problématiques sociétales et environnementales
Groupe 3	H3	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme ambitieux et universel permettant de s'attaquer aux enjeux sociétaux. Mais il existe un manque cruel de prise de conscience et/ou de sensibilisation par rapport à ceux-ci, pouvant freiner sa mise en œuvre
Groupe 4	H4	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme encourageant la mise en œuvre de stratégies collaboratives favorisant ainsi les partenariats en Belgique
Groupe 5	H5	Le programme des Objectifs de Développement Durable est identifié comme étant un programme transversal et universel concernant les enjeux sociétaux, favorisant ainsi la création de valeur partagée

Figure 32 : « Formulation des hypothèses »

⁷¹ Disponible en annexe

5.2 Analyse des outils d'expérimentation

Dans cette partie, il fera objet d'analyser les différents modes d'expérimentation utilisés pour ce mémoire. Ceux-ci seront analysés de manière détaillée permettant de mettre en évidence les liens communs qui les unissent ainsi que de dégager les grandes tendances reprises dans le chapitre 6 sur les conclusions.

A partir des groupes hypothèses définies grâce à la revue de littérature, des questionnaires ont pu être mis en place, à savoir : le questionnaire pour l'entretien individuel et l'enquête en ligne à destination des organisations sont sensiblement similaires (voir en annexe).

5.2.1 Analyse des entretiens individuels et du questionnaire en ligne à destination des organisations

5.2.1.1 Groupe d'hypothèse(s) 1 – 1^{ère} partie du questionnaire

- *Concept du développement durable*

Parmi les acteurs interrogés, il est mis en évidence un lien assez important entre les 5P que recouvrent le programme des SDGs : **P**eople (l'humanité), la **P**rospérité, la **P**lanète, la **P**aix et le **P**artenariat.

En ce qui concerne les termes qui sont associés au DD, il en ressort le fait qu'il faut agir en **collaboration** et en **solidarité** tous ensemble. C'est aussi associé à l'**avenir**, qui est l'essence même de la définition du DD en soulevant le fait qu'il faut agir pour les **générations futures**. Un acteur associe essentiellement le DD à la dimension **environnementale** car il estime que c'est justement celle qui est la plus fortement exposée auprès du grand public. Il est également mis en avant l'aspect humain dans le sens où c'est une dimension importante aux yeux des acteurs interrogés car c'est de notre responsabilité d'agir en vue de sauver la **planète** pour le bien-être de l'**humanité**.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 1A n'est pas retenue*

- Causes des enjeux sociétaux & environnementaux

Le système dans lequel nous vivons est considéré comme une des causes majeures de ces enjeux, il serait important de **repenser le système**. Cela y est développé par le fait qu'actuellement, il y a une hausse de la demande se traduisant par une **surconsommation** tant par le produit/service final que des ressources utilisées pour le mettre en œuvre. Le développement économique tant sur le plan de la **mondialisation** qu'en terme **d'avancées technologiques** font que le système économique s'est démultiplié. Un élément intéressant au regard de la chaîne de valeur est que, en prenant l'exemple de celle issue de l'industrie alimentaire, il est mis en évidence que le maillon clé, à savoir : la partie de l'humanité issue de la pauvreté ne sachant pas se nourrir, est considéré comme étant le **maillon faible de la chaîne de valeur**. Et cela doit être l'élément déclencheur pour espérer du changement dans les pratiques à venir.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse IB est retenue*

- Les difficultés à transiter vers plus de durabilité

Première difficulté mise en avant se traduit par le fait qu'il existe une **prise de conscience limitée sur les enjeux sociétaux et environnementaux** au vu des cibles⁷² interrogées. Il est mis en avant une transition difficile entre la vision et l'action de la part de toutes cibles confondues. Les raisons justifiant cette « passivité » dans le concret sont l'inconfort lié à l'inconnu. **L'inconnu se traduisant par le fait d'être moins confrontés et/ou sensibiliser aux enjeux réels**. Par rapport à cela, il y a clairement une inégalité Nord-Sud. De plus, transiter vers plus de durabilité demande des changements difficiles à ancrer dans l'esprit de tout un chacun, ce qui peut justifier **une « ignorance volontaire »** ou non de ces enjeux. Il est soulevé **l'importance de véhiculer cette conscientisation auprès d'un public le plus large possible** par le biais de différents intermédiaires. Le coût de cette transition est également perçu comme étant une barrière au développement durable, notamment en regard des cibles ayant le moins de pouvoir, d'impacts. L'axe politique est aussi considéré comme une barrière à la transition vers plus de durabilité dans le sens où, il y a un manque de pragmatisme dans la vision politique. Et ce, tant dans les visions mises en place que dans les solutions concrètes

⁷² Par le terme « cibles » est entendu une partie prenante telle que des CEO d'organisations, le grand public, les autorités gouvernementales, etc.

apportées. Le lobbying et le fait de vouloir montrer une bonne image auprès des hautes instances européennes et internationales font qu'il existe un manquement dans les stratégies politiques des autorités gouvernementales.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse IB est retenue*

- Stratégie de développement durable (DD⁷³)

Une bonne stratégie de développement durable est **une stratégie qui promeut la collaboration, et le partenariat, ainsi que la création de bien-être pour tous. L'ensemble des acteurs associent l'ensemble des trois dimensions du DD à travers le terme de stratégie de développement durable.** Cette stratégie doit clairement prendre sa source sur des problématiques externes afin que chaque partie prenante puissent implémenter des solutions efficaces. Il faut une stratégie forte et responsable afin de changer la tendance et faire réagir l'ensemble des citoyens. Selon les chiffres de l'un des répondants, de plus en plus de consommateurs seraient susceptibles de vouloir acheter durable. Pour cela, il est **important que des partenariats publics-privés se réalisent afin de transiter vers plus durabilité.** C'est également ce qui est mis en avant par le parti politique. De plus la quasi-totalité des acteurs interrogés en ligne mettent en place une stratégie de développement durable mais au contraire, il n'y a pas de rapports de communication qui soient mis en place par rapport à cela.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse IC est retenue*

5.2.1.2 Groupe d'hypothèse(s) 2 – 2^{ème} partie du questionnaire

- Ressenti/Perception par rapport aux SDGs

Concernant la perception par rapport au fait de prendre les SDGs comme outil de référence, veuillez trouver les choix des répondants de l'enquête en ligne dans la figure reprise ci-dessous.

⁷³ DD = Développement Durable

Pourquoi faites-vous référence aux SDGs dans l'implémentation d'une stratégie de DD ?	Nombre d'occurrences
Créer de la valeur durable pour l'organisation	6
Maintenir une bonne réputation de l'entreprise et de son image de marque	5
Assurer une croissance économique durable	5
Avoir un langage commun pour l'implémentation d'une stratégie de développement durable	5
Répondre aux attentes de la société	4
Améliorer l'efficacité opérationnelle et / ou diminuer les coûts	4
Réduction des inégalités (éducation, égalité des sexes, discrimination, pauvreté etc.)	4
Améliorer les relations avec les parties prenantes tant privées que publiques	4
Anticiper de futures mesures politiques	3
Repenser son mode de production et de consommation	2
S'ouvrir à de nouvelles opportunités	1
Améliorer la gestion des risques	1

Figure 33 – « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »

Nous pouvons constater que les éléments le plus représentatifs sont le fait de **créer de la valeur durable**, de maintenir une bonne image, assurer **une croissance économique** ainsi qu'avoir à disposition **un langage commun**. Veuillez noter que les réponses ne sont pas mutuellement exclusives, le répondant avait la possibilité de choisir plusieurs réponses simultanément. Pour faire un parallèle avec les entretiens individuels, il est mis en avant le fait que les SDGs est un programme mondial permettant aussi d'offrir un cadre universel. Il est **favorable à la discussion** permettant d'ouvrir **des relations entre parties prenantes tant publiques que privées**. Aussi, il permet de mesurer les avancées dans les actions entreprises. A travers la figure reprise ci-dessous, veuillez trouver les moyens par lesquels les répondants à l'enquête en ligne ont eu connaissance des SDGs.

Moyens via lesquels les répondants ont eu connaissance des SDGs	Nombre d'occurrences
Presse/Médias	5
Sites Internet spécialisés	4
Revue scientifique/spécialisée	2
Pouvoirs publics	2
Entourage	1
Nations Unies	1
Formation universitaire	1

Figure 34 – « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »

Nous pouvons remarquer que les moyens par lesquels les répondants ont eu connaissance des SDGs sont majoritairement via la presse/médias ainsi que les sites Internet spécialisés. Ce qui pourrait démontrer le manque de communication par les pouvoirs publics entre autres. Veuillez noter que les réponses ne sont pas mutuellement exclusives, le répondant avait la possibilité de choisir plusieurs réponses simultanément.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 2A n'est pas retenue*

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 2B est retenue*

- Autres possibilités pour implémenter une stratégie de développement durable

De manière globale, les répondants ont indiqué la possibilité d'implémenter une stratégie de développement durable grâce à d'autres possibilités. Les exemples cités sont des **normes internationales** comme par exemple la **normalisation ISO**⁷⁴ 14001 ou 26000 ou la **GRI**. Mais il est aussi mis en avant le fait d'avoir des **stratégies propres aux organisations** sur base de réflexions internes.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 2C est retenue*

5.2.1.3 Groupe d'hypothèse(s) 3 – 3^{ème} partie du questionnaire

- Les motivations

Comme le montre la figure ci-dessous, les idées reprises au niveau des motivations sont assez similaires à ce qu'il ressort concernant les subdivisions « Causes des enjeux sociétaux & environnementaux » & « Ressenti/Perception par rapport aux SDGs ».

Motivations à l'implémentation des SDGs	Nombre d'occurrences
Créer de la valeur durable	8
Repenser son mode de production et de consommation	8
Avoir un langage commun pour l'implémentation d'une stratégie de développement durable	6
Améliorer les relations avec les parties prenantes tant privées que publiques	5
Anticiper de futures mesures politiques	5
Identification d'opportunités futures	2

Figure 35 – « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »

⁷⁴ ISO pour International Organization for Standardization

Le fait que ce soit **le premier accord mondial sur des enjeux sociétaux**, qu'il offre un **langage commun** et qu'il permet de **mesurer les avancées grâce à la fixation d'objectifs et d'indicateurs** de suivis. Il est également mis en avant le fait qu'il y a une obligation pour le gouvernement de faire du reporting à propos des SDGs donc cela pourrait inciter celui-ci à en faire de même auprès du secteur privé et associatif. Il est mentionné le fait que nous sommes certainement la dernière génération à pouvoir trouver des solutions aux enjeux sociétaux.

- Les freins

A la question, « *Pensez-vous qu'il puisse y avoir des freins à l'implémentation des SDGs ?* », la quasi-totalité des répondants à l'enquête en ligne ont répondu par un oui. Dans le cadre des entretiens individuels, la totalité ont également répondu par un oui. Cette réponse est motivée par des **raisons assez similaires quant aux difficultés rencontrées pour transiter vers plus de durabilité**. Mais nous pouvons mentionner que les dimensions les plus importantes aux yeux des personnes interrogées est d'une part, **la conscientisation et la sensibilisation** de toute personne aux enjeux sociétaux. D'autre part, la dimension économique expliquée par **le soutien financier par les pouvoirs publics** apporté aux enjeux sociétaux entier y est relevée comme étant un frein. Est également mis en avant, le fait que **la structure du système belge ne favorise pas l'implémentation du programme**.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 3 est retenue*

5.2.1.4 Groupe d'hypothèse(s) 4 – 4^{ème} partie du questionnaire

- L'importance du partenariat

C'est une **dimension plus qu'importante** aux yeux des répondants. **Agir de manière isolée ne fait pas avancer les choses**. Les enjeux et efforts à fournir sont énormes. Il est **judicieux d'avoir un large consensus mobilisant le plus de parties prenantes**. Cela permet d'une part, de bénéficier et de faire bénéficier de compétences que l'on ne possède pas forcément. Mais d'autre part, les partenariats permettent de créer et de **favoriser le changement** et de créer de l'impact, en d'autres termes, cela **crée de la valeur partagée**. Il est souligné également que **les partenariats permettent de mieux**

comprendre les attentes des parties prenantes qui sont bien évidemment différentes les unes des autres. La **collaboration avec les parties prenantes permet d'avoir des impacts favorables sur la chaîne de valeur** car ceux-ci font parties intégrantes de celle-ci, d'où l'importance des partenariats. De manière interne à l'organisation, il est fondamental de mobiliser les employés autour d'objectifs communs afin de faire en sorte que les actions entreprises soient perçues non pas comme une obligation mais comme des actions motivées.

- *L'importance des pouvoirs publics dans les ODD*

Les pouvoirs publics peuvent donner cette **impulsion dans la mise en œuvre des SDGs**. Ils doivent avoir un rôle exemplatif. Ceux-ci doivent **agir au niveau local car ils ont un rôle à assumer auprès de la population** qu'elles gèrent tant sur l'axe politique que sur l'axe économique. Des mesures de leurs parts **pourraient inciter les organisations et les citoyens à agir en faveur des SDGs**, notamment en terme de communication pour **inscrire ces derniers dans le quotidien des citoyens**. Il est fortement souligné le **délitement des niveaux de pouvoirs en Belgique considéré comme un véritable frein au développement durable et aux SDGs**, créant aussi cette sensation d'immobilisme. Est relevé aussi un manque de soutien financier, **un manque d'investissement de la part des pouvoirs publics**. Il semble immoral d'espérer un return financier sur des enjeux sociétaux et cela oriente les décisions budgétaires des autorités publiques dans les choix de financement de certains services à la société.

- *L'importance du citoyen dans les ODD*

Un citoyen sensibilisé et convaincu aux ODD prendra le pas dans l'accomplissement de mesures favorables au programme. Le citoyen à ce rôle « d'ambassadeur » et doit réfléchir et faire réfléchir son entourage sur l'adoption de choix éthiques et durables en modifiant son comportement. L'action locale est soulignée comme importante dans le sens où cela permet d'avoir certes un ensemble de petites actions générant des résultats ayant de faibles impacts mais cela permet de créer des « success stories » utiles en terme de communication autour des SDGs. Mais **il est mentionné un manque clair de sensibilisation auprès du citoyen** d'où l'intérêt de l'initiative de développer les SDG Voices. **Ce n'est qu'une partie minime de la population qui est conscientisé aux enjeux liés aux ODD créant donc une forme de résilience dangereuse**. Il y a également un paradoxe qui est créé dans le sens où si l'on

souhaite faire changer le comportement du consommateur, il faut lui donner les bons outils, lui donner l'accessibilité aux alternatives. Le paradoxe est mis en évidence en terme d'achat de biens d'alimentation durables qui a un coût plus élevé que les achats « classiques ».

Via l'enquête en ligne, il a pu être mesuré le degré d'importance des paramètres ci-dessus. Il en ressort que la majorité accorde une importance voire une très grande importance à ceux-ci. Ce qui confirme les tendances générales qui ressortent de cette partie de l'analyse.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 4 n'est pas retenue*

5.2.1.5 Groupe d'hypothèse(s) 5 – 5^{ème} partie du questionnaire

- Plus-value des SDGs

Le programme des SDGs est clairement une plus-value selon les dires des répondants. Celui-ci permet de servir de guide commun, **de cadre commun à l'implémentation de partenariats autour d'objectifs communs et ambitieux**. Cela offre la possibilité d'avoir un langage commun pour tous. Les SDGs ne devraient pas être considérés comme un outil à proprement parlé mais plutôt comme un outil de communication auprès des parties prenantes tant pour sensibiliser que pour suivre les progrès accomplis. **D'une manière générale, les SDGs sont considérés comme étant créateur de valeur partagée dans le sens où ce concept peut être défini comme étant créateur de bien-être profitable à tous. Les SDG Voices rentrent dans cette voie là également car ils jouent le rôle d'unificateur entre le business et les enjeux sociétaux.**

- L'importance d'un ou plusieurs SDGs dans les stratégies de DD

Il est clairement mis en évidence qu'il n'y a pas un objectif plus important qu'un autre. Ils sont tous interreliés les uns aux autres, et l'un ne se réalisera pas sans préoccupations envers un autre objectif. Une nuance est mise en évidence dans le sens où il est nécessaire d'avoir cette approche transversale, globale car en essayant de s'axer essentiellement sur des objectifs trop précis, cela peut involontairement créer des contraintes dans la réalisation d'autres objectifs. Il est malgré tout fait part que les

acteurs interrogés agissent plus facilement envers des objectifs qui touchent plus leurs domaines d'activités spécifiques.

À travers l'enquête en ligne, nous pouvons voir à l'aide de la figure ci-dessous le nombre d'occurrences les plus importantes ciblées par SDGs :

SDGs ciblés	Nombre d'occurrences
Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	7
Objectif 8 : Travail décent et croissance économique	7
Objectif 12 : Consommation et production responsables	6
Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	6
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	5
Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable	5
Objectif 4 : Education de qualité	4
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	4
Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure	4
Objectif 15 : Vie terrestre	4
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	4
Objectif 14 : Vie aquatique	3
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	3
Objectif 1 : Pas de pauvreté	2
Objectif 2 : Faim "zéro"	2
Objectif 11 : Villes et communautés durables	2
Objectif 10 : Inégalités réduites	1

Figure 36 – « Répartition des résultats de l'enquête en ligne reprenant les valeurs les plus importantes »

À la question qui était de savoir si les objectifs ciblés l'étaient systématiquement en lien avec l'activité, une majorité de non l'emporte. Ce qui pourrait démontrer le fait que **les répondants pensent généralement à des problèmes externes à l'organisation avant tout pour s'atteler à des enjeux sociétaux.**

À la question qui était de savoir si des mécanismes d'évaluation concernant l'implémentation des SDGs, la majorité des répondants ont répondu dans l'affirmative ce qui peut démontrer qu'un suivi des progrès réalisés est existant.

⇒ *Au vu de l'analyse ci-dessus, l'hypothèse 5 est retenue*

5.3 Récapitulatif des vérifications des hypothèses & limites

Pour répondre à la question d'étude préalablement définie, il était donc important d'analyser le fond de toute cette recherche afin d'y vérifier les hypothèses retenues de celles qui ne le sont pas. Les éléments mis en gras dans cette analyse sont les éléments ayant eu le plus de récurrence dans les entretiens qualitatifs et l'enquête en ligne. Veuillez donc trouver un récapitulatif des hypothèses testées ainsi que les résultats :

	Hypothèses testées	Retenue	Rejetée
Groupe 1	H1A		X
	H1B	X	
	H1C	X	
Groupe 2	H2A		X
	H2B	X	
	H2C	X	
Groupe 3	H3	X	
Groupe 4	H4		X
Groupe 5	H5	X	

Figure 37 : « Résultats du test d'hypothèses »

Limites de l'analyse expérimentale

Il nous semble clair de préciser à nouveau que dans le cadre de ce mémoire, l'ensemble de l'analyse n'a pas pour objectif de faire de la représentativité statistique et/ou quantitative. L'objectif du mémoire est d'identifier des variables et considérations dites qualitatives afin de valider ou rejeter les hypothèses testées, permettant ainsi d'émettre un avis quant à la pertinence du programme des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

6.1 Conclusions générales

Ce mémoire peut être vu sous deux angles. Le premier angle, à travers les trois premiers chapitres, aborde la mise en contextualisation du nouveau cadre de référence mondial en matière de développement durable : les Objectifs de Développement Durable (ODD en français) ou Sustainable Development Goals (SDGs en anglais) ratifié par l'ensemble des 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Celui-ci a donc permis d'y développer différentes notions telles que reprises selon les éléments ci-dessous :

- Compréhension des origines du fondement du programme ;
- Définition du nouveau programme universel de l'ONU en matière de développement durable ;
- Avoir une visualisation mondiale de l'étendue du programme ;
- Définition des enjeux relatifs aux programme des ODD impactant l'ensemble des acteurs mondiaux permettant de justifier l'existence d'un tel programme ;
- Une mise en contextualisation de l'étendue du programme au niveau belge ;
- Mise en évidence d'une part de leviers, et d'autre part, de barrières à l'implémentation des Objectifs de Développement Durable.

Le deuxième angle, à travers le chapitre 4, a permis de rappeler ce qu'était les fondements du concept de responsabilité sociétale des entreprises afin d'y faire un parallèle avec le concept de création de valeur partagée. Par le biais de ce chapitre, il a pu être mis en évidence :

- La place de la responsabilité sociétale dans le système économique actuel au sein duquel nous agissons ;
- Les fondements de la refonte du système économique en regard des liens que peuvent avoir les dimensions d'environnement, d'économie et d'éthique ;
- De définir la notion de création de valeur partagée ;
- De définir le concept d'écosystème de valeur partagée ;
- De définir le concept de l'impact collectif et de son modèle représentatif ;

- De faire un parallèle avec la modélisation de l'outil « SDG Compass » en tant que modèle de création de valeur partagée.

Voici pour rappel la problématique soulevée à travers ce mémoire : « Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDGs) : un outil de création de valeur partagée pour les entreprises belges ? ». À travers cette question d'étude, l'objectif a été de comprendre comment et pourquoi ce programme peut être considéré comme étant créateur de valeur partagée pour une organisation en Belgique. Grâce à l'étude exploratoire, il a été permis d'analyser différentes sources d'informations permettant de mettre en évidence une série d'hypothèses qui ont donc été testées grâce à l'analyse.

Hypothèses retenues :

	Hypothèses testées	Formulations
Groupe 1	H1B	Les causes des enjeux du développement durable sont le système économique dans lequel nous vivons actuellement ainsi que le manque de conscientisation de la part des parties prenantes concernant ces enjeux
	H1C	Une bonne stratégie de développement durable est une stratégie dite collaborative fondée sur les externalités que subissent les parties prenantes, permettant de répondre favorablement aux enjeux sociétaux
Groupe 2	H2B	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme pertinent pour répondre aux attentes de la société (croissance économique durable)
	H2C	Le programme des Objectifs de Développement Durable n'est pas le seul programme pertinent pour résoudre les problématiques sociétales et environnementales
Groupe 3	H3	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme ambitieux et universel permettant de s'attaquer aux enjeux sociétaux. Mais il existe un manque cruel de prise de conscience et/ou de sensibilisation par rapport à ceux-ci, pouvant freiner sa mise en œuvre
Groupe 5	H5	Le programme des Objectifs de Développement Durable est identifié comme étant un programme transversal et universel concernant les enjeux sociétaux, favorisant ainsi la création de valeur partagée

Figure 38 : « Hypothèses retenues »

Hypothèses rejetées :

	Hypothèses testées	Formulations
Groupe 1	H1A	Certaines parties prenantes (entreprises, pouvoirs publics, ONG, Citoyens) ne font pas systématiquement le lien avec l'ensemble des dimensions liées au concept de développement durable
Groupe 2	H2A	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme créateur d'opportunités d'affaires pour les organisations
Groupe 4	H4	Le programme des Objectifs de Développement Durable est un programme encourageant la mise en œuvre de stratégies collaboratives favorisant ainsi les partenariats en Belgique

Figure 39 : « Hypothèses rejetées »

Sur base des validations ou non de ces hypothèses, nous pouvons mettre en évidence les conclusions suivantes :

- 1) En regard de la recherche exploratoire et à travers les enquêtes, il a été clairement mis en évidence de nombreuses causes portant préjudices aux enjeux sociétaux. Afin de pouvoir y répondre favorablement, il est fondamental de repenser le système car il nous apparaît qu'il est démontré l'évolution de celui-ci en terme de mondialisation tant sur le plan économique et technologique, qu'en terme d'impacts sociétaux. Cela démontre bien que le système économique dans lequel l'ensemble des parties prenantes dont il a été discuté dans ce mémoire doit être repensé. Elles doivent revoir leurs façons d'agir si leurs souhaits est d'adopter une approche volontaire quant aux réponses à apporter aux attentes de la société et de ses enjeux.
- 2) Le programme des Objectifs de Développement Durable est considéré, tant au travers de la littérature que par les enquêtes, comme étant un programme offrant un cadre universel et ambitieux. Celui-ci est d'ailleurs porteur d'opportunités pouvant se chiffrer jusqu'à 12 000 milliards de dollars (confer chapitre 2). Cependant, l'implémentation des ODD pêche essentiellement selon ces éléments :
 - Il nous apparaît un manque cruel de sensibilisation et de conscientisation concernant les préoccupations environnementales et sociétales auprès d'un large public. Une partie minime des parties prenantes y est conscientisée ne permettant pas d'agir de manière

proactive à la traduction des Objectifs de Développement Durables en actions concrètes ;

- Il nous apparaît un manque cruel de communication vis-à-vis de du programme des Nations Unies. En effet, bien que nous sommes conscients de l'existence « d'outils » autres que le programme à l'horizon 2030 pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable, il est soulevé une méconnaissance assez importante des intérêts tant pour les entreprises, que des intérêts profitables à la société dans son ensemble. Il a bien évidemment été soulevé à travers les entretiens et l'enquête en ligne que ce programme n'était pas parlant pour le grand public. Nous estimons que cela conforte la difficulté d'implémenter un programme comme celui-là dans le sens où, les entreprises y verraient peu d'intérêt à le faire étant donné la méconnaissance de ce programme à grande échelle ;
 - Le dernier élément à prendre en considération est la structure de l'état belge. Celui-ci y est relevé comme étant complexe. D'une part, par la multiplicité des niveaux de pouvoirs, et d'autre part, par la multiplicité d'acteurs dans les processus décisionnels. Cela est donc considéré comme étant un frein dans la mise en œuvre d'un programme tel que les Objectifs de Développement Durable.
- 3) Il nous apparaît que le programme des Objectifs de Développement Durable est bien à considérer comme étant favorable à la création de valeur partagée. En parallèle avec ce qui a été théorisé dans ce mémoire (confer chapitre 4), nous pouvons effectivement voir les similarités entre les notions théoriques du concept de création de valeur partagée, et les concepts que regorgent le programme des Nations Unies. En effet, nous pouvons conclure que celui-ci offre bien des opportunités d'affaires sur le plan économique, mais tout en étant bénéfique pour la société car ces opportunités permettent de répondre aux préoccupations environnementales et sociétales. À l'aide de partenariats participatifs, il permet de créer de la valeur économique, durable et partagée, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

6.2 Recommendations & limites

6.2.1 Recommendations

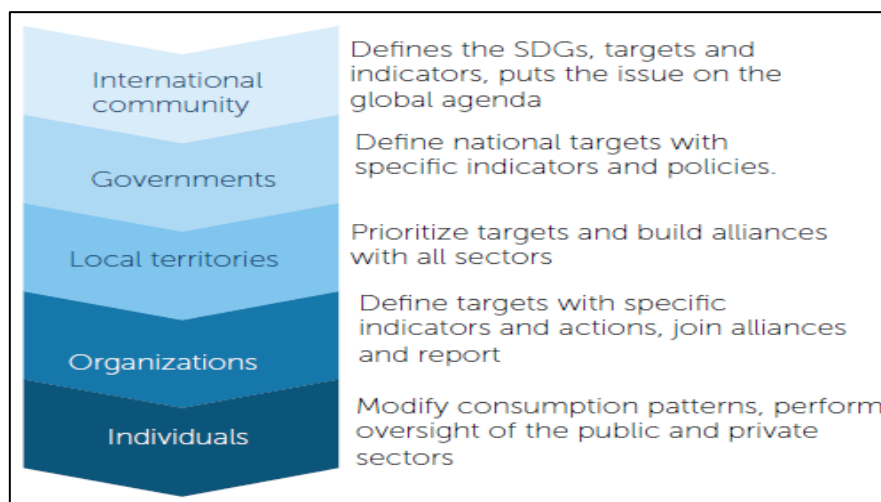


Figure 40 : « Intégration des SDGs », source :

http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf

En repartant de la figure ci-dessus, nous pouvons mettre en évidence trois éléments importants qui nous paraissent judicieux si l'on souhaite mettre en œuvre les SDGs :

- **Fixation d'un cadre commun par la communauté internationale :**

En l'occurrence, nous considérerons les Nations Unies comme étant représentante de la communauté internationale. Celle-ci fournit donc le cadre commun et universel à travers la mise en place du Programme des Objectifs de Développement Durable, confiant ainsi aux autorités de chaque pays, le soin concernant la traduction des ODD en mesures concrètes ;

- **L'importance des autorités politiques :**

Comme cela est décrit dans la note finale des Nations Unies et comme il a été relevé lors de l'analyse, les pouvoirs publics sont considérés comme étant les organes devant mener à bien la traduction de la mise en œuvre des objectifs. Nous pouvons dès lors

soulever le fait qu'ils puissent être considérés comme étant le fer de lance pouvant donner cette impulsion auprès des parties prenantes. Par le biais de la communication et la mise en place de mesures en faveur des ODD, cela pourrait revigorer un élan d'intérêt relatif aux préoccupations environnementales et sociétales de la part des parties prenantes.

- **Les citoyens :**

Les citoyens comme cela a été démontré dans l'analyse, un citoyen sensibilisé et convaincu en regard du Programme des Nations Unies, prendra naturellement le pas dans la mise en place d'actions favorables à l'implémentation des ODD. Mais comme cité précédemment, cela passe par un véritable programme sensibilisation et de communication de la part des pouvoirs publics et des entreprises. Si nous souhaitons répondre aux attentes des enjeux relatifs au programme des ODD, il faut donc impérativement modifier les attitudes et comportements des citoyens. Cela influera sur leurs attentes et les organisations pourraient dès lors, enfin voir les opportunités qui se cachent derrière ces enjeux environnementaux.

À travers l'analyse ci-dessus, nous pensons que les trois éléments cités ci-dessus sont les plus importants afin de donner cette impulsion à la mise en œuvre d'un programme tel que les Objectifs de Développement Durable. Cela permettrait de crédibiliser ce programme aux yeux des entreprises.

6.2.2 Limites

Il nous semble important de rappeler que ce mémoire avait pour objectif d'identifier des éléments d'ordre qualitatifs. Le mémoire n'a pas pour finalité de faire de la représentativité statistique ou quantitative. De plus, nous estimons qu'il faut mettre en évidence les difficultés de considérer l'analyse de ce mémoire comme étant représentative tant le programme est méconnu d'une part, et d'autre part, c'est un programme mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016. Le délai entre la rédaction de ce mémoire et l'entrée en vigueur de l'outil semble assez court vu l'importance de l'horizon temporel sur laquelle porte ce programme qui s'étend sur la tranche 2015-2030.

Cependant, il semble intéressant de soulever que dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, qu'il a pu être mené une recherche permettant d'identifier des causes favorables ou défavorables à l'implémentation d'un programme tel que celui des Objectifs de Développement Durable en Belgique. De par les constats exposés, il pourrait être judicieux, dans le cadre d'autres mémoires, d'effectuer une analyse plus approfondie, notamment sur le plan statistique, permettant de vérifier quelles variables semblent être les plus ou moins amenées à traduire ces objectifs en Belgique d'une part, et d'autre part, en regard des entreprises.

Sites Internet

- « *À propos de l'ONU* », <http://www.un.org/fr/sections/about-un/main-organs/>, consulté en janvier 2018
- « Histoire des Nations Unies », <http://www.un.org/fr/sections/history/history-united-nations/index.html>, consulté en janvier 2018
- « Définition de l'outil », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>, consulté en janvier 2018
- « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) », http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf, consulté en janvier 2018
- « Définition de « l'outil », Global Risk Report 2017, publié par le World Economic Forum, http://www3.weforum.org/docs/GRR17_Report_web.pdf, consulté en janvier 2018
- « Définition du concept de développement durable », selon le site des Nations Unies, <http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html>, consulté en janvier 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Définition », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>, consulté en janvier 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Définition », consulté en Janvier 2018 http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F
- « Les Objectifs de Développement Durable : Définition », Source : <https://theshift.be/fr/publications/labc-des-sdgs>, consulté en Janvier 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Définition », Source : <https://www.sdgs.be/fr/les-sdgs/6-questions>, consulté en Janvier 2018
- « Les ODD : une opportunité qui se chiffre en milliards », Source : <https://www.hbrfrance.fr/magazine/2017/11/17621-developpement-durable-opportunite-se-chiffre-milliards/>, consulté en mai 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Définition », Source : http://catalogue.unccd.int/686_Business_SDGs_INNOVE_English.pdf, publié en mai 2015, consulté en avril 2018

- « L'Europe et les Objectifs de Développement Durable », https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr, consulté en mars 2018
- « L'Europe et les Objectifs de Développement Durable », http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-3884_fr.htm, consulté en mars 2018
- « L'OCDE et les Objectifs de Développement Durable », <http://www.oecd.org/sdd/OECD-Measuring-Distance-to-SDG-Targets.pdf>, consulté en janvier 2018
- « L'Agenda 2030 : Contextualisation », source : https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/20161019_texte_cadre_strategie_national_developpement_durable.pdf, consulté en janvier 2018
- « L'Agenda 2030 : Contextualisation », source : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F, consulté en janvier 2018
- « De la vision à l'action », source : <https://www.sdgs.be/fr/news/la-parole-est-au-climatologue-jean-pascal-van-ypersele-les-sdg-peuvent-se-solder-par-un-succes>, consulté en janvier 2018
- « Etude de la KU Leuven », source : http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/20180321_hiva_sdgs_final_report.pdf, consulté en avril 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Quid pour les entreprises », source : https://issuu.com/vbofeb/docs/reflect14_fr?e=1924459/53334756, consulté en janvier 2018
- « SDG Voices », source : <https://theshift.be/fr/inspiration/retour-sur-lannee-des-sdg-voices>, consulté en mai 2018
- « Les Objectifs de Développement Durable : Quid pour les entreprises », « SDG Compass » est le guide à destination des entreprises établi par Global Reporting Initiative, UN Global Compact, World Business Council for Sustainable Development, source : https://sdgcompass.org/wp-content/uploads/2016/09/SDG_Compass_Guide_France.pdf, consulté en janvier 2018

- Etude d'Inter-Environnement Wallonie, « Stratégie Wallonne de participation et d'engagement des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD » Anne Thibaut, publiée en 2017, consulté en avril 2018
- « RSE, Entre globalisation et développement durable » de Nicole BARTHE & Jean-Jacques ROSE, Editions De Boeck, 2011, p241-244
- « Environnement, et développement durable : une approche méta-économique » d'Olivier Godard, édition DE BOECK, 2015
- “ Strategy and Society: The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility », de Porter et Kramer, Harvard Business Review, publié en Décembre 2006, consulté en avril 2018
- « Creating shared value » publié en Janvier/Février 2011, par Porter et Kramer, Harvard Business Review, consulté en avril 2018
- « L'écosystème de valeur partagée », par Kramer Mark R. & Pfitzer W., Harvard Business Review, publié en octobre/Novembre 2017, consulté en avril 2018

Annexe 1



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2015

Soixante-dixième session
Points 15 et 116 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015

[sans renvoi à une grande commission (A/70/L.1)]

70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'Assemblée générale

Adopte le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 :

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Préambule

Le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable.

Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver. Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective.

Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles que nous annonçons aujourd'hui témoignent de l'ampleur de ce nouveau Programme universel et montrent à quel point il est ambitieux. Ils s'inscrivent dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et visent à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire. Ils visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Intégrés et

indissociables, ils concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 janvier 2016).

15-16301 (F)

***1516301**

*

Merci de recycler



Les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

L'humanité

Nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.

La planète

Nous sommes déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

La prospérité

Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.

La paix

Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

Les partenariats

Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les

pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

Atteindre le but que nous nous sommes donné ne sera possible que si les objectifs de développement durable sont intimement liés et leur mise en œuvre intégrée. Si nous réalisons toutes les ambitions affichées dans ce Programme, chacun vivra bien mieux dans un monde meilleur.

Déclaration

Introduction

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 25 au 27 septembre 2015 alors que l'Organisation célèbre son soixante-dixième anniversaire, avons arrêté aujourd'hui de nouveaux objectifs mondiaux de développement durable.
2. Au nom des peuples que nous servons, nous avons adopté un accord historique portant sur une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement. Nous nous engageons à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Nous sommes attachés à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée. Nous tirerons également parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont nous nous efforcerons d'achever la réalisation.
3. Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.
4. Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider.
5. Ce Programme a une portée et une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable.
6. Ces objectifs et cibles sont le fruit de plus de deux années de consultations publiques intenses organisées dans le monde entier et de mobilisation de la société civile et

d'autres parties prenantes, où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait. Il convient de mentionner le précieux travail accompli par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et par l'Organisation des Nations Unies, qui a présenté un rapport de synthèse sur la question en décembre 2014 par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Notre projet

7. Dans ces objectifs et cibles, nous définissons un projet extrêmement ambitieux et porteur de changement. Nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir. Un monde libéré de la peur et de la violence. Un monde où tous sachent lire, écrire et compter. Un monde où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social soient assurés. Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène. Un monde où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive quels que soient ses moyens. Un monde où les établissements humains soient sûrs, résilients et durables et où chacun ait accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la nondiscrimination. Un monde où la race, l'origine ethnique et la diversité culturelle soient respectées. Un monde où règne l'égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé et la prospérité partagée. Un monde qui investisse dans ses enfants et où chacun d'eux grandisse à l'abri de la violence et de l'exploitation. Un monde où l'égalité des sexes soit une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation aient été levés. Un monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits.
9. Nous aspirons à un monde dans lequel chaque pays jouisse d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et où le principe d'un travail décent pour tous soit une réalité. Un monde où les modes de consommation et de production et l'utilisation de toutes les ressources naturelles soient durables, que celles-ci proviennent de la terre, de l'air, des fleuves, des lacs, des aquifères, des océans ou des mers. Un monde où le développement durable soit favorisé par la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit ainsi que des conditions favorables, aux niveaux national et international, marquées par une croissance économique soutenue et partagée, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la faim et de la pauvreté. Un monde dans lequel le développement et l'usage des technologies soient respectueux du climat et de la biodiversité et soient résilients. Un monde où l'humanité vive en harmonie avec la nature et où la faune et la flore sauvages et les autres espèces vivantes soient protégées.

Nos principes communs et nos engagements

10. Le nouveau Programme est guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international. Il se fonde sur

la Déclaration universelle des droits de l'homme⁷⁵, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire⁷⁶ et le Document final du Sommet mondial de 2005⁷⁷. Il s'inspire d'autres instruments, tels que la Déclaration sur le droit au développement⁷⁸.

11. Nous rappelons les textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, qui forment le socle du développement durable et ont contribué à façonner ce nouveau Programme, notamment la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁷⁹, le

Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁸⁰, le Programme d'action de Beijing⁸¹ et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous rappelons également la suite donnée aux textes issus de ces conférences, y compris les documents finals de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe.

12. Nous réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 établissant la notion des responsabilités communes mais différenciées.
13. Les défis mis en évidence dans ces grandes conférences et réunions au sommet étant intimement liés, tout comme les engagements pris, ils supposent des solutions intégrées. Une approche nouvelle est donc nécessaire pour les relever. Le développement durable repose sur l'idée que les mesures visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, à préserver la planète, à créer une croissance économique soutenue, partagée et durable et à favoriser la cohésion sociale sont intimement liées et interdépendantes.

Notre monde aujourd'hui

14. Nous nous réunissons à un moment où d'immenses défis se posent en matière de développement durable. Des milliards de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, privées de leur dignité. Les inégalités se creusent dans les pays et d'un pays à l'autre. Il y a d'énormes disparités en termes de perspectives, de richesse et de pouvoir. Les inégalités entre les sexes constituent toujours un problème de taille. Le

⁷⁵ Résolution 217 A (III).

⁷⁶ Résolution 55/2.

⁷⁷ Résolution 60/1.

⁷⁸ Résolution 41/128, annexe.

⁷⁹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁸⁰ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

chômage est un sujet de préoccupation majeur, surtout le chômage des jeunes. Les menaces sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, la recrudescence des conflits, le terrorisme et les crises humanitaires connexes, et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies en matière de développement. L'épuisement des ressources naturelles et les effets néfastes de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres, la pénurie des ressources en eau douce et l'appauvrissement de la biodiversité viennent s'ajouter à la liste des difficultés avec lesquelles l'humanité est aux prises aujourd'hui, ce qui rend la situation encore plus difficile. Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et leurs incidences risquent d'empêcher certains pays de parvenir au développement durable. L'élévation des températures à l'échelle mondiale et du niveau de la mer, l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques ont de graves répercussions sur les zones côtières et les pays côtiers de basse altitude, y compris nombre de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement. C'est la survie de bien des sociétés qui est en jeu ainsi que celle des systèmes biologiques dont la planète a besoin.

15. Mais c'est aussi un moment où les possibilités sont immenses. Des progrès considérables ont été accomplis et de nombreux problèmes de développement sont

en passe d'être surmontés. En l'espace d'une génération, des centaines de millions de gens sont sortis de l'extrême pauvreté. L'accès à l'éducation a été nettement amélioré, pour les garçons comme pour les filles. L'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie.

16. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été arrêtés il y a près de 15 ans. Ils ont constitué un cadre essentiel pour le développement et des avancées importantes ont été réalisées dans un certain nombre de domaines. Les progrès ont toutefois été inégaux, surtout en Afrique, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et certains des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont toujours pas été atteints, en particulier ceux ayant trait à la santé maternelle, néonatale et infantile et à la santé de la procréation. Nous nous engageons de nouveau à réaliser pleinement tous les objectifs du Millénaire, y compris ceux pour lesquels du retard a été pris, notamment en fournissant une aide ciblée et renforcée aux pays les moins avancés et aux autres pays en situation particulière, compte tenu des programmes d'aide les concernant. Le nouveau Programme s'inscrit dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement et vise à réaliser ce que ceux-ci n'ont pas permis de faire, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.
17. La portée du Programme que nous présentons aujourd'hui va bien au-delà de celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Outre les priorités de développement qui existent déjà et qui concernent l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, c'est un vaste éventail d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui sont énoncés dans ce Programme, qui prévoit aussi l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives. Y

sont définis également des moyens de mise en œuvre. L'approche intégrée que nous avons décidé d'adopter se traduit par l'imbrication étroite des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles et l'existence de nombreux éléments communs.

Le nouveau Programme

18. Nous annonçons aujourd'hui 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles qui sont intégrées et indissociables. Jamais encore les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel. Nous avons décidé d'avancer ensemble sur la voie du développement durable et de nous consacrer collectivement à la recherche d'un développement véritablement mondial et d'une coopération « gagnant-gagnant » dont tous les pays et toutes les régions du monde pourront retirer des avantages considérables. Nous réaffirmons que chaque État jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté. Nous mettrons en œuvre le Programme pour l'entier bénéfice de tous, pour la génération actuelle comme pour les générations futures. Dans ce cadre, nous réaffirmons notre attachement au droit international et soulignons que la mise en œuvre du Programme devra être conforme aux droits et obligations des États selon le droit international.
19. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international. Nous soulignons la responsabilité qui incombe à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation.
20. Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux plans mondial, régional et national. Toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles seront éliminées, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme.
21. Les nouveaux objectifs et les nouvelles cibles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et orienteront les décisions que nous prendrons au cours des 15 prochaines années. Nous nous emploierons à mettre en œuvre le Programme dans nos pays respectifs et aux niveaux régional et mondial, en tenant compte des

différences entre la situation, les capacités et le niveau de développement de chaque pays ainsi que des politiques et priorités nationales. Nous ménagerons, en particulier pour les États en développement, une marge de manœuvre nationale pour des politiques de croissance économique soutenue, inclusive et durable, tout en continuant d'observer les règles et engagements internationaux pertinents. Nous savons l'importance des dimensions régionale et sous-régionale, de l'intégration économique régionale et de l'interconnectivité pour le développement durable. Les cadres d'action régionaux et sous-régionaux peuvent en effet aider à traduire plus efficacement des politiques de développement durable en mesures concrètes au niveau national.

22. Chaque pays rencontre des obstacles particuliers dans sa quête du développement durable. Les pays les plus vulnérables, et notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention spéciale, à l'instar des pays en situation de conflit ou d'après conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent eux aussi à de grandes difficultés.
23. Il faut donner des moyens d'action aux groupes vulnérables. Le Programme tient compte en particulier des besoins de tous les enfants, des jeunes, des personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), des personnes vivant avec le VIH/sida, des personnes âgées, des autochtones, des réfugiés, des déplacés et des migrants. Nous prenons la résolution d'adopter de nouvelles mesures et d'engager de nouvelles actions, dans le respect du droit international, pour éliminer les obstacles et les contraintes, renforcer le soutien nécessaire et satisfaire les besoins particuliers des personnes qui vivent dans des régions touchées par des urgences humanitaires complexes ou par le terrorisme.
24. Nous nous engageons à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et notamment à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un niveau de vie adéquat, y compris grâce à des systèmes de protection sociale. Nous sommes également résolus à éliminer la faim et à assurer la sécurité alimentaire à titre prioritaire, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. À cet égard, nous réaffirmons le rôle important et la vocation inclusive du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et nous approuvons la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action⁸². Nous consacrerons les ressources voulues au développement des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes parmi eux, les éleveurs et les pêcheurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés.
25. Nous nous engageons à assurer une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement – préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel. Chacun, quels que soient son sexe, son âge, sa race ou son origine ethnique, y compris les personnes handicapées, les migrants, les autochtones, les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, devrait avoir accès à une formation qui l'aide à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui et participer pleinement à la vie de la société. Nous nous efforcerons d'offrir aux enfants et aux jeunes un

⁸² Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexes I et II.

environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons, préparant par là même nos pays à toucher un dividende démographique, notamment grâce à la sécurité dans les écoles et à la cohésion des communautés et des familles.

26. Pour favoriser la santé et le bien-être physique et mental et pour allonger l'espérance de vie, nous devons assurer la couverture maladie universelle et l'accès de tous à des soins de qualité. Personne ne doit être laissé pour compte. Nous nous engageons à accélérer les progrès accomplis à ce jour dans la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle en mettant fin avant 2030 à ces décès évitables. Nous nous engageons à assurer un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, y compris en matière de planification familiale, d'information et d'éducation. Nous accélérerons les progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, l'Ebola et les autres maladies transmissibles et épidémies, y compris en nous attaquant à l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens et au problème des maladies non traitées dans les pays en développement. Nous sommes également résolus à assurer la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, y compris les troubles du comportement et du développement et les troubles neurologiques, qui constituent un problème majeur pour le développement durable.
27. Nous entreprendrons d'asseoir les économies de nos pays sur de solides fondations. Une croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité. Elle ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus. Nous nous emploierons à construire des économies dynamiques, durables, innovantes et axées sur les personnes, en facilitant l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes, en particulier, ainsi qu'un travail décent pour tous. Nous éliminerons le travail forcé et la traite des êtres humains et mettrons fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Tous les pays peuvent tirer profit de l'existence d'une main-d'œuvre saine et qualifiée, dotée des connaissances et des compétences nécessaires pour accomplir un travail productif et satisfaisant et pour participer pleinement à la vie sociale. Nous renforcerons l'appareil productif des pays les moins avancés dans tous les secteurs d'activité, y compris en facilitant leur transformation structurelle. Nous adopterons des politiques favorables à la productivité et à l'emploi productif, à l'inclusion financière ; au développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; au développement industriel durable ; à un accès universel à des services énergétiques fiables, durables, modernes et d'un coût abordable ; et à la construction d'infrastructures résilientes et de qualité.
28. Nous nous engageons à apporter des changements radicaux à la manière dont nos sociétés produisent et consomment biens et services. Les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, les autres acteurs non étatiques et les particuliers doivent tous participer à la transformation des modes de consommation et de production non durables, notamment en mobilisant, auprès de multiples sources, le soutien financier et technique qui permettra aux pays en développement de renforcer leurs capacités scientifiques et techniques et leurs capacités d'innovation en vue d'adopter des modes de consommation et de production plus

durables. Nous encourageons la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Tous les pays y participeront, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

29. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir leurs ressortissants qui reviennent chez eux.
30. Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.
31. Nous considérons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁸³ est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener, à l'échelle mondiale, face à ces changements. Nous sommes résolus à apporter une réponse décisive à la menace que constituent les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. La dimension mondiale des changements climatiques appelle la coopération internationale la plus large possible pour accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et faciliter l'adaptation aux effets néfastes de ces changements. Nous constatons avec une vive préoccupation que pris collectivement, les engagements des parties en matière de réduction des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2020 sont en deçà de ce qui permettrait de maintenir l'ensemble des émissions à un niveau tel que la température mondiale moyenne n'augmente pas de plus de 2° Celsius, soit 1,5° Celsius de plus qu'avant l'ère industrielle.
32. Dans la perspective de la vingt et unième Conférence des Parties qui doit se tenir à Paris, nous soulignons la volonté de tous les États d'œuvrer à la conclusion d'un accord ambitieux et universel. Nous réaffirmons que le protocole ou tout autre instrument juridique ou texte ayant valeur juridique en vertu de la Convention qui sera arrêté d'un commun accord et applicable à toutes les parties devra traiter de

façon équilibrée des questions d'atténuation des effets des changements climatiques, d'adaptation à ces effets, de financement, de mise au point et transfert des technologies, de renforcement des capacités, et de transparence des mesures

⁸³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

et du soutien.

33. Nous savons que le développement économique et social dépend d'une gestion durable des ressources naturelles de notre planète. Nous sommes par conséquent résolus à assurer la conservation et un usage raisonnable des mers et des océans, des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et à protéger la diversité biologique, les écosystèmes et la flore et la faune sauvages. Nous sommes également résolus à promouvoir un tourisme durable, à résoudre les problèmes de pénurie d'eau et de pollution des eaux, à renforcer la coopération contre la désertification, les tempêtes de poussière, la dégradation des terres et la sécheresse et à promouvoir la résilience et la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, nous attendons avec intérêt la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Mexico.
34. Nous sommes conscients de l'importance capitale de l'urbanisme et de l'aménagement urbain pour la qualité de vie de nos populations. De concert avec les autorités et les collectivités locales, nous nous emploierons à réaménager et planifier nos villes et nos établissements humains de manière à promouvoir la cohésion sociale et la sécurité physique, ainsi qu'à stimuler l'innovation et l'emploi. Nous réduirons les effets néfastes produits par les activités urbaines et par les produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement, notamment grâce à une gestion écologique et à une utilisation sûre des produits chimiques, à la réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie. Nous nous emploierons également à limiter l'impact des villes sur le système climatique planétaire. Nous tiendrons compte des tendances et projections démographiques dans nos stratégies et politiques nationales d'aménagement urbain et rural. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui doit se tenir à Quito.
35. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le nouveau Programme reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte les facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement.
36. Nous nous engageons à favoriser l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée. Nous avons conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables.

37. Le sport est lui aussi un élément important du développement durable. Nous apprécions sa contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise ; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité ; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale.
38. Nous réaffirmons, conformément à la Charte des Nations Unies, l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Moyens de mise en œuvre

39. L'ampleur et la portée du nouveau Programme appellent un Partenariat mondial revitalisé qui en assurera la mise en œuvre. Nous nous y engageons. Ce Partenariat fonctionnera dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et avec les personnes vulnérables. Il facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles, rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.
40. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable sont déterminantes pour la réalisation du Programme et ont la même importance que les autres cibles et objectifs. Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable pourront être atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba⁸⁴, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes conscients que la pleine application du Programme d'action d'Addis-Abeba est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées.
41. Nous sommes conscients que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social. Le nouveau Programme prend en compte les moyens requis pour la réalisation des objectifs et cibles. Nous savons que parmi ces moyens figurent la mobilisation de ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert aux pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Les finances publiques, aussi bien nationales qu'internationales, joueront un rôle crucial pour ce qui est de faciliter la fourniture de services essentiels et de biens collectifs et de mobiliser d'autres sources de financement. Nous apprécions le rôle que le secteur privé dans toute sa diversité – depuis les microentreprises jusqu'aux multinationales en passant par les coopératives –, les organisations de la société civile et les organisations philanthropiques sont appelés à jouer dans la mise en œuvre du nouveau Programme.

⁸⁴ Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), adopté par l'Assemblée générale le 27 juillet 2015 (résolution 69/313).

42. Nous soutenons la mise en œuvre des stratégies et programmes d'action pertinents, tels que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul ⁸⁵, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)¹² et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en

développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ⁸⁶, et réaffirmons qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ¹⁴, qui font tous partie intégrante du nouveau Programme. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de parvenir à une paix et à un développement durables dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit.

43. Nous soulignons que le financement international public joue un rôle important en complément des efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques intérieures, s'agissant en particulier des pays les plus pauvres et vulnérables qui sont les moins dotés en ressources intérieures. Le recours au financement international public, notamment à l'aide publique au développement, est important pour faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. Les fournisseurs d'aide publique au développement réaffirment les engagements qu'ils ont pris en la matière, notamment celui pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et à en consacrer de 0,15 pour cent à 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés.
44. Nous savons qu'il importe que les institutions financières internationales réservent, conformément à leurs mandats, une marge de décision à chaque pays, en particulier aux pays en développement. Nous renouvelons l'engagement que nous avons pris d'élargir la participation des pays en développement – y compris les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire – et de leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions économiques internationales et la définition de normes en la matière et dans la gouvernance économique mondiale.
45. Nous savons le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux du fait de leurs fonctions législatives et budgétaires et du contrôle qu'ils exercent sur l'application effective de nos engagements. Les gouvernements et les institutions publiques suivront également les questions de mise en œuvre, en étroite collaboration avec les autorités régionales et locales, les institutions sousrégionales, les institutions internationales, les universités, les organisations philanthropiques, les associations et les autres groupes intéressés.
46. Nous insistons sur l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficient et efficace dans le soutien qu'il apporte à la réalisation des objectifs de développement durable et du développement durable lui-même. Tout en soulignant qu'il importe de renforcer la prise en main nationale des activités de développement

⁸⁵ Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 ([A/CONF.219/7](#)), chap. I et II. ¹² Résolution 69/15, annexe.

⁸⁶ Résolution 69/137, annexe II. ¹⁴

[A/57/304](#), annexe.

et l'autorité que les pays concernés ont sur elles, nous exprimons notre soutien au dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du présent Programme.

Suivi et examen de la mise en œuvre

47. C'est à nos gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles au cours des 15 prochaines années. Soucieux d'en répondre devant nos citoyens, nous assurerons un suivi et un

examen systématiques à différents niveaux, selon les modalités prévues dans le présent Programme et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial.

48. Des indicateurs sont mis au point pour faciliter ce travail. Il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable. Ces données sont essentielles pour la prise de décisions. Il faudra, chaque fois que possible, utiliser des informations et des données produites par des dispositifs déjà en place. Nous entendons renforcer les moyens statistiques des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Nous nous engageons à mettre au point des mesures plus générales des progrès accomplis qui viendront compléter le produit intérieur brut.

Un appel à l'action pour changer le monde

49. Il y a 70 ans, une génération entière de dirigeants unissait ses efforts pour créer l'Organisation des Nations Unies. Sur les ruines laissées par la guerre et la discorde, ils ont bâti cette organisation et façonné les valeurs de paix, de dialogue et de coopération internationale qui la sous-tendent. La Charte des Nations Unies est l'incarnation suprême de ces valeurs.
50. Nous prenons nous aussi aujourd'hui une décision d'une portée historique. Nous décidons de bâtir un avenir meilleur pour tous, et notamment pour les millions d'hommes et de femmes qui n'ont pas eu la possibilité de mener une vie décente, digne et gratifiante et de réaliser tout leur potentiel. Nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Le monde sera meilleur en 2030 si nous atteignons nos objectifs.
51. Ce que nous annonçons aujourd'hui – un plan d'action mondial pour les 15 prochaines années – c'est une charte pour l'humanité et pour la planète au XXI^e siècle. Les enfants et les jeunes sont des agents essentiels du changement et trouveront dans ces nouveaux objectifs l'inspiration qui leur permettra de mettre leur infinie capacité d'action au service de la création d'un monde meilleur.

52. La Charte des Nations Unies s'ouvre par ces mots devenus célèbres : « Nous, peuples des Nations Unies ». Aujourd'hui, nous, peuples des Nations Unies, nous engageons sur la voie qui mène à 2030. À cette quête participeront les gouvernements, les parlements, le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, les autorités locales, les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et le secteur privé, les communautés scientifique et universitaire – et l'humanité tout entière. Des millions de personnes participent déjà à ce Programme et se l'approprient. C'est un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple – et c'est là, croyons-nous, la meilleure garantie de succès.
53. L'avenir de l'humanité et de la planète est entre nos mains. Il est aussi entre les mains des jeunes d'aujourd'hui, qui passeront le flambeau aux générations futures. Nous avons tracé la voie qui mène au développement durable ; c'est à nous tous qu'il appartient maintenant de faire en sorte que cette quête aboutisse et que ses acquis soient irréversibles.

Objectifs et cibles de développement durable

54. Nous avons arrêté les objectifs et les cibles énoncés ci-après à l'issue de négociations intergouvernementales ouvertes à tous et sur la base de la proposition faite par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable⁸⁷, qui remet ceux-ci en contexte.
55. Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.
56. Nous adoptons ces objectifs et cibles tout en sachant que, pour réaliser le développement durable, chaque pays fait face à des problèmes qui lui sont propres, et nous insistons sur les défis particuliers que doivent relever les pays les plus vulnérables, surtout les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les défis avec lesquels les pays à revenu intermédiaire sont aux prises. Les pays qui connaissent des situations de conflit méritent aussi une attention particulière.
57. Conscients qu'il n'existe toujours pas de données de référence pour plusieurs des objectifs, nous appelons de nos vœux un appui accru aux fins de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités des États Membres, l'objectif étant d'établir des données de référence nationales et mondiales là où il n'en existe pas. Nous nous engageons à remédier à cette lacune en matière de collecte de données, afin que les progrès accomplis soient mesurés plus précisément, surtout

⁸⁷ Figurant dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970 et Corr.1 ; voir également A/68/970/Add.1 à 3).

pour ce qui est des cibles énoncées ci-après qui ne sont pas assorties d'objectifs numériques clairs.

58. Nous encourageons les efforts que les États font dans le cadre d'autres instances pour s'attaquer à certains problèmes graves qui risqueraient d'entraver la mise en œuvre du Programme, et nous respectons l'indépendance des mandats qui régissent ces mécanismes. Nous souhaitons que le Programme et ses modalités de mise en œuvre aillent de pair avec ces autres mécanismes et les décisions qui s'y prennent, sans préjudice des uns ou des autres.
59. Nous sommes conscients que chaque pays peut choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable. Nous réaffirmons que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre patrie commune et rappelons que nombre de régions et de pays la désignent sous le nom de « Terre nourricière ».

Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et

mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou

tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de nonviolence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de

politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et

s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des

entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et

financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification

du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce⁸⁸

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

⁸⁸ Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux

pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en

particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial

60. Nous réaffirmons notre ferme volonté de mettre pleinement en œuvre ce nouveau Programme. Nous sommes conscients que nous ne pourrions atteindre des cibles et des objectifs aussi ambitieux sans un Partenariat mondial revitalisé et consolidé et sans des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable. La revitalisation de ce Partenariat facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.
61. Les objectifs et les cibles du Programme précisent les mesures à prendre pour inscrire notre ambition collective dans la réalité. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable et dont il est fait mention ci-dessus, sont déterminantes pour la réalisation du Programme et ont la même importance que les autres cibles et objectifs. Nous leur accorderons la même priorité dans nos efforts de mise en œuvre et dans le cadre mondial d'indicateurs élaboré pour suivre les progrès accomplis.
62. Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appuie et complète les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aide à les replacer dans leur contexte. Il couvre les questions suivantes : les ressources publiques intérieures ; l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales ; la coopération internationale pour le développement ; le commerce international, moteur du développement ; la dette et la viabilité de la dette ; le règlement des problèmes systémiques ; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ; les données, le contrôle et le suivi.
63. Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et que l'on ne saurait surestimer le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement. Nous respecterons la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, sans perdre de vue les règlements et les engagements internationaux pertinents. Dans le même temps, les actions de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers et une gouvernance économique mondiale renforcée, fonctionnant en synergie et de manière cohérente. Les mécanismes visant à améliorer et à rendre accessibles, à l'échelle mondiale, les connaissances et les techniques, ainsi que le renforcement des capacités, revêtent également un caractère essentiel. Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs, ainsi qu'à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

64. Nous soutenons la mise en œuvre des stratégies et programmes d'action pertinents, tels que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et réaffirmons qu'il importe de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui font partie intégrante du nouveau Programme. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de parvenir à une paix et à un développement durables dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit.
65. Nous sommes conscients que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour parvenir au développement durable. Pour faire en sorte que les acquis d'aujourd'hui soient durables, il faudrait accentuer les efforts faits pour surmonter les difficultés actuelles par les échanges d'expérience, une meilleure coordination et un soutien amélioré et recentré du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et d'autres parties prenantes.
66. Nous soulignons que, dans tous les pays, les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de notre quête commune du développement durable et donc des objectifs de développement durable. Nous constatons que les ressources intérieures sont avant tout engendrées par la croissance économique, moyennant un environnement favorable à tous les niveaux.
67. L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents et à d'autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme⁸⁹ et les normes du travail de l'Organisation internationale du Travail, la

Convention relative aux droits de l'enfant⁹⁰ et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les États qui sont parties à ces accords.

68. Le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté ; il contribue au développement durable. Nous continuerons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, et nous sommes favorables à une véritable libéralisation des échanges. Nous demandons à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce de n'épargner aucun effort pour parachever

⁸⁹ [A/HRC/17/31](#), annexe.

⁹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531. ¹⁹

[A/C.2/56/7](#), annexe.

rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement ¹⁹. Nous attachons une grande importance au renforcement des capacités commerciales des pays en développement, y compris celles des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, notamment la promotion de l'intégration économique et de l'interconnectivité régionales.

69. Nous considérons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à faciliter le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Bon nombre de pays restent exposés aux crises de la dette et certains, dont plusieurs parmi les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et quelques pays développés, en traversent une. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable. Il incombe aux pays emprunteurs de maintenir leur endettement à un niveau soutenable ; toutefois, nous reconnaissons que les prêteurs ont également la responsabilité de prêter de manière à ne pas compromettre la viabilité de la dette du pays concerné. Nous soutiendrons le maintien d'un niveau d'endettement viable dans les pays dont la dette a été allégée.
70. Nous lançons officiellement le Mécanisme de facilitation des technologies créé par le Programme d'action d'Addis-Abeba pour appuyer les objectifs de développement durable. Ce Mécanisme sera fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs ; il sera composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.
 - Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération s'agissant des initiatives prises par le système des Nations Unies en la matière, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités. En tirant parti des ressources existantes, il collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera à l'élaboration et au

lancement de la plateforme en ligne ; il formulera des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne. Les 10 représentants seront nommés par le Secrétaire général pour des mandats de deux ans. Le groupe de travail sera ouvert à la participation de toutes les institutions et de tous les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des commissions techniques du Conseil économique et social. Il sera composé initialement des entités qui font actuellement partie du groupe de travail officieux sur la facilitation des technologies, à savoir le Département

des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la Banque mondiale.

- La plateforme en ligne servira à établir une carte globale d'informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants en matière de science, de technologie et de renforcement des capacités, dans le système des Nations Unies comme en dehors, et sera un portail d'accès à ces informations. Elle facilitera l'accès aux informations, aux connaissances et aux données d'expérience, ainsi qu'aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience, en ce qui concerne les initiatives et les politiques de facilitation de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle facilitera également la diffusion de publications scientifiques pertinentes qui sont produites en accès libre dans le monde entier. Elle sera établie sur la base d'une évaluation technique indépendante qui tiendra compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés d'autres initiatives, dans le système des Nations Unies comme en dehors, de sorte qu'elle viendra compléter les informations figurant sur les plateformes existantes, facilitera l'accès à ces informations et fournira des informations appropriées, en évitant les doubles emplois et en renforçant les synergies.
- Le forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se réunira une fois par an, pendant deux jours, pour examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques pour la réalisation des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Il facilitera l'interaction, la mise en relation des parties prenantes et la création de réseaux entre elles et de partenariats multipartites ; il permettra de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et aussi de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les réunions du forum seront convoquées par le Président du Conseil économique et social avant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil, ou bien à l'occasion d'autres forums ou conférences, selon qu'il conviendra, compte tenu du thème qui sera examiné et sur la base d'une collaboration avec les organisateurs des forums ou conférences concernés. Les réunions du forum seront coprésidées par deux États Membres et déboucheront sur un résumé des débats établi par les deux coprésidents qui alimentera les travaux du Forum politique de haut niveau qui sera organisé dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.
- Les réunions du Forum politique de haut niveau s'inspireront du résumé des débats du forum multipartite. Les thèmes des forums multipartites ultérieurs sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seront examinés par le Forum politique de haut niveau, qui tiendra compte des apports des experts du groupe de travail interinstitutions.

71. Nous réaffirmons que le Programme ainsi que les objectifs et cibles de développement durable, y compris les moyens de mise en œuvre, sont universels, indissociables et intimement liés.

Suivi et examen

72. Nous nous engageons à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme au cours des 15 prochaines années. Un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre et aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne.
73. Fonctionnant aux niveaux national, régional et mondial, ce cadre permettra de promouvoir le principe de responsabilité à l'égard de nos citoyens, de soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation du Programme et de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Il mobilisera un soutien de façon à venir à bout des problèmes communs et à déterminer les nouveaux enjeux. Vu le caractère universel du Programme, la confiance mutuelle et la compréhension entre toutes les nations seront d'une grande importance.
74. Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les principes suivants :
 - a) Engagés à titre volontaire et pilotés par les pays, ils tiendront compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement propres à chacun d'eux et respecteront la sphère et les priorités de leur politique générale. La prise en main par les pays étant essentielle à la réalisation d'un développement durable, les résultats des processus nationaux serviront de fondement aux examens à effectuer aux niveaux régional et mondial, vu que l'examen mondial reposera principalement sur les sources officielles nationales de données ;
 - b) Ils suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universels, y compris les moyens de mise en œuvre, dans tous les pays, d'une façon qui respecte leur caractère universel, intégré et interdépendant et les trois dimensions du développement durable ;
 - c) Ces processus se dérouleront dans une perspective à long terme, recenseront les réalisations, les problèmes, les lacunes et les facteurs clefs de succès et aideront les pays à faire des choix en connaissance de cause. Ils permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires, aideront à trouver des solutions et à déterminer quelles sont les meilleures pratiques et faciliteront la coordination et le fonctionnement efficace du système international de développement ;
 - d) Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées ;
 - e) Ils seront axés sur l'être humain, tiendront compte des différences entre les sexes, respecteront les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard ;
 - f) Ils mettront à profit, s'il y a lieu, les cadres et processus existants, éviteront les doubles emplois et s'adapteront à la situation, aux capacités, aux besoins et aux

priorités des pays. Ils évolueront progressivement, tiendront compte des problèmes qui se font jour et des nouvelles méthodes mises au point et réduiront la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les administrations nationales ;

- g) Ils seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national ;
 - h) Ils nécessiteront un appui accru au renforcement des capacités des pays en développement, en vue notamment d'étoffer les systèmes de collecte de données et les programmes d'évaluation nationaux dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire ;
 - i) Ils bénéficieront de l'appui actif du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales.
75. Les objectifs et les cibles seront suivis et examinés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs mondiaux. Ceux-ci seront complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États Membres, en sus des résultats des travaux réalisés pour établir des niveaux de référence dans les cas où des données de référence nationales et mondiales font encore défaut. Le cadre mondial d'indicateurs que doit élaborer le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sera approuvé par la Commission de statistique d'ici à mars 2016 puis adopté par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, conformément aux mandats existants. Ce cadre, simple mais solide, tiendra compte de tous les objectifs de développement durable et des cibles correspondantes, y compris des moyens de mise en œuvre, et préservera l'équilibre, l'intégration et l'ambition politiques qui les caractérisent.
76. Nous entendons aider les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, à renforcer les capacités des bureaux de statistique et à améliorer les systèmes de collecte de données nationaux pour garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Nous nous attacherons à promouvoir de manière transparente et responsable une coopération accrue entre les secteurs public et privé afin de tirer parti d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales, tout en veillant à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis.
77. Nous nous engageons à nous consacrer pleinement à la réalisation d'examens réguliers et sans exclusive de ces progrès aux niveaux infranational, national, régional et mondial. Nous nous appuierons autant que possible sur le réseau existant d'institutions et de mécanismes de suivi et d'examen. Les rapports nationaux permettront d'évaluer les progrès accomplis et de recenser les problèmes aux niveaux régional et mondial. S'ajoutant à la concertation régionale et aux examens mondiaux, ils contribueront à étayer les recommandations formulées en matière de suivi à différents niveaux.

Au niveau national

78. Nous encourageons tous les États Membres à élaborer dans les meilleurs délais des initiatives nationales ambitieuses dans l'optique de la mise en œuvre globale du Programme. Celles-ci peuvent appuyer le passage aux objectifs de développement durable et mettre à profit les instruments de planification existants, tels que les stratégies de développement national et de développement durable, selon le cas.
79. Nous encourageons également les États Membres à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. De tels examens devraient tirer parti des contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en fonction de la situation, des politiques et des priorités nationales. Les parlements nationaux ainsi que d'autres institutions peuvent aussi y contribuer.

Au niveau régional

80. Le suivi et l'examen au niveau régional peuvent, le cas échéant, être l'occasion d'une transmission de connaissances entre pairs, notamment à la faveur d'examens volontaires, d'un partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs. Nous sommes favorables à cet égard à la coopération des commissions et organisations régionales et sous-régionales. Ces processus régionaux inclusifs mettront à profit les examens effectués au niveau national et contribueront au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
81. Sachant combien il est important de tirer parti des mécanismes de suivi et d'examen existant au niveau régional et de laisser aux pays suffisamment de marge de manœuvre, nous encourageons tous les États Membres à déterminer quelle instance régionale se prête le mieux à leur participation. Les commissions régionales des Nations Unies sont à cet égard invitées à continuer d'apporter leur appui aux États Membres.

Au niveau mondial

82. Le Forum politique de haut niveau assumera un rôle central en supervisant un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale et agira de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances et organes compétents, conformément aux mandats existants. Il facilitera l'échange d'expériences, qu'il s'agisse des succès remportés, des obstacles rencontrés ou des enseignements à retenir, et fournira une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi. Il encouragera la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système. Il devrait veiller à ce que le Programme reste utile et ambitieux et mettre l'accent sur l'évaluation des progrès accomplis, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les pays développés et les pays en développement ainsi que sur les nouveaux enjeux. Des liens tangibles seront établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, concernant notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.
83. Le suivi et l'examen à effectuer dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront fondés sur un rapport annuel sur les objectifs de développement durable que

le Secrétaire général établira en coopération avec le système des Nations Unies, à partir du cadre mondial d'indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que des informations recueillies à l'échelle régionale. Le Forum politique de haut niveau s'inspirera aussi du *Rapport mondial sur le développement durable*, qui mettra en évidence les liens entre science et politique générale et pourrait fournir aux décideurs un solide instrument fondé sur des données d'observation qui leur servirait à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Nous invitons le Président du Conseil économique et social à engager des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du rapport mondial ainsi que ses liens avec le rapport annuel, les résultats de ces consultations devant être pris en compte dans la déclaration ministérielle que le Forum politique de haut niveau publiera à sa session de 2016.

84. Le Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, fera régulièrement le bilan des progrès accomplis, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013. Ces bilans seront effectués sur une base volontaire, même si l'établissement de rapports est encouragé, et incluront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Ils seront faits par les États, avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang. Ils ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.
85. Des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, seront également effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Ils seront étayés par les examens effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux. Ils mettront à contribution toutes les parties concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci.
86. Nous accueillons avec intérêt le mécanisme spécial de suivi et d'examen des décisions touchant au financement du développement ainsi que de tous les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui est mentionné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et intégré au cadre de suivi et d'examen du présent Programme. Les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental à l'occasion du forum annuel du Conseil économique et social sur le financement du développement seront incorporées dans le processus global de suivi et d'examen de la mise en œuvre du présent Programme dans le cadre du Forum politique de haut niveau.
87. Réuni tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau fournira des orientations de haut niveau concernant le Programme et sa mise en œuvre, recensera les progrès accomplis et les nouveaux défis et prendra d'autres mesures pour accélérer la mise en œuvre. La prochaine réunion du Forum politique de haut niveau tenue sous les auspices de l'Assemblée générale aura lieu en 2019, le cycle des réunions étant ainsi réinitialisé, de manière à assurer la plus grande cohérence possible avec l'examen quadriennal complet.
88. Nous soulignons également combien la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système sont importants pour garantir un appui cohérent et intégré à l'exécution du nouveau Programme par les organismes

des Nations Unies qui s'occupent du développement. Les organes directeurs concernés devraient prendre des mesures pour faire un bilan de l'appui apporté à la mise en œuvre et rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés. Nous nous félicitons du dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement et nous comptons bien prendre les mesures voulues concernant ces questions.

89. Le Forum politique de haut niveau encouragera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290. Nous engageons ces acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme.
90. Nous prions le Secrétaire général, agissant en concertation avec les États Membres, d'établir pour examen à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau, un rapport décrivant les étapes importantes à franchir en vue d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et sans exclusive à l'échelle mondiale. Il faudrait qu'y figure une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens menés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations relatives à des directives communes pour la présentation de rapports à titre volontaire. Il faudrait aussi que soient précisées les responsabilités institutionnelles et que des indications y soient données sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques et sur les options envisageables pour les examens périodiques à l'intention du Forum politique de haut niveau.
91. Nous réaffirmons notre volonté inébranlable d'exécuter le Programme et d'en tirer pleinement parti pour transformer notre monde de façon à le rendre meilleur d'ici à 2030.

4^e séance plénière

25 septembre 2015

**Instruments mentionnés dans la section intitulée
« Objectifs et cibles de développement durable »**

Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
(Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2302, n° 41032)

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
(résolution 69/283, annexe II)

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363)

« L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe)

Annexe 2

Bonjour,

Je suis étudiant en 2e année du Master en Sciences de gestion en horaire décalé à l'Université Catholique de Louvain (site de Mons).

Dans le cadre de ce master, je réalise un mémoire autour de la thématique du développement durable. J'ai choisi de porter mon analyse sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) ou Sustainable Development Goals (SDGs) en anglais. Ces 17 objectifs ont été adoptés par l'ensemble des Etats membres de l'ONU et sont mis en application depuis le 1er janvier 2016. Ils ont pour but d'éradiquer la pauvreté et de transiter vers plus de durabilité d'aujourd'hui à l'horizon 2030. Ces objectifs sont centrés autour des cinq notions suivantes : l'humanité, la prospérité, la planète, le partenariat et la paix.

Ce questionnaire a pour finalité de vérifier la prise en considération de cet outil comme stratégie de développement durable pour une organisation.

En complétant ce questionnaire, aucune identité ne doit être divulguée et les répondants resteront anonymes. Je vous remercie d'avance pour votre collaboration en participant à cette enquête.

Partie A: P1

Stratégie de développement durable et reporting

A1. Mettez-vous en œuvre une stratégie de développement durable ?

Oui ☐

Non ☐

Pas encore ☐

A2. Etablissez-vous un rapport de développement durable ?

Oui ☐

☐

Non

☐

Pas encore

Partie B: P2

Ressenti, perception de l'outil ODD

B1. Avez-vous connaissance des Objectifs de Développement Durable ?

Oui

☐

Non

☐

B2. Comment avez-vous eu connaissance des Objectifs de Développement Durable ?

Presse/Médias

☐

Sites Internet spécialisés

☐

Entourage

☐

Revue scientifique et/ou spécialisée

☐

Autre

☐

Autre

B3. Faites-vous référence au concept des Objectifs de Développement Durable pour mettre en place votre stratégie de développement durable ?

Oui ☐

Non ☐

B4. Si oui, pourquoi faites-vous référence au concept des objectifs de développement durable ?

Maintenir une bonne réputation de l'entreprise et de son image de marque ☐

Attirer de nouveaux talents au sein de l'organisation ☐

Répondre aux attentes de la société ☐

Améliorer l'efficacité opérationnelle et / ou diminuer les coûts ☐

Identification d'opportunités de marché futures ☐

Faire face à la concurrence ☐

Améliorer la gestion des risques ☐

Réduction des inégalités (au niveau local, national ou mondial)

☐

Assurer une croissance économique durable

☐

Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement durable

☐

La prospérité, la paix

☐

Créer de la valeur durable pour l'organisation

☐

Améliorer les relations avec les parties prenantes tant privées que publiques

☐

Anticiper de futures mesures politiques

☐

Repenser son mode de production et de consommation

☐

Avoir un langage commun pour l'implémentation d'une stratégie de développement durable

☐

Autre

☐

Autre

B5. Connaissez-vous d'autres moyens/outils à partir desquels il est possible d'implémenter une stratégie de développement durable ?

Oui

☐

Non

☐

B6. Si oui, lesquels ?

Partie C: P3

Avantages & inconvénients

C1. Quelles pourraient être les motivations à promouvoir l'implémentation des ODD ?

Identification d'opportunités futures

☐

Créer de la valeur durable

☐

Améliorer et renforcer les relations avec les parties prenantes

☐

Anticiper de futures mesures politiques

☐

Repenser son mode de production et de consommation

☐

Avoir un langage commun dans l'implémentation d'une stratégie de développement durable

☐

Autre

☐

Autre

C2. Pensez-vous qu'il puisse y avoir des freins qui pourraient compromettre l'implémentation des ODD ?

Oui

☐

Non

☐

C3. Si oui, quels sont-ils ?

L'étendue du programme ☐

Difficulté de transformer le programme en actions concrètes ☐

Manque d'accompagnement et / ou de soutien de la part des parties prenantes ☐

Les parties prenantes ne sont pas assez impliquées dans la mise en oeuvre d'un tel programme ☐

Manque de soutien de la part des pouvoirs publics ☐

Objectifs trop généraux ☐

Le programme est méconnu du public ☐

Il n'est pas utile de suivre ce programme pour implémenter une stratégie de développement durable ☐

Autre

Autre

Partie D: P4

Evaluation, constats, plus-value de l'outil

D1. Sur quel(s) ODD orientez-vous votre stratégie ?

ODD 1 - Pas de pauvreté ☐

ODD 2 - Faim "zéro"

☐

ODD 3 - Bonne santé et bien-être

☐

ODD 4 - Education de qualité

☐

ODD 5 - Egalité entre les sexes

☐

ODD 6 - Eau propre et assainissement

☐

ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable

☐

ODD 8 - Travail décent et croissance économique

☐

ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure

☐

ODD 10 - Inégalités réduites

☐

ODD 11 - Villes et communautés durables

☐

ODD 12 - Consommation et production responsables

☐

ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

☐

ODD 14 - Vie aquatique

☐

ODD 15 - Vie terrestre

☐

ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces

☐

ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

☐

D2. Prenez-vous en considération uniquement des Objectifs de Développement Durable en lien avec votre activité cible ?

Oui

☐

Non

☐

D3. Mettez-vous en œuvre des mécanismes permettant d'évaluer l'implémentation des ODD au sein de votre organisation ?

Oui

☐

Non

☐

D4. Partie 2

D5. Si non, pourquoi ne mettez-vous pas cela en œuvre ?

D6. Selon vous, l'implémentation des ODD dans votre stratégie offre-t-elle une réelle plus-value ?

Oui ☐

Non ☐

D7. Pourriez-vous justifier votre réponse ?

Partie E: P5

Rôles des différentes parties impliquées, coopération, partenariats

E1. Sur une échelle allant de 1 à 5 (1 = pas important du tout à 5 = très important), dans quelle mesure pensez-vous que la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes soit importante pour résoudre les problèmes sociétaux et environnementaux au sein de votre organisation ?

- 1 ☐
- 2 ☐
- 3 ☐
- 4 ☐
- 5 ☐

E2. ~~E2.1~~

E3. Que pensez-vous du rôle des pouvoirs publics dans l'implémentation des Objectifs de Développement Durable ?

- Pas important du tout ☐
- Peu important ☐
- Important ☐
- Très important ☐

E4. Pourriez-vous justifier votre réponse ?

E5. Que pensez-vous du rôle et de la place du citoyen lambda dans l'implémentation des Objectifs de Développement Durable ?

Partie F: P6
Généralités

F1. Pourriez-vous indiquer quel est le rôle que vous occupez au sein de l’organisation ?

	Fonction																			
Domaine de responsabilité											ou Service dont vous dépendez									

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré en participant à cette enquête.

Annexe 3

Questionnaire qualitatif

Partie 1 : Connaissance conceptuelles relatives aux différentes notions de bases

[P1.1] Lorsque vous pensez au développement durable, quels sont les mots qui vous viennent à l'esprit ? (Réponse libre - Cinq mots au plus). Pourquoi ?

[P1.2] Sachant que l'on entend parler à travers les médias entre autres, de conflits géopolitiques, de problèmes environnementaux, de conflits socio-économiques, pensez-vous qu'il faille fondamentalement repenser la façon de concevoir le monde dans lequel nous vivons ? Quelle dimension citée ci-dessus vous semble la plus importante ? Pourquoi ?

[P1.3] Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées afin de transiter vers plus de durabilité ?

[P1.4] Qu'est-ce que selon vous une bonne stratégie de développement durable ?

[P1.5] Selon vous, qu'est-ce que le concept de valeur partagée ?

Partie 2 : Ressenti, perception de l'outil ODD

[P2.1] Pourquoi prendre les ODD comme outil de référence ?

[P2.2] Connaissez-vous d'autres moyens/outils à partir desquels il est possible d'implémenter une stratégie de développement durable ?

Partie 3 : Avantages & inconvénients

[P3.1] Selon vous, quelles seraient les motivations à promouvoir l'implémentation des ODD ?

[P3.2] Pensez-vous qu'il puisse avoir des freins à l'implémentation des ODD ?

[P3.2.1] Si oui, quels sont-ils ?

Partie 4 : Rôles des différentes parties impliquées, coopération, partenariats

[P4.1] Pensez-vous que le partenariat est important pour résoudre les problèmes sociétaux pour une organisation ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?

[P4.2] Que pensez-vous du rôle des pouvoirs publics dans l'implémentation des ODD ?

[P4.3] Que pensez-vous du rôle et de la place qu'a le citoyen lambda dans l'implémentation des ODD ?

[P5.1] Selon vous, quelle est la plus-value que les ODD peuvent apporter pour une organisation ?

[P5.2] Choisissez-vous un ou plusieurs SDG en particulier ? Est-ce que c'est nécessairement en lien avec votre activité ?

[P5.3] Selon vous, quels sont les liens entre les SDG et création de valeur partagée ?

[P5.2] Les ODD peuvent-ils faciliter la transition vers plus de durabilité ?